
METTRE EN VALEUR LES POSSIBILITÉS DES MUNICIPALITÉS

pour accroître l'activité physique

Physical Activity
Benchmarks
Program

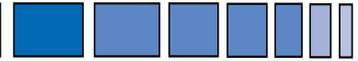


Programme des
données repères
sur l'activité physique

— un projet de l'Institut entrepris dans le cadre d'un partenariat avec —

l'Unité d'activité physique, Santé Canada,
et le Conseil interprovincial du sport et des loisirs

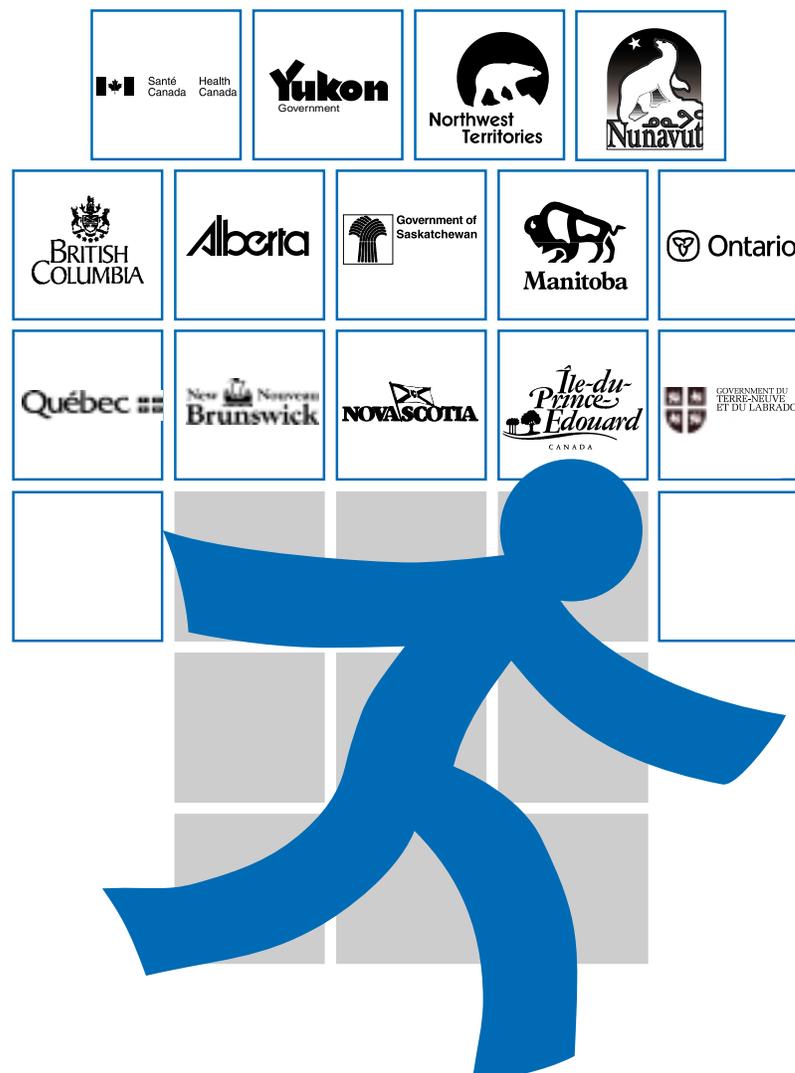
Sue Cragg, M.B.A., Cora Lynn Craig, M.Sc., Storm J. Russell, Ph.D.



METTRE EN VALEUR LES POSSIBILITÉS DES MUNICIPALITÉS pour accroître l'activité physique

Remerciements

L'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie loue et remercie Santé Canada et le Conseil interprovincial du sport et des loisirs d'avoir collaboré au Programme des données repères sur l'activité physique et de l'avoir financé :





Notre mission

L'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie est l'organisme national de recherches qui se charge de conseiller, d'éduquer et d'informer la population canadienne et les professionnels en ce qui a trait à l'importance d'un mode de vie sain et actif. Il est dirigé par un conseil d'administration composé de chercheurs et de professionnels éminents, oeuvrant dans le secteur de la santé publique, de l'éducation physique, des sciences du sport, des loisirs, de la médecine, les universités et les gouvernements de niveau fédéral et provincial.

En produisant et en transmettant des connaissances sur l'activité physique, ses déterminants et ses résultats, l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie fournit les preuves nécessaires pour que les gens, les professionnels et les décideurs puissent prendre des mesures en vue d'améliorer le mode de vie des Canadiens et des Canadiennes. Ce faisant, l'Institut améliore le bien-être et la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes, et il aide à régler les problèmes de santé, les problèmes sociaux et les problèmes économiques auxquels est confronté le Canada.

Institué en septembre 1980 à la suite des besoins identifiés par les organismes nationaux, les gouvernements fédéral et provinciaux et les universités canadiennes, l'Institut est le chef de file qui comble l'écart entre les connaissances sur l'activité physique et leur utilisation. Source fondamentale de connaissances, l'Institut offre, par l'entremise de son réseau de chercheurs nationaux et internationaux, l'éventail complet de services dont les gouvernements de tous les niveaux, les organismes nationaux et les entreprises du secteur privé ont besoin pour prendre des décisions appuyées sur des preuves.

L'Institut est un organisme enregistré de recherche appliquée sans but lucratif, dont l'exploitation repose sur les fonds provenant tous les ans de Santé Canada, de contrats, de subventions et de la vente de ses publications. Son numéro d'enregistrement d'organisme philanthropique est le 0740621-21-10.

185, rue Somerset ouest, bureau 201
Ottawa (Ontario)
K2P 0J2
Téléphone : (613) 233-5528
Télécopieur : (613) 233-5536
info@icrcp.ca
www.cflri.ca

ISBN 1-895724-32-5

Référence proposée : Cragg, S., Craig, C.L., & Russell, S.J. (2001). *Mettre en valeur les possibilités des municipalités pour accroître l'activité physique*. Ottawa, Ont. : Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie.

(La version anglaise — ISBN 1-895724-31-7 — est intitulée *Increasing physical activity: Enhancing Municipal Opportunities*)

© Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, 2001.

Table des matières

Introduction.....	1
Faits saillants.....	5
Accès aux informations sur l'activité physique et distribution de ces informations.....	15
Informations sur l'activité physique fournies aux résidents.....	16
Disponibilité des informations sur l'activité physique.....	17
Utilité des informations sur l'activité physique.....	18
Sources d'informations sur l'activité physique.....	19
Utilisation, dans les programmes, des lignes directrices sur l'activité physique.....	20
Soutien de la marche et de l'utilisation de la bicyclette.....	21
Lieux destinés aux piétons et aux cyclistes — voies cyclables sur les routes.....	22
Lieux destinés aux piétons et aux cyclistes — pistes et sentiers en dehors des routes.....	23
Soutien de la marche sur les voies publiques municipales.....	24
Soutien de l'utilisation de la bicyclette sur les voies publiques municipales.....	25
Sources de financement des lieux destinés aux piétons et aux cyclistes.....	26
Financement des réparations et de l'entretien des sentiers et des parcs.....	27
Réseaux de sentiers.....	28
Obstacles à l'utilisation de la bicyclette et à la marche dans les rues et sur les routes des municipalités.....	29
Transport en commun favorisant la marche et l'utilisation de la bicyclette.....	30
Politiques municipales favorables.....	31
Planification officielle visant la marche et l'utilisation de la bicyclette.....	32
Installations d'activités physiques.....	33
Installations financées par les municipalités.....	34
Ententes relatives au partage des installations.....	35
Coordination de l'utilisation des installations municipales.....	36
Réservation des installations municipales pour des séances d'entraînement.....	37
Priorité d'utilisation des installations municipales.....	38
Soutien de la pratique de l'activité physique.....	39
Collaboration avec d'autres groupes.....	40
Soutien prêté aux Canadiens pour qu'ils fassent de l'activité physique.....	41
Soutien prêté aux enfants pour qu'ils fassent de l'activité physique.....	42
Soutien prêté aux enfants et aux jeunes à risques pour qu'ils fassent de l'activité physique.....	43
Soutien prêté aux personnes à faible revenu pour qu'elles fassent de l'activité physique.....	44
Soutien prêté aux aînés pour qu'ils fassent de l'activité physique.....	45
Soutien prêté aux familles pour qu'elles fassent de l'activité physique.....	46
Soutien prêté aux personnes qui ont un handicap pour qu'elles fassent de l'activité physique.....	47
Programmes et horaires soutenant la pratique de l'activité physique parmi d'autres groupes cibles.....	48
Programmes soutenant la pratique de l'activité physique.....	49
Aménagements soutenant la pratique de l'activité physique.....	50
Pour faire une différence.....	51
Créer les environnements municipaux de support pour l'activité physique.....	52
Annexes.....	61
Annexe A — Tableaux.....	62
Annexe B — Échantillon et méthodes du sondage.....	131
Bibliographie.....	135

Remerciements

L'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie loue et remercie Santé Canada et le Conseil interprovincial du sport et des loisirs de leur partenariat et de leur contribution financière dans le cadre du Programme des données repères sur l'activité physique :

- L'Unité d'activité physique, Santé Canada
- à Terre-Neuve : Department of Tourism, Culture and Recreation — Recreation and Sport Division
- à l'Île-du-Prince-Édouard : Department of Community and Cultural Affairs — Culture, Heritage, Recreation, and Sport Division
- en Nouvelle-Écosse : Nova Scotia Sport and Recreation Commission, gouvernement de la Nouvelle-Écosse
- au Nouveau-Brunswick : Secrétariat à la culture et au sport, Direction du sport, des loisirs et de la vie active
- au Québec : Kino-Québec, Secrétariat au loisir et au sport
- en Ontario : Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs, Direction de sports et de loisirs
- au Manitoba : Department of Culture, Heritage and Tourism — Recreation and Wellness Promotion Branch
- en Saskatchewan : Saskatchewan Culture, Youth and Recreation — Sport and Recreation Branch
- en Alberta : Alberta Community Development, Sport and Recreation Branch et Alberta Sport, Recreation, Parks and Wildlife Foundation
- en Colombie-Britannique : Ministry of Community, Aboriginal and Women's Services — Sport and Community Capital Branch
- au Yukon : Department of Community and Transportation Services, Sport and Recreation Branch
- dans les Territoires du Nord-Ouest : Department of Municipal and Community Affairs — Community Development Division, Sport and Recreation Programs
- au Nunavut : Department of Community Government and Transportation — Sport Nunavut Division

En élaborant le présent rapport, l'Institut a bénéficié des conseils judicieux et de l'apport du comité consultatif des données repères sur l'activité physique. Nous remercions sincèrement les membres de ce comité d'avoir bénévolement consacré du temps et prêté leur expertise à la révision de ce rapport.

INTRODUCTION

Historique

L'inactivité physique est, pour la population canadienne, un problème important en matière de santé publique. De fait, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont reconnu la gravité de ce problème et, en 1997, ils ont adopté conjointement l'objectif de réduire de 10 % le niveau d'inactivité physique des Canadiens d'ici à l'année 2003¹. À la suite de cette décision, le Conseil interprovincial du sport et des loisirs et l'Unité de la condition physique et de la vie active, de Santé Canada, ont chargé l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie de surveiller la pratique de l'activité physique pendant la période de cinq ans allant de 1998 à 2003. Ils ont pris cette mesure afin d'examiner les divers objectifs et politiques des gouvernements. D'où la création du Programme des données repères sur l'activité physique, un programme qui permet de surveiller les progrès réalisés en vue de l'atteinte de cet objectif de réduction de 10 % de l'inactivité physique au pays et qui permet d'identifier les tendances qui se manifestent parmi les facteurs influençant la pratique de l'activité physique. Le Programme des données repères porte sur différents thèmes, dont le présent, le système des sports et des loisirs. Ce thème s'articule autour du rôle que le système des sports et des loisirs joue directement et indirectement, au Canada, dans la hausse et le maintien des niveaux d'activité physique. La disponibilité et la qualité des installations, des programmes et des services que le système des sports et des loisirs met à la disposition de la population, ainsi que l'accès à ces éléments, sont des facteurs clés qui influencent les habitudes d'activité physique des Canadiens. Dans un rapport, qui a été publié précédemment et qui s'intitule *Créer un système propice des sports et des loisirs pour accroître l'activité physique*, on a résumé le point de vue des Canadiens sur la mesure dans laquelle les systèmes locaux des sports et des loisirs répondent bien à leurs besoins en fonction de ces facteurs.

Le système des sports et des loisirs a plusieurs rôles à jouer. Il peut favoriser, chez les gens, un changement des facteurs *individuels* liés au comportement en matière d'activité physique, telle l'intention positive de modifier leur comportement et d'acquérir des habiletés pour mettre ce comportement en pratique. Il peut aussi exercer un effet sur les facteurs *environnementaux* qui soutiennent le comportement et l'intention de changer².

Les gouvernements municipaux ont un rôle majeur à jouer dans la prestation des formes de soutien de la pratique de l'activité physique. Un rapport produit récemment par le gouvernement de l'Ontario indique ce qui suit :

Le rôle principal de la municipalité est de veiller à ce que tout homme, toute femme et tout enfant faisant partie de la communauté aient adéquatement la possibilité de se livrer à des activités satisfaisantes qui conviennent à leur âge et à leur centre d'intérêt. La municipalité devrait se soucier du développement total d'un programme de loisirs qui répondra le mieux possible aux besoins de tous les gens, quels que soient leur âge et leur centre d'intérêt, et d'un programme qui fournira un environnement à la satisfaction de chaque résident pendant qu'elle exerce son leadership.

L'organisme municipal des loisirs doit exercer un leadership et assumer l'initiative de créer une tribune qui coordonnera efficacement et qui utilisera fructueusement les ressources de la communauté en matière de loisirs. Il doit être admis que chaque organisme, chaque organisation et chaque personne ont une contribution capitale à apporter à la qualité de vie d'une communauté. Il faut tout faire pour coopérer, comprendre et travailler ensemble en vue de planifier des loisirs qui satisfont aux besoins des résidents de la communauté³.

À l'heure actuelle, les municipalités canadiennes jouent ce rôle à différents degrés. En tant qu'agents principaux de prestation des services de sports et de loisirs, les municipalités sont directement en contact avec les résidents. Mais, afin de remplir le rôle consistant à desservir tous les résidents ayant des besoins et des centres d'intérêt divers, les services municipaux de loisirs auront besoin de

ressources et de soutien. Sous l'emprise des contraintes financières actuelles, les administrateurs se concentrent sur la sécurité publique en entretenant les routes et en protégeant l'approvisionnement d'eau et les services d'hygiène publique. Les budgets des loisirs sont souvent amputés dès le début du processus quand des restrictions budgétaires s'avèrent nécessaires. Un rapport publié récemment⁴ présente un certain nombre de défis auxquels font face les organismes provinciaux et communautaires chargés d'offrir aux enfants et aux jeunes des milieux de loisirs sûrs. Parmi ces défis figurent les suivants:

- les restrictions financières et la restructuration gouvernementale,
- la déléation des services au secteur sans but lucratif,
- la recherche d'autres solutions que celle de la prestation directe des services par les services municipaux de loisirs,
- des pressions croissantes visant la prestation des services contre remboursement des frais,
- la capacité du secteur bénévole sans but lucratif de combler les lacunes croissantes que présentent les services,
- l'écart qui se développe au niveau des possibilités de loisirs offertes aux enfants qui vivent dans des zones économiquement défavorisées.

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif national consistant à réduire l'inactivité physique au pays, les municipalités doivent non seulement soutenir la pratique de l'activité physique dans un environnement présentant ces défis, mais elles doivent aussi trouver des moyens de rejoindre les résidents qui ne sont pas desservis à l'heure actuelle, dont les personnes physiquement inactives.

À titre de complément du rapport *Créer un système propice des sports et des loisirs pour accroître l'activité physique*, qui se concentre sur les Canadiens, l'Institut a mené une étude distincte en 2000-2001. Dans le cadre de cette étude, l'Institut évalue la capacité du système des sports et des loisirs de soutenir localement la pratique de l'activité physique. Faisant également partie intégrante du Programme des données repères sur l'activité physique, cette étude de capacité a comporté un recensement des municipalités canadiennes. Autrement dit, toutes les municipalités du Canada ont reçu un questionnaire. Le pourcentage global de réponse a été de 39 %. Dans cette étude, on examine la capacité du système municipal des sports et des loisirs et la capacité de l'infrastructure municipale de donner accès aux résidents à des installations, à des programmes, à des services et à d'autres possibilités d'activités physiques. Les données ont été recueillies dans le cadre du Sondage auprès des municipalités canadiennes. Les sujets examinés dans ce sondage sont parallèles à ceux du Sondage indicateur de l'activité physique en 1999. Les données recueillies portaient sur ce qui suit :

- les services d'informations,
- les lieux de marche et d'utilisation de la bicyclette,
- les installations construites,
- les programmes et services.

Étendue du rapport

Le présent rapport donne un aperçu des données du Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, portant sur chacun des sujets susmentionnés. Les analyses sont descriptives : elles présentent des liens entre des facteurs qu'il ne faudrait pas interpréter comme des rapports de cause à effet. Tout énoncé laissant entendre une causalité ou l'attribution d'effets dus au niveau d'activité physique est basé sur la documentation savante citée. En plus de faire ressortir dans quelle mesure diverses installations, différents programmes et diverses possibilités sont offertes dans les municipalités canadiennes, la présente analyse s'articule autour des différences selon les régions et selon l'envergure des communautés, dans les limites des sujets indiqués.

Structure du rapport

Le présent rapport fournit un sommaire de la situation qui existe actuellement au Canada et qui présente une utilité, pour les décideurs et les responsables de l'élaboration des politiques, au niveau de la conception des initiatives destinées à réduire l'inactivité physique. Il décrit ce qu'offrent les municipalités, en matière d'informations sur l'activité physique, de programmes et de soutien. Il traite également des lieux et des installations où les résidents des municipalités peuvent faire de l'activité physique. Chaque sujet comprend une section intitulée «Les petites et les grandes villes» dans laquelle les données présentées n'incluent pas celles des municipalités très petites dont la population est inférieure à 1 000 habitants. Toutefois, les données de ces municipalités très petites sont incluses dans les analyses des données se rapportant aux régions, aux provinces et à l'envergure des communautés.

Les sujets sont présentés en six parties :

Faits saillants — sommaire des principaux résultats et de leurs conséquences sur la progression de la perspective publique et la conception de stratégies pertinentes.

Informations sur les services — types et quantité d'informations sur l'activité physique fournies par les municipalités à leurs résidents, disponibilité et utilité des informations sur l'activité physique et utilisation des lignes directrices dans les programmes d'activités physiques.

Lieux destinés aux piétons et aux cyclistes — voies cyclables sur les routes, sentiers et pistes de loisirs, sources de financement des sentiers et des pistes, réseaux de sentiers, aménagements destinés aux piétons et aux cyclistes dans les rues et sur les routes municipales, obstacles à la marche et à l'utilisation de la bicyclette dans les rues et sur les routes municipales, transport en commun favorisant la marche et l'utilisation de la bicyclette et politiques municipales favorables.

Installations d'activités physiques — installations construites disponibles, utilisation partagée des écoles, coordination de l'utilisation des installations, stratégies de réservation et systèmes des priorités de la répartition de l'utilisation.

Soutien prêté aux Canadiens pour qu'ils fassent de l'activité physique — programmes, aménagements et tarifs réduits appuyant la pratique de l'activité physique.



FAITS SAILLANTS



Principaux résultats

Bien que la majorité des petites et des grandes villes fassent la promotion des possibilités locales, elles considèrent que les informations ciblant les résidents sont inadéquates et difficiles à obtenir.

- 87 % des petites et des grandes villes fournissent à leurs résidents au moins un type d'informations écrites ou verbales sur l'activité physique.
- Presque toutes les petites et les grandes villes qui fournissent des informations à leurs résidents leur donnent des détails sur les programmes et les services offerts et sur les endroits où ils peuvent faire de l'activité physique.
- La moitié seulement des petites et des grandes villes qui fournissent des informations ont des programmes ou des horaires pour les enfants et les jeunes à risques.
- 14 % des petites et des grandes villes jugent qu'il n'est pas très facile ou pas facile du tout d'obtenir des ressources sur l'activité physique qui répondent aux besoins de leurs résidents en matière d'informations.
- Environ deux petites et grandes villes seulement sur cinq estiment que les ressources qu'elles sont en mesure d'obtenir répondent aux besoins de leurs services des loisirs en permettant d'informer la population locale raisonnablement bien ou très bien la population locale dans le domaine de l'activité physique.
- Neuf petites et grandes villes sur dix obtiennent des informations sur l'activité physique. Les sources les plus courantes sont le gouvernement de leur province ou territoire, ParticipACTION, Santé ou Condition physique Canada, les bureaux de santé ou les CLSC locaux et les organisations sans but lucratif de leur province ou territoire.
- Trois petites et grandes villes sur cinq utilisent des lignes directrices sur l'activité physique dans le cadre des programmes municipaux. Près des trois quarts de ces municipalités ont recours aux lignes directrices de ParticipACTION.
- 43 % seulement utilisent le *Guide d'activité physique canadien pour une vie active saine*.
- Les municipalités les plus petites sont celles qui ont le moins tendance à fournir des informations sur l'activité physique à leurs résidents. De plus, elles trouvent qu'il est beaucoup plus difficile d'obtenir des informations, elles tendent moins à dire que les ressources disponibles répondent aux besoins de leur service des loisirs et elles sont moins portées à accéder aux informations et à utiliser les ressources disponibles.
- L'utilisation de toutes les lignes directrices augmente avec l'envergure de la communauté, sauf celles de ParticipACTION qui sont très utilisées par les municipalités de toute envergure.

Les municipalités offrent diverses formes de soutien et installations à leurs résidents pour qu'ils fassent de l'activité physique.

- 55 % de toutes les petites et les grandes villes qui fournissent des services ou des installations à leurs résidents offrent des instructions ou les services d'entraîneurs.
- 43 % mettent des résidents en rapport avec d'autres résidents pour la pratique d'activités physiques.

- 21 % offrent des consultations en matière d'activité physique.
- 18 % offrent des incitatifs ou des prix récompensant la participation.
- 17 % offrent des services de garderie aux participants des programmes d'activités physiques.
- 40 % des municipalités offrent étéACTIF et 23 % offrent hiverACTIF.
- Les grandes communautés ont plus tendance que les communautés plus petites à offrir chacun des programmes et services précités.
- Neuf petites et grandes villes sur dix tiennent au moins une patinoire et un terrain de baseball ou de softball à la disposition de leurs résidents.
- Huit sur dix ont au moins une structure de jeux pour les enfants, un parc ou un espace vert. Une proportion presque aussi grande de petites et de grandes villes ont un terrain de tennis ou de racquetball.
- Près des trois quarts des petites et des grandes villes ont au moins un terrain de soccer ou de football.
- Plus de la moitié des petites et des grandes villes offrent à leurs résidents des possibilités de faire de l'activité physique dans un centre ou une salle communautaire, sur un terrain de basket-ball ou de volley-ball, dans une piscine ou un gymnase. Environ la moitié ont des terrains de planche à roulettes ou de patinage sur roues alignées.
- Les petites communautés ont généralement autant tendance que les plus grandes communautés à mettre à la disposition de leurs résidents les installations les plus courantes.
- Environ les trois quarts des petites et des grandes villes ont une entente avec au moins une commission scolaire locale visant l'utilisation partagée des installations municipales ou scolaires. Un tiers seulement des municipalités les plus petites ont de telles ententes.
- Un peu moins d'un tiers des petites et des grandes villes ont des vestiaires pour les familles.
- Environ trois petites et grandes villes sur cinq fournissent des supports de bicyclettes près des édifices municipaux.
- Quatre petites et grandes villes sur cinq fournissent des toilettes dans les parcs.
- La moitié disposent de parcs pour les planches à roulettes ou de parcs aménagés.
- Environ deux sur cinq fournissent des fontaines dans les espaces verts.
- Les formes de soutien sont généralement moins disponibles dans les communautés très petites.

La plupart des municipalités offrent, aux enfants et à d'autres groupes, des programmes ou des formes de soutien spécialisés pour qu'ils fassent de l'activité physique.

- Environ 85 % des petites et des grandes villes offrent au moins un type de programmes ou d'horaires ciblant des groupes spécifiques.
- Presque toutes les petites et les grandes villes qui offrent un type quelconque de programmes ou d'horaires le font pour les enfants.
- La moitié ont des dispositions pour les enfants et les jeunes à risques.

- Plus des trois quarts de toutes les petites et les grandes villes qui prennent des réservations en donnant la priorité à des groupes spécifiques donnent la plus grande priorité aux enfants et aux jeunes.
- 92 % des petites et des grandes villes qui offrent des programmes ou des horaires en ont certains qui ciblent les adultes.
- Les trois quarts ont de telles dispositions pour les familles.
- 37 % des petites et des grandes villes ont des programmes ou des horaires qui ciblent les personnes à faible revenu.
- Les quatre cinquièmes offrent un soutien semblable aux aînés.
- La moitié ont de telles dispositions pour les personnes qui ont un handicap.
- Près des deux tiers offrent des programmes ou des horaires aux femmes.
- Environ deux sur cinq ont des programmes ou des horaires pour les personnes qui ont un excès de poids.
- Près de six petites et grandes villes sur dix offrent des programmes ou des horaires aux débutants.
- Les petites municipalités ont moins tendance à offrir des programmes ou des horaires à n'importe lequel de ces groupes.
- 76 % des petites et des grandes villes offrent une structure de tarifs réduits à au moins un de ces groupes.
- Près de huit sur dix offrent des tarifs réduits aux enfants.
- Un tiers offrent des tarifs réduits aux personnes à faible revenu.
- 60 % offrent des tarifs réduits aux aînés.
- Les deux tiers offrent des tarifs réduits aux familles.
- Les petites municipalités tendent moins à offrir des tarifs réduits.

Les groupes communautaires jouent un rôle important en offrant des programmes d'activités physiques.

- Nombre des programmes qui existent dans les installations financées par les municipalités sont offerts par des groupes communautaires. Ceci s'applique particulièrement aux programmes à l'intention des personnes qui ont un handicap, des personnes qui ont un excès de poids, des aînés et aux programmes destinés aux enfants et aux jeunes à risques.
- Dans les petites municipalités, il est plus probable que les programmes soient offerts uniquement par des groupes communautaires.
- Près de sept petites et grandes villes sur dix partagent avec des groupes communautaires la coordination de l'utilisation des installations municipales.
- Dans les petites municipalités, les groupes communautaires ont plus tendance que dans les plus grandes municipalités à s'occuper exclusivement de la coordination de l'utilisation des installations municipales.

Bien qu'il existe des formes de soutien systémiques et environnementales de la pratique de l'activité physique dans tout le pays, elles ne sont pas universelles.

- Les deux tiers des petites et des grandes villes n'ont pas de voies cyclables désignées sur les routes.
- Les pistes cyclables sont généralement courtes et leur agencement en réseau est très limité. Sur dix petites et grandes villes, trois seulement sont d'accord dans une très grande mesure avec le fait que, dans leur communauté, les pistes et les sentiers sont agencés de manière à former un réseau et deux ne sont pas du tout d'accord avec le fait que ce soit le cas dans leur communauté.
- Les trois quarts des petites et des grandes villes ont des pistes et des sentiers de loisirs où les véhicules motorisés ne sont pas autorisés. Un tiers des petites et des grandes villes ont des sentiers où les véhicules motorisés sont aussi autorisés.
- La majorité des petites et des grandes villes allouent des fonds de source municipale aux voies cyclables sur les routes et aux sentiers en dehors des routes.
- Près de la moitié des municipalités qui ont rempli le questionnaire du sondage sont d'accord dans une grande ou une très grande mesure avec le fait qu'il est difficile de trouver suffisamment de fonds pour payer les frais liés aux réparations et à l'entretien des sentiers et des parcs.
- Les actes criminels commis dans les rues ou le manque d'éclairage ne semblent pas dissuader les Canadiens de se déplacer à pied ou à bicyclette.
- 27 % des petites et des grandes villes ont un système de transport en commun. Parmi ces municipalités, moins d'une sur cinq fournit des porte-skis ou des porte-vélos dans les autobus et les autres véhicules de transport en commun.
- Peu de petites et de grandes villes appuient officiellement la marche et l'utilisation de la bicyclette dans des politiques écrites. Ces politiques donneraient des lignes directrices visant les supports de bicyclettes près des édifices publics et exigeraient l'inclusion d'itinéraires sûr pour les piétons et les cyclistes lors du développement ou de la modernisation des communautés ou de la reconstruction des routes.
- Peu de petites et de grandes villes ont un plan officiel de transport visant le déplacement des personnes et des marchandises au sein de la communauté. Les piétons et les cyclistes n'ont généralement pas la priorité dans les plans existants.
- Dans les petites et les grandes villes, nombre de voies publiques n'ont pas d'aménagements pour les piétons ou n'ont que des accotements.
- La probabilité de la présence de trottoirs dans les artères principales, dans les artères secondaires et dans les rues résidentielles augmente avec l'envergure de la communauté.
- Environ la moitié des petites et des grandes villes ont répondu qu'elles ont des voies publiques qui ne sont pas munies d'aménagements pour les cyclistes (voies distinctes de la circulation, voies spéciales à côté de la circulation et accotements goudronnés). Un quart ont répondu que certaines routes sont munies d'accotements goudronnés. Une sur dix a indiqué que les rues sont dotées de voies cyclables et la même proportion a mentionné la présence de voies plus larges en bordure.
- La probabilité de la présence, dans les artères et les rues résidentielles, de tous les types d'aménagements prévus pour les cyclistes augmente avec l'envergure de la communauté.

Conséquences

Les conséquences tirées de cette étude sont parallèles à celles qui ont résulté du sondage visant la perception qu'ont les Canadiens du système des sports et des loisirs et qui sont présentées dans le rapport *Créer un système propice des sports et des loisirs pour accroître l'activité physique*. Les municipalités jouant un rôle clé dans le système canadien de prestation des sports et des loisirs, les conséquences de tout le système peuvent certainement s'appliquer aux municipalités. Les conséquences spécifiques du système municipal de prestation sont présentées ci-après.

À l'heure actuelle, les communautés jouent un rôle clé en fournissant des installations, des programmes et des services d'activités physiques à leurs résidents.

D'après les résultats du Sondage indicateur de l'activité physique en 1999, les Canadiens croient qu'un vaste choix de programmes, d'installations et de lieux de pratique d'activités physiques, ainsi qu'un plus grand nombre de possibilités leur permettant de faire l'essai de différentes activités, sont des éléments qui jouent un rôle important dans leur comportement en matière d'activité physique. Au Canada, la majorité des municipalités offrent au moins certains programmes, certaines installations et certains services d'activités physiques. Les programmes ciblent divers groupes et les installations offertes sont généralement celles des activités les plus répandues parmi les Canadiens. Les municipalités pourraient cependant jouer un plus grand rôle en encourageant chaque résident à faire de l'activité physique. Afin d'accroître la participation aux possibilités d'activités, les municipalités pourraient réduire les obstacles auxquels font face les Canadiens en prenant les mesures suivantes :

- en donnant aux programmes des horaires plus souples; des cours porte ouverte ou la liberté d'utilisation des installations permettraient aux gens de tirer parti des installations et des programmes en fonction de leur emploi du temps;
- en répartissant dans toute la municipalité les activités physiques offertes dans les quartiers locaux; cela rendrait ces activités accessibles aux adultes qui n'ont peut-être pas accès à un moyen de transport et aux enfants qui comptent sur des adultes pour les accompagner aux lieux de telles activités; l'accès aux espaces et aux gymnases des écoles ainsi qu'aux parcs et aux installations communautaires du voisinage faciliterait la pratique d'activités physiques;
- en veillant à ce que les lieux qui servent à la pratique d'activités physiques soient sûrs, dans le sens qu'ils ne causent pas de blessures et qu'ils soient exempts de harcèlement et d'actes criminels;
- en offrant un choix de possibilités qui correspondent aux besoins et aux centres d'intérêt des gens;
- en trouvant des moyens innovateurs d'offrir des possibilités d'activités physiques qui plaisent aux familles, aux personnes qui ont un excès de poids, aux inactifs et aux autres groupes qui sont peut-être mal desservis;
- en ayant des politiques de tarification des frais d'utilisation qui sont adaptées aux impératifs économiques;

Les municipalités font face à divers défis dans le cadre de la prestation des services de sports et de loisirs.

Les services municipaux de loisirs arrivent souvent au bas de la liste des priorités parmi les exigences budgétaires concurrentielles. C'est particulièrement vrai dans les petites municipalités où tout le budget de fonctionnement municipal est restreint, comme la population qu'elles desservent. Les municipalités qui ont des budgets serrés peuvent soutenir la pratique de l'activité physique en prenant les mesures suivantes :

- en travaillant de concert avec les responsables des services de planification urbaine, des routes et des travaux publics pour s'assurer que les quartiers et les voies publiques sont propices à la marche et à l'utilisation de la bicyclette;
- en formant, avec les groupes communautaires et les bénévoles locaux, des partenariats solides axés sur la prestation des programmes de sports et de loisirs;
- en entretenant les installations, les parcs, ainsi que les pistes et les sentiers de loisirs, afin que les résidents puissent les utiliser sans qu'il y ait des programmes officiels en place;
- en modernisant les installations existantes de sorte qu'elles correspondent aux demandes en matière d'activité physique;
- en élaborant des programmes et des services qui ne requièrent pas d'installations pour répondre aux besoins locaux.

Les municipalités pourraient jouer un plus grand rôle en encourageant les Canadiens à devenir physiquement plus actifs.

Les municipalités constituent la première ligne du système des sports et des loisirs au Canada. Leur rôle englobe tout l'éventail des formes de soutien de la pratique de l'activité physique, de la promotion de l'activité physique à l'amélioration des environnements communautaires et des formes de soutien systémiques, en passant par la prestation de services structurés. Par conséquent, elles peuvent non seulement fournir des programmes, mais elles peuvent aussi promouvoir l'activité physique à un niveau plus personnel et exercer directement une influence sur les facteurs environnementaux qui incitent les gens à inclure plus d'activité physique dans la vie quotidienne. Les municipalités peuvent contribuer à accroître la pratique de l'activité physique en prenant part à une campagne de marketing social qui rejoint les Canadiens aux niveaux national, provincial et local. Elles peuvent joindre les messages nationaux et les messages provinciaux ou territoriaux à des renseignements sur les possibilités locales dans les informations qu'elles diffusent localement pour indiquer aux gens comment devenir physiquement plus actifs. Le palier national et le palier provincial ou territorial peuvent leur fournir des messages importants sur la durée, la fréquence et l'intensité que doit avoir la pratique de l'activité physique afin d'être bénéfique pour la santé. Les municipalités peuvent aider les gens à mettre ces messages en application en leur offrant localement des possibilités d'activités physiques. À cette fin, elles peuvent faire ce qui suit :

- fournir des aménagements tels que des toilettes et des fontaines dans les parcs et le long des sentiers de loisirs;
- donner accès aux gens à des espaces en plein air pour qu'ils fassent de l'activité physique, entretenir ces espaces et les doter d'éclairage;
- s'assurer que les quartiers sont propices à la marche et à l'utilisation de la bicyclette et promouvoir les bienfaits (pour la santé et pour l'environnement) de la pratique de ces activités; les municipalités sont les sources fondamentales du développement et de l'entretien de l'environnement des quartiers; elles établissent les politiques qui régissent la conception des quartiers, la manière dont les quartiers sont reliés entre eux et les aménagements dont sont munies les voies publiques;
- accroître le nombre de voies publiques dotées de trottoirs au moins d'un côté;
- créer des voies cyclables sur les routes et des sentiers de loisirs et s'assurer qu'il y a suffisamment d'itinéraires reliés les uns aux autres et qu'ils sont assez longs pour que les usagers puissent atteindre des destinations communes;

- veiller à ce que tous les aménagements soient bien éclairés et jugés sûrs afin que l'obscurité ou la possibilité d'actes criminels ne constitue pas des obstacles;
- élaborer des politiques qui réglementent l'intégration de formes de soutien, telles que des supports de bicyclettes près des édifices publics, et qui établissent la priorité des piétons et des cyclistes sur les voies publiques;
- équiper de porte-vélos les véhicules de transport en commun;
- concevoir des moyens de mesurer le rendement des services de loisirs afin de savoir si ces services rejoignent les parties de la population qui sont mal desservies et leur offrent des possibilités; parmi les parties de la population qui sont mal desservies figurent les personnes physiquement inactives et les personnes à faible revenu;
- travailler en collaboration avec d'autres groupes, tels les écoles, les milieux de travail et les organisations sans but lucratif, afin d'accroître la portée et la crédibilité des messages et de la prestation des services.

Les efforts des gouvernements provinciaux ou territoriaux peuvent compléter et soutenir les activités municipales.

Les municipalités ont besoin du soutien du palier national et du palier provincial ou territorial.

- À l'heure actuelle, il est possible qu'un manque de ressources adéquates entrave les efforts faits localement en vue d'informer les résidents sur les façons de devenir physiquement plus actifs. Les ressources destinées à renseigner les gens sur la pratique de l'activité physique devraient être l'objet d'une plus grande promotion auprès des programmeurs des services municipaux de loisirs, par l'entremise des voies de communication utilisées actuellement. Cette forme de soutien peut inclure l'élaboration de ressources convenant à la prestation en milieu municipal.
- ParticipACTION est la source d'informations sur l'activité physique que les municipalités ont mentionnée le plus couramment, mais cette organisation n'existe plus. Il faut maintenant combler cette lacune et faire une vaste publicité de sources de substitution, par l'entremise des voies de communication utilisées actuellement.
- Les municipalités très petites ont besoin d'un plus grand niveau de soutien dans le cadre de leurs efforts de prestation de programmes.
- Des fonds pourraient être alloués aux municipalités afin qu'elles créent des voies cyclables et des sentiers de loisirs et qu'elles améliorent leur système de transport en commun.
- Le fait d'exiger que la planification du transport en commun dans les municipalités comprenne des plans pour les piétons, pour les cyclistes, pour les automobiles et pour la circulation commerciale peut aider à mettre en évidence la priorité relative de chacun de ces systèmes de circulation. On pourrait créer des modèles de politiques et de plans de transport que les municipalités pourraient adopter. De telles politiques peuvent montrer comment tenir compte de la priorité des piétons et des cyclistes.
- Des formes de soutien telles que des ressources et des moyens de formation renforceraient les rapports de travail entre les organisations bénévoles et les municipalités.
- Un mécanisme de planification municipal et provincial ou municipal et territorial en faveur de l'activité physique pourrait être établi dans chaque province ou territoire.
- Un mécanisme national auquel participeraient Santé Canada, la Fédération canadienne des municipalités, l'Association canadienne de loisirs/parcs et des entités nationales similaires pourrait soutenir les activités provinciales et municipales.

- Les gouvernements provinciaux ou territoriaux pourraient aussi appuyer les efforts des municipalités en faisant ce qui suit :
- en décrivant des moyens d'améliorer l'environnement afin qu'il soit propice à la pratique de la marche et à l'utilisation de la bicyclette;
- en fournissant aux très petites municipalités leur soutien financier ou un soutien sous forme de ressources afin de les aider à assurer la prestation de programmes;
- en diffusant des troussees existantes ou en élaborant de nouvelles troussees portant sur des programmes dont la mise en oeuvre exige des ressources minimales au niveau communautaire.

Constituant la première ligne du système des sports et des loisirs, les gouvernements municipaux occupent une position sans pareille pour adapter les stratégies fédérales et les stratégies provinciales ou territoriales afin de les rendre plus pertinentes aux yeux des gens. Même si la majorité des petites et des grandes villes encouragent la pratique de l'activité physique à l'aide d'installations et de programmes, moins de la moitié d'entre elles vont au-devant des résidents pour les encourager à adopter un mode de vie sain. Les municipalités pourraient jouer directement ou indirectement un plus grand rôle en promouvant auprès de leurs résidents un mode de vie sain et en en mettant à leur disposition l'infrastructure de soutien nécessaire. En travaillant ensemble, les trois paliers gouvernementaux pourraient accroître la synergie concourant à rendre la population canadienne physiquement plus active.



**ACCÈS AUX INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ
PHYSIQUE ET DISTRIBUTION DE CES
INFORMATIONS**



Informations sur l'activité physique fournies aux résidents

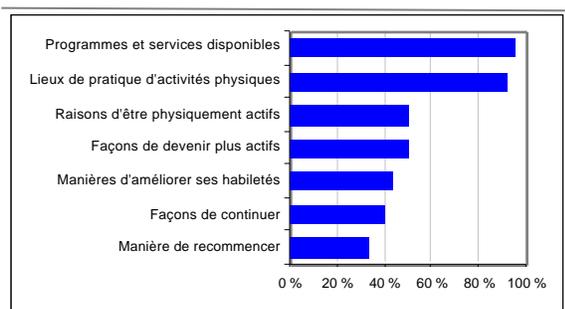
Les petites et les grandes villes — Les petites et les grandes villes fournissent, à leurs résidents, des informations sur l'activité physique sous différentes formes comprenant des dépliants, des brochures, des affiches, des sites Web et des centres de renseignements professionnels. Quarante-huit pour cent des petites et des grandes villes (les municipalités dont la population est supérieure à 999 habitants) fournissent à leurs résidents au moins un type d'informations écrites ou verbales sur l'activité physique. Presque toutes les municipalités qui fournissent à leurs résidents des informations dans ce domaine leur donnent des détails sur le type de programmes et de services offerts et leur indiquent où aller pour faire de l'activité physique. La moitié offrent des informations sur les raisons pour lesquelles les gens devraient être physiquement actifs et sur les façons dont une personne peut faire plus d'activité physique dans la vie quotidienne. Environ deux sur cinq donnent des informations sur les façons dont les gens peuvent améliorer leurs habiletés sportives ou d'activités physiques et sur les manières dont les gens qui sont déjà physiquement actifs peuvent maintenir leur niveau actuel d'activité physique.

Selon les régions — En général, les municipalités du Québec ont moins tendance que les autres municipalités à offrir n'importe lequel de ces types d'informations sur l'activité physique. Parmi les municipalités canadiennes qui fournissent des informations, celles du nord du pays tendent beaucoup plus que les autres à communiquer tous ces types d'informations, sauf des informations sur les lieux de pratique d'activités physiques et sur les programmes disponibles, et les municipalités du Québec sont beaucoup moins susceptibles de le faire.

Selon l'envergure des communautés — Plus les municipalités sont petites, moins elles tendent à offrir des informations sur l'activité physique à leurs résidents.

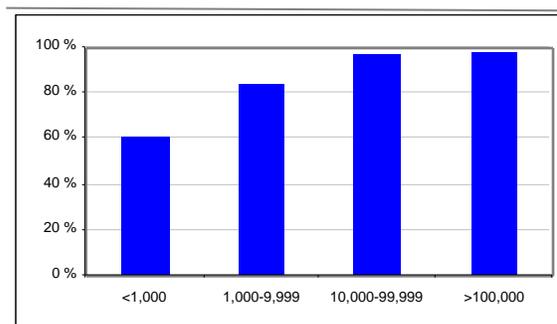
Analyse — Les municipalités sont portées à fournir à leurs résidents des informations sur les installations et les services qu'elles offrent plutôt que des informations générales sur l'activité physique. Cette concentration des informations sur les installations et les programmes peut être attribuable aux limites des budgets et à l'impression, de la part des municipalités, que les gouvernements fédéral et provinciaux s'acquittent de fournir des informations générales. D'après le Sondage indicateur de l'activité physique en 1999, les deux tiers des adultes canadiens ont déclaré qu'ils avaient à leur disposition beaucoup d'informations sur les activités physiques et sportives offertes dans leur communauté⁵. De plus, 88 % ont dit qu'ils recevaient des informations sur les endroits où aller pour faire de l'activité physique dans leur communauté et 86 % ont mentionné qu'ils obtenaient des informations sur le genre d'installations, de services et de programmes d'activités physiques et sportives offerts localement. Néanmoins, un tiers des adultes estimaient qu'ils n'avaient pas assez d'informations à leur disposition sur les possibilités d'activités physiques et sportives offertes localement. Il semble donc que ce type d'informations rejoignent les résidents mais qu'il peut exister une demande d'informations supplémentaires. Par ailleurs, la moitié des municipalités ne communiquent pas d'informations à leurs résidents sur les façons d'être physiquement actifs et sur les raisons pour lesquelles il est important de faire de l'activité physique. Il existe donc une possibilité de transmettre ces messages aux Canadiens au niveau municipal.

**INFORMATION FOURNIES
selon le type**



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

**INFORMATIONS FOURNIES
selon l'envergure des communautés**



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Disponibilité des informations sur l'activité physique

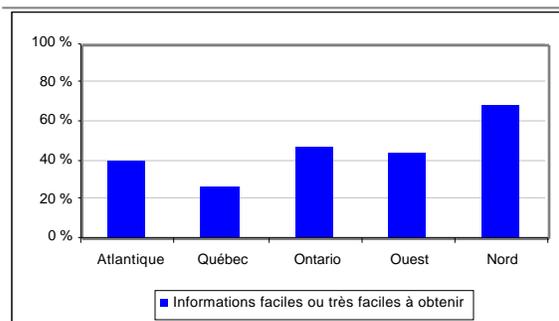
Les petites et les grandes villes — En général, les petites et les grandes villes ne trouvent pas qu'il est très facile d'obtenir des informations sur l'activité physique. Quatorze pour cent d'entre elles jugent qu'il n'est pas très facile ou pas facile du tout de trouver des informations sur l'activité qui répondent aux besoins de leurs résidents en la matière. Un peu plus que les deux tiers des répondants estiment que ce n'est ni facile ni difficile et le reste des répondants, soit deux sur cinq, trouvent que c'est relativement facile.

Selon les régions — Il semble exister de grandes différences, entre les régions, au niveau de la facilité avec laquelle les municipalités obtiennent des informations. Dans les territoires, plus des deux tiers des municipalités ont dit qu'il est facile ou très facile d'obtenir des ressources sur l'activité physique. En Ontario, un peu moins de la moitié des municipalités jugent que c'est facile. Dans l'est et dans l'ouest du pays, environ deux municipalités sur cinq considèrent que c'est facile. Toutefois, un quart seulement des municipalités du Québec estiment qu'il est facile de trouver des informations sur l'activité physique.

Selon l'envergure des communautés — Les municipalités les plus petites jugent beaucoup plus difficile que les autres municipalités d'obtenir des informations. Parmi les municipalités de moins de 1 000 habitants, près de trois sur dix estiment que ce n'est pas très facile ou pas facile du tout. Un quart seulement de ces municipalités de très petite envergure trouvent que c'est facile ou très facile, par opposition à plus de la moitié des municipalités dont la population est supérieure à 10 000 habitants. Par ailleurs, aucune des municipalités dont la population dépasse 100 000 habitants ne considère que ce type d'informations est difficile à trouver.

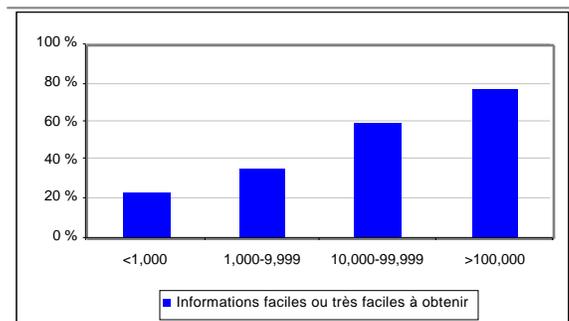
Analyse — Bien que des informations sur la pratique de l'activité physique soient produites aux paliers fédéral et provincial, les municipalités, soit le palier qui est directement chargé d'offrir des possibilités d'activités physiques aux Canadiens, ne les trouvent pas toujours faciles à obtenir. Ce sont surtout les municipalités les plus petites qui ont du mal à obtenir ces informations. Les municipalités plus grandes, qui desservent la plus grande partie de la population canadienne, font part d'une moins grande difficulté dans ce domaine. Les fournisseurs d'informations pourraient examiner les moyens de distribution des informations sur l'activité physique qu'ils utilisent afin de déterminer si ce sont les plus adéquats pour rejoindre les professionnels des loisirs qui travaillent dans les municipalités et, en particulier, dans les petites municipalités. Un autre sujet, traitant des sources d'informations sur l'activité physique, donne un aperçu des sources où les municipalités ont actuellement accès à de telles informations.

**DISPONIBILITÉ DES INFORMATIONS
selon la région**



Sondage indicateur de l'activité physique en 2000, ICRCP

**DISPONIBILITÉ DES INFORMATIONS
selon l'envergure des communautés**



Sondage indicateur de l'activité physique en 2000, ICRCP

Utilité des informations sur l'activité physique

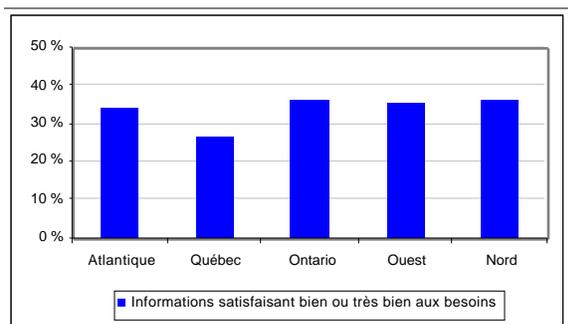
Les petites et les grandes villes — De nombreuses municipalités ne trouvent pas que les informations sur l'activité physique qu'elles peuvent obtenir sont appropriées à leurs besoins. Deux municipalités seulement sur cinq jugent que les ressources qu'elles peuvent obtenir satisfont raisonnablement bien ou très bien au besoin de leur service des loisirs d'informer la population locale sur l'activité physique.

Selon les régions — Un tiers seulement des municipalités de toutes les régions trouvent que les ressources disponibles satisfont bien ou très bien à leurs besoins d'informations, sauf au Québec où un quart seulement des municipalités sont de cet avis.

Selon l'envergure des communautés — La mesure dans laquelle les municipalités jugent que les ressources disponibles satisfont à leurs besoins augmente avec l'envergure des communautés. Les municipalités très petites tendent moins que celles qui sont plus grandes à dire que les informations disponibles répondent raisonnablement bien ou très bien au besoin de leur service des loisirs d'informer la population locale sur l'activité physique. Parmi les municipalités dont la population est inférieure à 1 000 habitants, environ une sur cinq estime que les ressources disponibles répondent raisonnablement bien ou très bien à leurs besoins tandis que, parmi les municipalités dont la population est supérieure à 100 000 habitants, les trois quarts des municipalités sont de cet avis

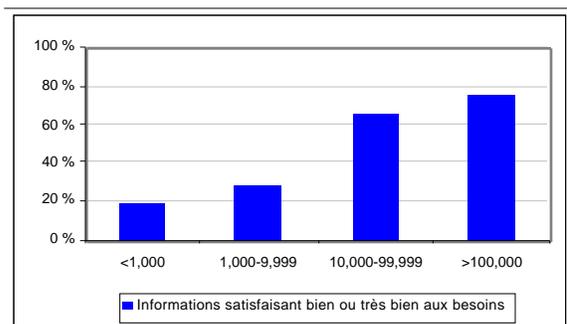
Analyse — En général, les municipalités ne trouvent pas que les informations qu'elles peuvent obtenir sont particulièrement appropriées aux besoins de leurs programmes. C'est surtout dans les municipalités les plus petites que l'on fait part du manque de pertinence des informations obtenues. Cela peut dépendre du type d'informations que les programmeurs sont en mesure d'obtenir ou du manque de pertinence des informations existantes par rapport aux besoins réels des programmes. Les fournisseurs d'informations pourraient se renseigner sur le type d'informations qui parviennent au personnel chargé de la prestation des programmes afin de déterminer s'il existe des informations appropriées qui ne parviennent pas à ces personnes. Si toutes les informations disponibles sont bien diffusées, il peut s'avérer nécessaire de mettre en place un processus d'élaboration d'informations pertinentes qui conviennent au personnel assurant la prestation des programmes.

**UTILITÉ DES INFORMATIONS
selon la région**



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

**UTILITÉ DES INFORMATIONS
selon l'envergure des communautés**



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Sources d'informations sur l'activité physique

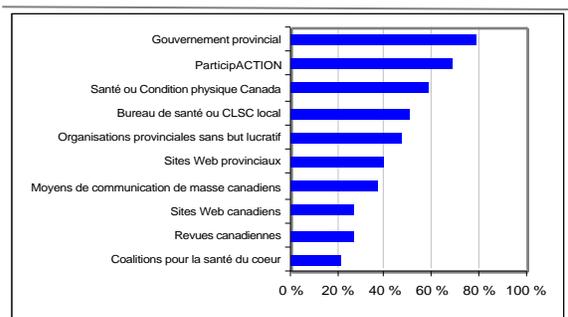
Les petites et les grandes villes — Les services municipaux de loisirs obtiennent des informations sur l'activité physique auprès de différentes sources. Approximativement neuf services municipaux de loisirs sur dix obtiennent une forme quelconque d'informations dans ce domaine. Les sources les plus courantes, qui ont été mentionnées par au moins la moitié des municipalités, sont le gouvernement de leur province ou territoire, ParticipACTION, Santé ou Condition physique Canada, le bureau de santé ou le CLSC local et les organisations sans but lucratif de leur province ou territoire. Les sites Web provinciaux, ainsi que les magazines et les moyens de communication de masse canadiens sont des sources d'informations pour environ deux municipalités sur cinq. Ils sont suivis des revues professionnelles canadiennes, des sites Web canadiens d'autres provinces et territoires et des Coalitions pour la santé du coeur, auxquels environ un quart des municipalités se réfèrent.

Selon les régions — Les municipalités du Nord sont celles qui sont les plus susceptibles d'accéder à une source quelconque d'informations (96 %). Parmi les municipalités qui recueillent des informations sur l'activité physique, celles du Nord sont plus portées que l'ensemble des municipalités canadiennes à dire que leurs sources d'informations sont le gouvernement de leur province ou territoire, les gouvernements d'autres provinces et territoires et Santé ou Condition physique Canada. Les municipalités du Québec ont moins tendance que celles des autres régions à accéder aux informations fournies par Santé ou Condition physique Canada.

Selon l'envergure des communautés — Les municipalités de grande envergure tendent plus que les autres à accéder à des informations et à utiliser chaque source mentionnée.

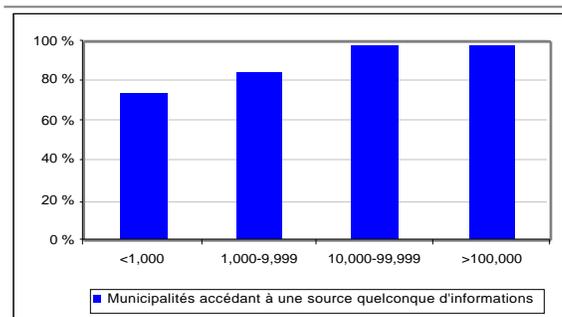
Analyse — Au Canada, les municipalités ont tendance à accéder à des informations sur l'activité physique qui proviennent de sources canadiennes, plutôt que de sources internationales. Bien que, dans le cadre du sondage, l'on n'ait pas posé de questions sur les sources précises d'informations au sein des gouvernements provinciaux et territoriaux, ces gouvernements sont, avec ParticipACTION et Santé Canada, des fournisseurs d'informations sur l'activité physique auxquelles les municipalités ont fréquemment recours. Il importe d'ajouter que toutes les sources couramment citées sont reconnues pour leur expertise en matière d'activité physique.

SOURCES D'INFORMATIONS selon le type



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

SOURCE D'INFORMATIONS selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Utilisation, dans les programmes, des lignes directrices sur l'activité physique

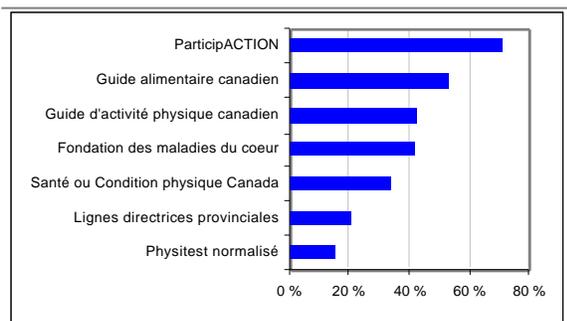
Les petites et les grandes villes — Trois municipalités sur cinq utilisent, dans les programmes municipaux, des lignes directrices visant les adultes. Parmi ces municipalités, 43 % seulement ont indiqué qu'elles utilisent le *Guide d'activité physique canadien pour une vie active saine*⁶. Près des trois quarts se réfèrent aux lignes directrices de ParticipACTION. Parmi les autres lignes directrices utilisées couramment, puisqu'un tiers des municipalités les ont mentionnées, figurent le *Guide alimentaire canadien*, les lignes directrices de la Fondation des maladies du coeur et des informations de Santé Canada ou de Condition physique Canada.

Selon les régions — Les niveaux d'utilisation des lignes directrices dans les programmes varient dans les régions du pays. Les municipalités du Nord et de l'Ontario citent plus fréquemment que celles des autres régions le *Guide d'activité physique canadien pour une vie active saine*, tandis que les municipalités du Québec le mentionnent moins fréquemment. Par rapport à l'ensemble des municipalités du pays, celles du Québec tendent plus, dans le cadre de leurs programmes, à se référer aux lignes directrices de ParticipACTION et elles sont moins portées à utiliser les lignes directrices de la Fondation des maladies du coeur, les lignes directrices de Santé Canada ou de Condition physique Canada et le *Guide alimentaire canadien*. Par ailleurs, l'utilisation des lignes directrices provinciales ou territoriales est trois fois plus grande dans le Nord que dans les autres régions. De plus, dans les municipalités du Nord, les niveaux d'utilisation des lignes directrices de Santé Canada ou de Condition physique Canada et du *Guide alimentaire canadien* sont plus élevés, mais ceux des lignes directrices de ParticipACTION et de la Fondation des maladies du coeur sont plus bas. Enfin, les municipalités de l'Ouest ont plus tendance que celles des autres régions à dire qu'elles se réfèrent aux lignes directrices de la Fondation des maladies du coeur.

Selon l'envergure des communautés — L'utilisation de toutes les lignes directrices augmente avec l'envergure des communautés, sauf celle des lignes directrices de ParticipACTION, ces dernières étant beaucoup utilisées par les municipalités de toute envergure.

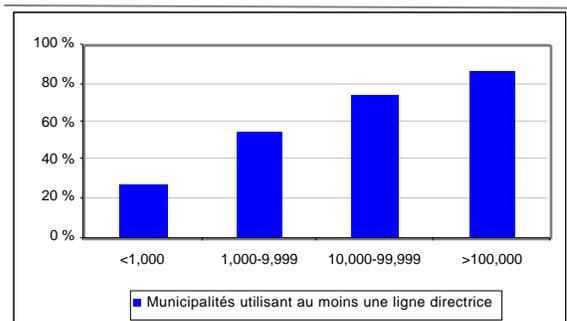
Analyse — La liste des lignes directrices a été fournie aux répondants. C'est peut-être parce que les noms du *Guide alimentaire canadien* et des lignes directrices de la Fondation des maladies du coeur étaient familiers aux répondants qu'ils ont cité ces références qui ne donnent pas d'informations en matière de lignes directrices sur l'activité physique. Néanmoins, vu le haut niveau de réponse qu'ont obtenu, dans la liste fournie, le *Guide alimentaire canadien* et les lignes directrices de Santé Canada ou de Condition physique Canada en comparaison du *Guide d'activité physique canadien pour une vie active saine*, le *Guide d'activité physique canadien pour une vie active saine* n'est manifestement pas reconnu à la même échelle que le *Guide alimentaire canadien*. La majorité des municipalités ont mentionné ParticipACTION, en tant que source de lignes directrices sur l'activité physique qu'elles utilisent dans le cadre de leurs programmes. À la suite de la dissolution récente de cette organisation, les fournisseurs d'informations ont un vide énorme à combler pour donner au *Guide d'activité physique canadien pour une vie active saine* et à d'autres sources d'informations le degré de visibilité qu'avait obtenu ParticipACTION.

UTILISATION DES LIGNES DIRECTRICES selon le type



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

UTILISATION DES LIGNES DIRECTRICES selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP



**SOUTIEN DE LA MARCHE ET DE L'UTILISATION DE
LA BICYCLETTE**



Lieux destinés aux piétons et aux cyclistes — voies cyclables sur les routes

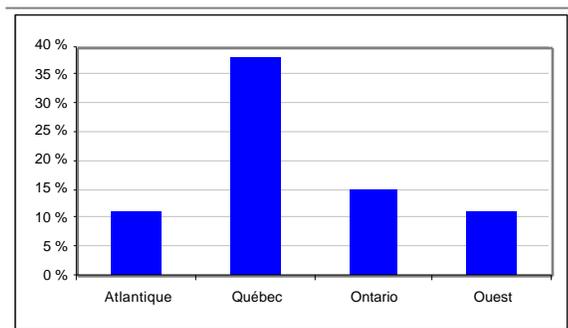
Les petites et les grandes villes — Dans la majorité des municipalités, il n'y a pas de voies cyclables désignées sur les routes; par «voies cyclables désignées», on entend des voies cyclables distinctes signalisées sur les routes, qui sont réservées uniquement aux cyclistes. Un peu plus d'un tiers des municipalités ont déclaré qu'elles disposaient de voies cyclables désignées sur des routes locales. Dans environ un quart des municipalités dotées de voies cyclables, la longueur totale de ces voies est inférieure à 5 kilomètres; dans 16 % des municipalités, la longueur totale de ces voies est de 5 à 10 kilomètres; dans 18 % des municipalités, la longueur totale de ces voies est de 10 à 20 kilomètres et dans 11 % des municipalités, la longueur totale de ces voies est supérieure à 20 kilomètres. Ces voies ne sont généralement pas entretenues pendant l'hiver : environ un quart seulement des municipalités qui ont des voies cyclables ont déclaré qu'elles les entretiennent pendant l'hiver.

Selon les régions — Les municipalités du Québec tendent beaucoup plus que celles de toute autre région au Canada à avoir des voies cyclables désignées; pas moins de 38 % des municipalités du Québec ont des voies cyclables, en comparaison de 11 % à 15 % des municipalités des autres régions.

Selon l'envergure des communautés — La présence de voies cyclables sur les routes est beaucoup plus fréquente dans les grandes municipalités. Par ailleurs, ces municipalités sont plus susceptibles d'entretenir ces voies pendant l'hiver.

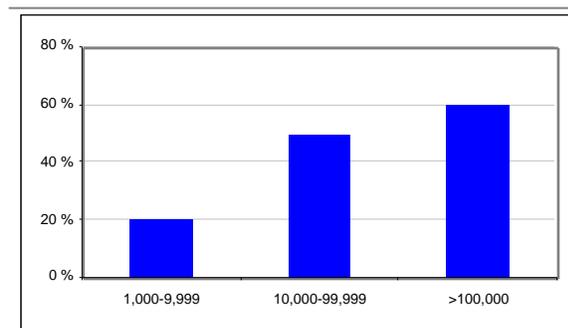
Analyse — Les voies cyclables sur les voies publiques sont un itinéraire sans danger pour les gens qui veulent utiliser la bicyclette pour se déplacer, pour faire des courses ou en tant qu'activité de loisir. Tout en étant une source courante d'activité physique⁵, la bicyclette réduit l'effet qu'ont les usagers de la route sur l'environnement. En fournissant des voies cyclables sur les routes, les municipalités peuvent contribuer à la santé de leurs résidents de deux façons : l'une consistant à leur offrir plus de possibilités de faire de l'activité physique et l'autre, à améliorer la qualité de l'air en réduisant l'engorgement des routes. La présence de voies cyclables s'avère le plus nécessaire là où la circulation est dense et où les cyclistes se sentent plus à l'aise en étant à l'écart de la circulation. Ces dispositions existent dans les grandes municipalités. Là où la température et la quantité de neige n'empêchent pas l'utilisation de la bicyclette, les municipalités pourraient prolonger la saison de la bicyclette en enlevant la neige et la neige fondante sur les voies cyclables. Comme on pouvait s'y attendre, les petites municipalités sont moins portées à être dotées de voies cyclables. De fait, ces municipalités ont tendance à avoir une circulation moins dense, moins de routes principales et plus de routes rurales, ce qui explique la perception d'un moins grand besoin de séparer les cyclistes de la circulation. De plus, il est possible que les résidents des petites communautés aient des distances beaucoup plus grandes à parcourir pour se rendre à certaines destinations, ce qui peut les empêcher d'utiliser la bicyclette pour effectuer de nombreux déplacements.

VOIES CYCLABLES
selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

VOIES CYCLABLES
selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Lieux destinés aux piétons et aux cyclistes — pistes et sentiers en dehors des routes

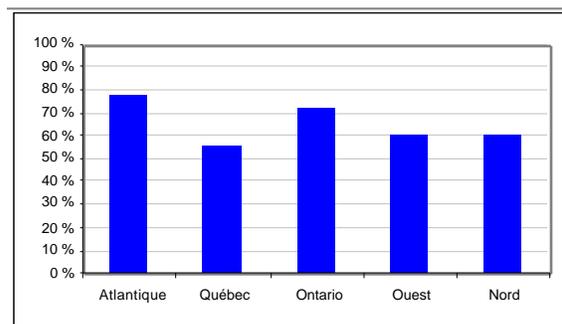
Les petites et les grandes villes — Les pistes et les sentiers peuvent être destinés uniquement aux piétons et aux cyclistes ou être utilisés à plusieurs fins, tels la marche, la bicyclette, le patinage sur roues alignées, le ski de fond ou la randonnée à pied. Les trois quarts des municipalités sont dotées de pistes et de sentiers où les véhicules motorisés ne sont pas autorisés. Un tiers de ces pistes ont moins de cinq kilomètres de long, un cinquième ont entre cinq et dix kilomètres de long et 32 % sont entretenues pendant l'hiver. Sur les pistes à usages multiples, par contre, l'utilisation de véhicules motorisés, tels que les motoneiges ou les véhicules tout-terrain, peut être autorisée parmi d'autres usages. Un tiers des municipalités sont munies de pistes où l'utilisation de véhicules motorisés est autorisée parmi d'autres usages. Un quart de ces pistes ont plus de 20 kilomètres de long et les deux tiers sont entretenues pendant l'hiver.

Selon les régions — Les municipalités du Québec sont moins susceptibles que celles des autres régions d'avoir des pistes en dehors des routes, où les véhicules motorisés ne sont pas autorisés. Dans l'Ouest, les municipalités tendent moins que dans les autres régions à être dotées de pistes où les véhicules motorisés sont autorisés tandis que, dans le Nord, les municipalités ont plus tendance à avoir de telles pistes.

Selon l'envergure des communautés — Les petites communautés tendent moins à être munies de pistes où les véhicules motorisés sont interdits et sont légèrement plus portées à avoir des pistes où les véhicules motorisés sont autorisés.

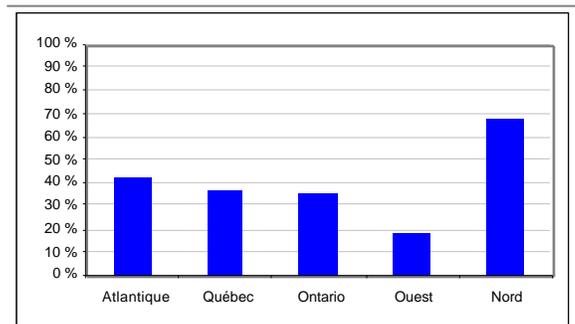
Analyse — Dans le cadre d'un sondage mené auprès de la population canadienne, un peu plus d'un quart des adultes ont déclaré que, dans leur communauté, il y a des pistes à usages multiples pouvant servir à la pratique de différents sports et activités physiques⁵. Cela diffère des résultats du Sondage auprès des municipalités canadiennes où les trois quarts des répondants ont dit que leur municipalité est dotée de telles pistes. Vu qu'un grand nombre de pistes municipales ont moins de cinq kilomètres de long, il est peu probable qu'elles relient de nombreux quartiers. Cette divergence apparente entre les réponses des usagers et celles des fournisseurs d'installations peut donc s'expliquer en partie par le fait que, en répondant aux questions, certains usagers songeaient à la communauté qui les entoure et non à la municipalité tout entière. Un vaste réseau de pistes peut accroître l'accès à ces pistes ou en donner accès à un plus grand nombre de communautés au sein d'une municipalité. La majorité des Canadiens estiment que les pistes à usages multiples sont des éléments importants pour la pratique de l'activité physique et un grand nombre disent qu'ils feraient de l'activité physique plus souvent s'il y avait de telles pistes dans leur communauté⁵.

VOIES CYCLABLES EN DEHORS DES ROUTES, OÙ LES VÉHICULES MOTORISÉS NE SONT PAS AUTORISÉS selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

VOIES CYCLABLES EN DEHORS DES ROUTES, OÙ LES VÉHICULES MOTORISÉS SONT AUTORISÉS selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Soutien de la marche sur les voies publiques municipales

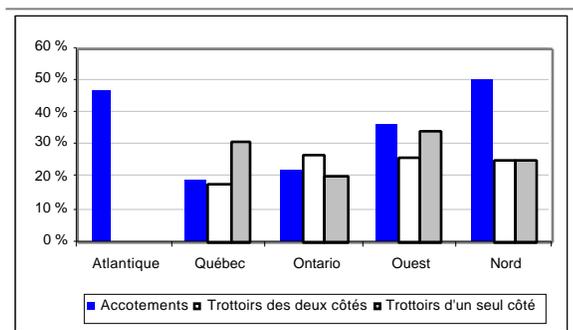
Les petites et les grandes villes — Dans un tiers des municipalités, il y a au moins certaines artères principales qui sont munies de trottoirs des deux côtés et, dans un cinquième des municipalités, des artères principales ont des trottoirs d'un seul côté. (Les artères principales sont des voies publiques qui ont quatre voies, mais qui ne sont pas des autoroutes ni des grandes routes.) En outre, dans un tiers des municipalités, il y a des accotements des deux côtés de certaines artères principales, ce qui porte à une sur cinq la proportion de municipalités qui n'ont pas d'aménagements pour les piétons. Les artères secondaires (définies comme étant des voies publiques qui ont soit deux voies, soit quatre voies dont deux servent au stationnement en dehors des heures de pointe) tendent plus que les artères principales à être munies d'aménagements qui favorisent la marche. Un tiers des municipalités ont indiqué qu'il y a des trottoirs d'un côté des artères secondaires, quatre municipalités sur dix ont mentionné qu'il y a des trottoirs des deux côtés et 23 % ont fait part d'accotements seulement. Par ailleurs, un tiers des municipalités ont mentionné qu'au moins certaines des grandes routes n'ont pas d'aménagements pour les piétons et les deux tiers ont fait part de la présence d'accotements. Comme on pouvait s'y attendre, les piétons ne sont pas autorisés sur la plupart des autoroutes (voies publiques où la vitesse est au moins de 100 km/h).

Selon les régions — Bien que les aménagements favorisant la marche tendent autant à exister dans les artères secondaires indépendamment de la région, les municipalités du Nord et de l'Est sont plus portées à indiquer qu'il y a des accotements des deux côtés des artères principales. Au Québec et dans le Nord, les municipalités sont plus susceptibles de mentionner qu'elles ont des grandes routes sans aménagements pour les piétons.

Selon l'envergure des communautés — Plus l'envergure des communautés augmente, plus il y a de chances que leurs artères principales, les artères secondaires et les rues résidentielles soient munies de trottoirs.

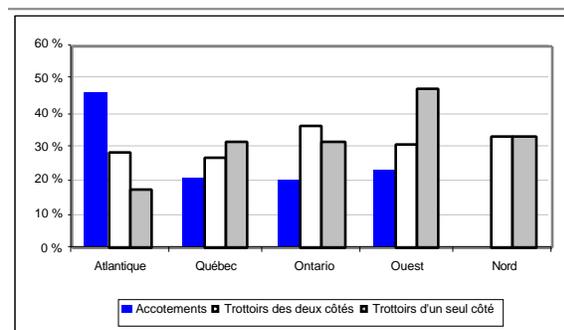
Analyse — Les trottoirs sont des endroits où les piétons peuvent se déplacer sans danger le long des voies publiques. Les gens utilisent des voies publiques particulières pour parcourir une partie d'un trajet ou pour accéder aux magasins, aux édifices commerciaux ou aux immeubles domiciliaires. Quel que soit le cas, ils ont plus tendance à marcher le long d'une voie publique s'ils ont un chemin séparé de la circulation. Cela s'applique particulièrement aux zones où la circulation est dense. Sur les routes rurales, où la circulation est moins abondante, il n'est peut-être pas aussi nécessaire de séparer les piétons de la circulation. Mais si la circulation est rapide, même si elle est moins abondante, les piétons ne se sentent pas à l'aise sur un accotement.

AMÉNAGEMENTS POUR LES PIÉTONS DANS LES ARTÈRES PRINCIPALES selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

AMÉNAGEMENTS POUR LES PIÉTONS DANS LES ARTÈRES SECONDAIRES selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Soutien de l'utilisation de la bicyclette sur les voies publiques municipales

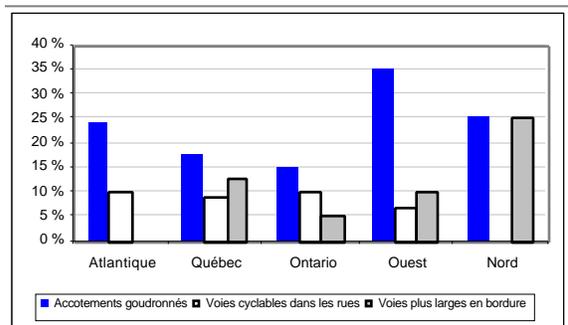
Les petites et les grandes villes — Environ la moitié des municipalités ont indiqué qu'elles ont des voies publiques (sans compter les autoroutes) qui ne sont pas aménagées pour soutenir l'utilisation de la bicyclette. Un quart des municipalités ont mentionné la présence d'accotements goudronnés, une municipalité sur dix a fait part de la présence de voies cyclables dans les rues et la même proportion a mentionné la présence de voies plus larges en bordure. La moitié des municipalités ont indiqué qu'elles ont des autoroutes où les cyclistes ne sont pas autorisés et un tiers ont mentionné l'existence d'autoroutes sans voies cyclables ni accotements goudronnés.

Selon les régions — Dans l'Ouest, les municipalités tendent plus que dans les autres régions à mentionner que des accotements goudronnés longent les grandes routes. Les municipalités du Québec et de l'Ontario sont celles qui sont les plus portées à indiquer qu'elles ont des autoroutes où les cyclistes ne sont pas autorisés.

Selon l'envergure des communautés — Plus l'envergure des communautés augmente, plus il y a de chances que des accotements longent les grandes routes. De manière similaire, plus l'envergure des communautés augmente, plus il y a de chances que les artères et les rues résidentielles soient munies de tous les types d'aménagements soutenant l'utilisation de la bicyclette.

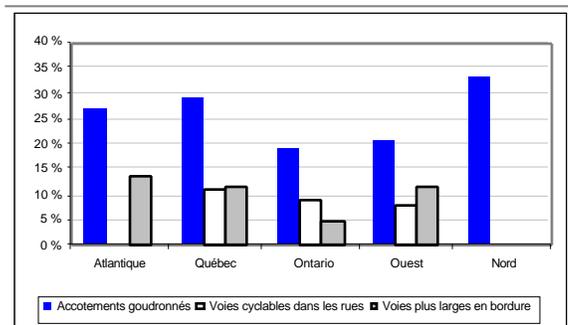
Analyse — Les cyclistes ont moins tendance à utiliser les voies publiques s'ils se sentent menacés par la vitesse ou la densité de la circulation. Si des routes très fréquentées ne sont pas munies d'aménagements pour les cyclistes, il est probable que seuls les cyclistes expérimentés s'aventurent dans la circulation tandis que les autres évitent ces routes, évitent de faire de la bicyclette ou bien se mêlent aux piétons sur les trottoirs. Un milieu urbain propice à l'utilisation de la bicyclette offre aux cyclistes des moyens d'emprunter les voies publiques, tels que des voies cyclables, des voies plus larges en bordure, permettant le passage d'un véhicule et d'une bicyclette, et une signalisation et des signaux pour les cyclistes. Dans les zones rurales, les accotements goudronnés donnent aux cyclistes un endroit où aller quand ils veulent laisser passer des véhicules.

**AMÉNAGEMENTS POUR LES CYCLISTES
DANS LES ARTÈRES PRINCIPALES
selon la région**



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

**AMÉNAGEMENTS POUR LES CYCLISTES
DANS LES ARTÈRES SECONDAIRES
selon la région**



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Sources de financement des lieux destinés aux piétons et aux cyclistes

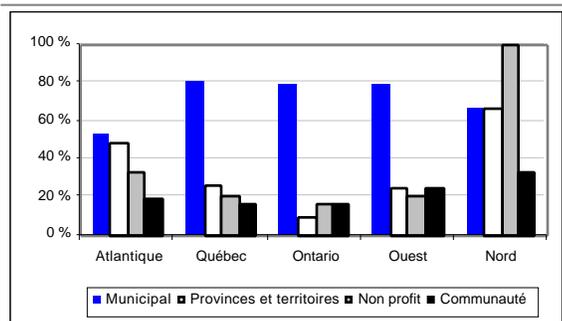
Les petites et les grandes villes — Dans quatre municipalités sur cinq, les voies cyclables sur les routes bénéficient de contributions financières de source municipale. De plus, un quart des municipalités reçoivent des fonds provinciaux ou territoriaux, un cinquième reçoivent des fonds d'organisations sans but lucratif et moins d'une municipalité sur cinq reçoit des fonds de partenaires communautaires. Les trois quarts de toutes les pistes et de tous les sentiers où les véhicules motorisés ne sont pas autorisés bénéficient de fonds municipaux. Par contre, les pistes et les sentiers où les véhicules motorisés sont autorisés sont ceux qui sont le plus susceptibles d'être financés par des organisations à but non lucratif (45 %).

Selon les régions — Dans le Nord, les municipalités tendent plus que dans les autres régions à financer les voies cyclables sur les routes, par l'entremise de fonds provenant du palier provincial, d'organisations sans but lucratif et de partenaires communautaires. En Ontario, les voies cyclables en dehors des routes tendent moins que dans les autres régions à bénéficier de fonds de source municipale tandis que, dans le Nord, ces pistes sont plus susceptibles plus d'être financées par des fonds municipaux. Par ailleurs, dans le Nord, les pistes et les sentiers où les véhicules motorisés sont autorisés tendent plus qu'ailleurs à bénéficier de fonds municipaux. Enfin, les municipalités du Québec ont plus tendance que celles d'ailleurs à recevoir des fonds d'organisations sans but lucratif pour les pistes où les véhicules motorisés sont autorisés.

Selon l'envergure des communautés — Dans les grandes municipalités, les voies cyclables sur les routes et les pistes en dehors des routes où les véhicules motorisés ne sont pas autorisés tendent plus que dans les municipalités plus petites à bénéficier de fonds municipaux et elles sont moins susceptibles d'être financées par le palier provincial ou territorial. Dans les municipalités les plus petites, les pistes où les véhicules motorisés sont autorisés tendent plus à bénéficier de la contribution financière de clubs et de bénévoles de la localité.

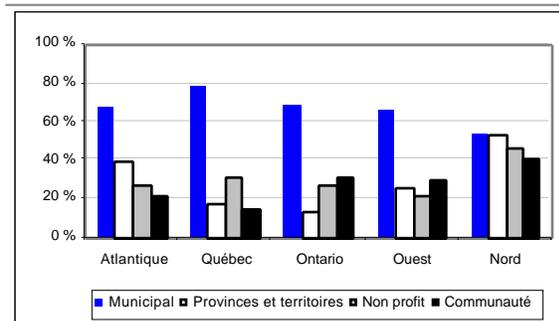
Analyse — Les municipalités assument une très grande partie du fardeau que constitue le financement des pistes et des sentiers sur les routes et en dehors des routes. La création ou l'entretien des voies cyclables sur les routes peut avoir lieu pendant la réalisation de travaux routiers et peut donc être inclus dans le budget des travaux routiers. Toutefois, les fonds alloués à l'entretien des pistes et des sentiers en dehors des routes proviennent probablement d'un poste budgétaire distinct et, par conséquent, le fait que l'existence de tels sentiers et pistes est moins fréquente est peut-être attribuable à la plus grande difficulté de trouver des fonds pour leur construction et leur entretien dans un budget déjà étiré au maximum.

SOURCES DE FINANCEMENT DES VOIES CYCLABLES SUR LES ROUTES
selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

SOURCES DE FINANCEMENT DES SENTIERS EN DEHORS DES ROUTES, OÙ LES VÉHICULES MOTORISÉS NE SONT PAS AUTORISÉS
selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Financement des réparations et de l'entretien des sentiers et des parcs

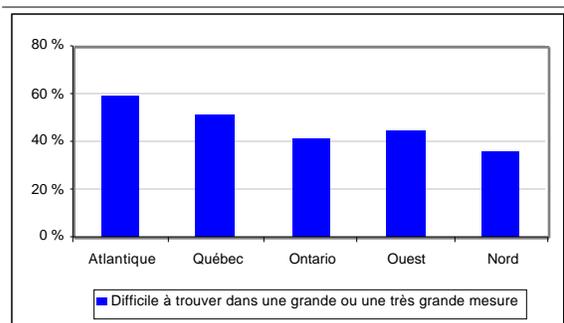
Les petites et les grandes villes — Près de la moitié des municipalités qui ont répondu au sondage conviennent dans une grande ou une très grande mesure qu'il est difficile de trouver suffisamment de fonds pour payer les frais de réparation et d'entretien des sentiers et des parcs. Moins de 10 % ont déclaré que ce n'est pas du tout le cas ou que cela s'applique à un faible degré seulement à leur municipalité.

Selon les régions — Les municipalités de l'Est, suivies des municipalités du Québec, tendent plus que celles des autres régions à être tout à fait d'accord avec le fait qu'il est difficile de trouver des fonds. Les municipalités du Nord sont les moins portées à être tout à fait d'accord avec cet énoncé.

Selon l'envergure des communautés — Plus de la moitié des municipalités très petites conviennent dans une grande ou une très grande mesure avec le fait qu'il est difficile de trouver des fonds pour la réparation et l'entretien des sentiers et des parcs. Les municipalités plus grandes tendent moins à être tout à fait d'accord avec cet énoncé. Moins de 20 % des municipalités les plus grandes conviennent aussi fortement qu'il est difficile de trouver des fonds.

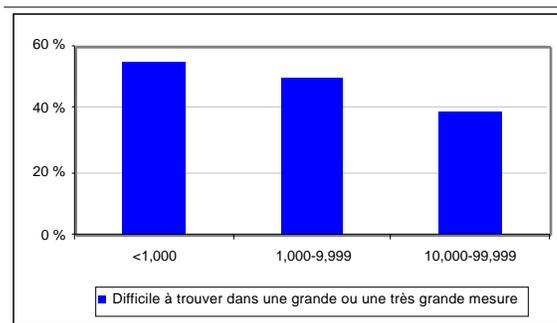
Analyse — Les résidents seraient plus enclins à utiliser les sentiers et les parcs pour faire de l'activité physique si, en plus d'y avoir accès à proximité de chez eux, ils avaient l'impression qu'ils sont en bon état. Des sentiers où il n'y a pas de débris, dont la surface est égale, où il n'y a de gros trous et de crevasses pouvant causer des chutes et des blessures et qui sont longés de plantes tendent plus à être considérés invitatants et plaisants à emprunter. De manière similaire, des parcs dont on entretient bien la structure, où l'on enlève les mauvaises herbes et qui sont dotés d'aménagements de plantes attirants sont aussi des endroits où les résidents aiment passer du temps. Dans les municipalités où il est difficile de trouver des fonds à ces fins, l'entretien de ces espaces d'activités physiques peut en souffrir et leur utilisation peut diminuer.

FINANCEMENT DES RÉPARATIONS ET DE L'ENTRETIEN DES SENTIERS ET DES PARCS
selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

FINANCEMENT DES RÉPARATIONS ET DE L'ENTRETIEN DES SENTIERS ET DES PARCS
selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Réseaux de sentiers

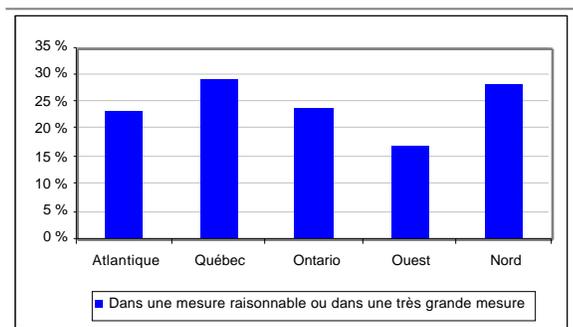
Les petites et les grandes villes — Trois municipalités sur dix sont tout à fait d'accord avec le fait que, dans leur communauté, les pistes et les sentiers sont agencés de manière à former un réseau. Toutefois, deux sur cinq ne sont pas d'accord avec le fait que c'est le cas dans leur communauté. Il faut noter qu'un pourcentage élevé de répondants (20 %) ont mentionné que cette question ne s'applique pas à leur communauté.

Selon les régions — Par rapport aux autres régions, il y a moins de municipalités dans l'Ouest (17 % seulement) qui sont tout à fait d'accord avec le fait que leurs pistes et sentiers sont agencés de manière à former un réseau.

Selon l'envergure des communautés — Plus l'envergure des communautés augmente, plus il y a de chances que les municipalités soient tout à fait d'accord avec le fait que leurs pistes et sentiers sont agencés de manière à former un réseau. De manière similaire, le nombre de répondants qui estiment que cet énoncé s'applique à leur communauté augmente avec l'envergure des communautés. Néanmoins, même parmi les grandes municipalités, la moitié seulement sont tout à fait d'accord avec le fait que leurs pistes et sentiers sont suffisamment agencés pour former un réseau.

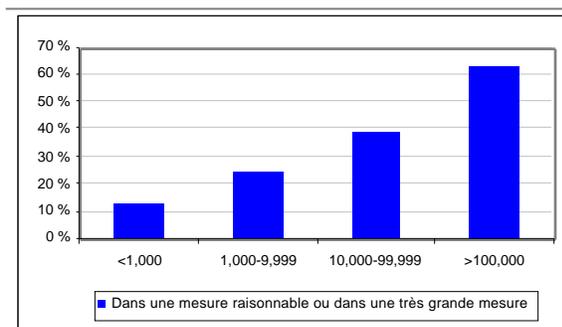
Analyse — Dans les municipalités canadiennes, les pistes et les sentiers ne sont généralement pas suffisamment bien agencés pour former un réseau que les cyclistes et les piétons peuvent utiliser. Des pistes et des sentiers agencés permettent aux gens de les utiliser exclusivement pour se rendre d'un point à un autre. Ils sont plus sûrs et, dans bien des cas, ils rendent les déplacements des usagers des modes de transport actifs plus plaisants en séparant ces derniers de la circulation automobile. Dans le cadre du Sondage indicateur de l'activité physique en 1999⁵, deux adultes sur cinq ont répondu qu'ils étaient tout à fait d'accord avec le fait que si leur communauté entretenait un réseau de pistes et de sentiers bien agencés, cela les aiderait à devenir physiquement plus actifs. Le pourcentage relativement élevé de municipalités qui ont indiqué que l'agencement des pistes et des sentiers en réseau ne s'applique pas à leur cas peut être attribuable au fait qu'il n'y a pas de pistes ni de sentiers dans leur communauté ou que celle-ci n'est pas d'envergure suffisante pour nécessiter l'existence d'un réseau.

AGENCEMENT DES PISTES ET DES SENTIERS EN RÉSEAU
selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

AGENCEMENT DES PISTES ET DES SENTIERS EN RÉSEAU
selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Obstacles à l'utilisation de la bicyclette et à la marche dans les rues et sur les routes des municipalités

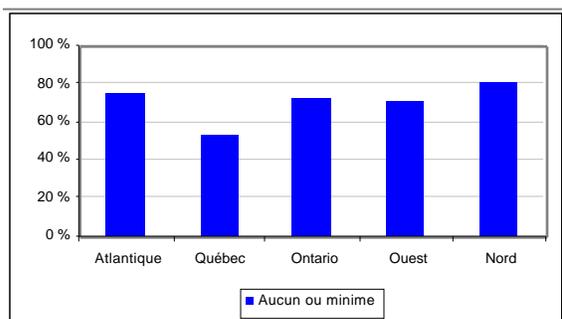
Les petites et les grandes villes — Un certain nombre de facteurs peuvent empêcher les Canadiens d'opter pour la marche ou la bicyclette. Les actes criminels commis dans les rues ne semblent pas être un facteur important aux yeux des représentants municipaux puisque plus des deux tiers sont tout à fait d'accord avec le fait que le nombre d'actes criminels commis dans les rues ne décourage pas les gens de se déplacer à pied ou à bicyclette dans leur juridiction. Seize pour cent conviennent que, dans leur municipalité, le manque d'éclairage des trottoirs et des rues décourage les gens de se déplacer à pied ou à bicyclette quand il fait noir. Environ deux sur cinq considèrent que ce n'est pas un problème.

Selon les régions — Les municipalités du Nord ont beaucoup plus tendance que l'ensemble des municipalités canadiennes à indiquer les actes criminels commis dans les rues ne sont pas un facteur dissuasif, tandis que les municipalités du Québec tendent beaucoup moins à être de cet avis. Dans le Nord, le manque d'éclairage des rues est également perçu comme étant un obstacle dans une moins grande mesure.

Selon l'envergure des communautés — Sauf dans les communautés les plus grandes, le manque d'éclairage n'est pas considéré comme un facteur dissuasif les gens de se déplacer à pied ou à bicyclette.

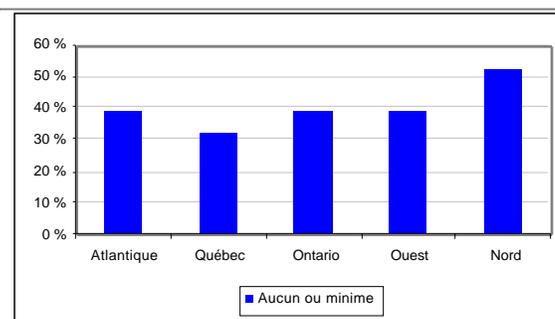
Analyse — Si les représentants municipaux n'estiment peut-être pas que les actes criminels sont un obstacle à la marche et à l'utilisation de la bicyclette, ils considèrent que l'éclairage des rues peut en être un. Bien que, au Canada, la plupart des adultes ne soient pas d'accord du tout avec le fait que des préoccupations touchant à la sécurité les empêchent de se déplacer à pied ou à bicyclette, pas moins de 23 % conviennent ou conviennent fortement que des préoccupations relatives à la sécurité sont un facteur dissuasif⁵. Parmi ceux-ci, environ un cinquième croient qu'il y a trop d'actes criminels commis dans les rues et une proportion légèrement plus grande jugent que les trottoirs et les rues sont mal éclairés. Un environnement qui appuie les piétons et les cyclistes leur permet de voir et d'être vus. Cela s'avère particulièrement pertinent pendant l'hiver, surtout dans le Nord, où le moins grand nombre d'heures de clarté et l'arrivée plus tôt de la nuit peuvent dissuader les gens de parcourir, à pied ou à bicyclette, le trajet aller et retour entre leur domicile et l'école ou leur lieu de travail ou bien de sortir de chez eux le soir. Pourtant, les municipalités du Nord sont celles qui tendent le moins à considérer le manque d'éclairage comme un facteur dissuasif. Cela peut signifier qu'elles disposent d'un éclairage suffisant pour contrebalancer les effets des journées courtes ou qu'un manque d'éclairage n'a pas d'effet dissuasif sur les gens. En outre, cette opinion peut être liée au bas niveau d'actes criminels perçu par les répondants.

EFFET DISSUASIF DES ACTES CRIMINELS COMMIS DANS LES RUES selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

LE MANQUE D'ÉCLAIRAGE ROUTIER EST UNE FORCE DE DISSUASION selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Transport en commun favorisant la marche et l'utilisation de la bicyclette

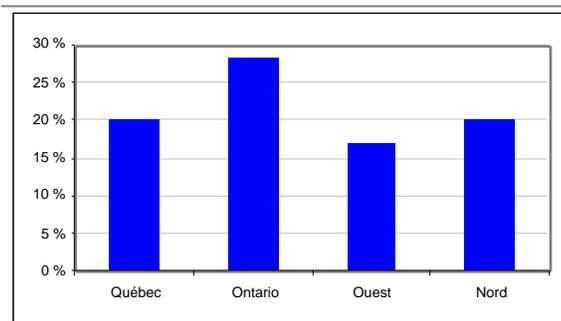
Les petites et les grandes villes — Vingt-sept pour cent des municipalités canadiennes ont un système de transport en commun. Parmi ces municipalités, moins d'une sur cinq fournit des porte-skis ou des porte-vélos dans les autobus et les autres véhicules de transport en commun.

Selon les régions — De toutes les régions, celle de l'Est est la région où la proportion de municipalités desservies par un système de transport en commun est la plus faible (moins d'une sur dix). Parmi les municipalités qui ont un système de transport en commun, celles de l'Ouest tendent le plus à fournir des porte-skis ou des porte-vélos dans les véhicules de ce système.

Selon l'envergure des communautés — Il y a un système de transport en commun dans pratiquement toutes les municipalités de plus de 100 000 habitants, dans environ les deux tiers des municipalités dont la population est de 10 000 à 99 999 habitants et dans 11 % ou moins des municipalités dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

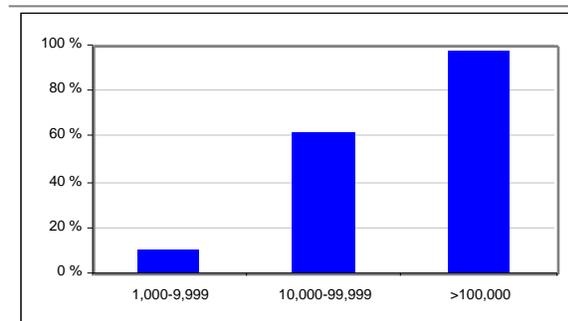
Analyse — Un système de transport en commun soutient la pratique de l'activité physique en exigeant des usagers qu'ils se rendent à pied à un arrêt, en leur donnant la possibilité de débarquer de l'autobus quelques coins de rues avant une destination ou bien en leur permettant d'utiliser un mode de transport actif pour se rendre quelque part et les transports en commun pour en revenir. Les porte-vélos dans les autobus — des dispositifs relativement nouveaux offerts dans les transports en commun — aident encore plus les gens à faire une partie du trajet en utilisant un mode de transport actif; ils pourraient être adoptés à plus grande échelle avec le temps. D'après les résultats du Sondage indicateur de l'activité physique en 1999, 17 % des adultes canadiens sont tout à fait d'accord avec le fait que la présence de porte-skis, de porte-vélos et d'autres dispositifs de ce type dans les autobus et les autres véhicules de transport en commun les aiderait à faire régulièrement de l'activité physique⁵. Il est possible que les petites municipalités qui ont déclaré qu'elles ont un système de transport en commun aient fait état de l'accès à un système de transport en commun exploité par une grande municipalité voisine.

**SYSTÈME DE TRANSPORT EN COMMUN
DISPONIBLE**
selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

**SYSTÈME DE TRANSPORT EN COMMUN
DISPONIBLE**
selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Politiques municipales favorables

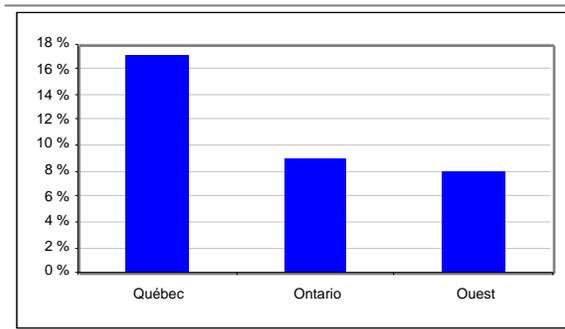
Les petites et les grandes villes — Les municipalités peuvent soutenir officiellement la marche et l'utilisation de la bicyclette dans le cadre de politiques écrites. Quinze pour cent des municipalités ont mentionné qu'elles ont des lignes directrices visant les édifices publics, dans lesquelles elles prescrivent la présence de supports de bicyclettes. Une sur cinq a des politiques exigeant l'inclusion d'itinéraires sûrs pour les piétons et les cyclistes dans le développement de nouvelles communautés ou la reconstruction de routes et 14 % ont des politiques qui stipulent l'intégration de tels itinéraires dans la modernisation de communautés existantes.

Selon les régions — Les municipalités du Québec et du Nord sont celles qui tendent le plus à avoir des politiques visant les édifices publics, dans lesquelles elles prescrivent la présence de supports de bicyclettes. Il existe peu de différences entre les régions en ce qui a trait à la probabilité que les municipalités aient des politiques stipulant l'inclusion d'itinéraires sûrs pour les piétons et les cyclistes dans n'importe quel type de construction.

Selon l'envergure des communautés — Plus l'envergure des communautés augmente, plus il y a de chances que les municipalités aient une politique visant la présence de supports de bicyclettes près des édifices publics ou des politiques prescrivant l'inclusion d'itinéraires sûrs pour les piétons et les cyclistes dans la construction de routes.

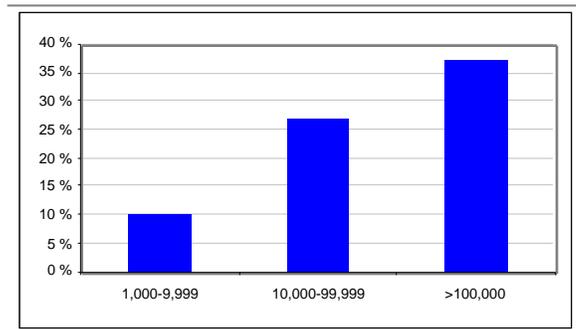
Analyse — Les municipalités peuvent aider à créer un environnement propice à la marche et à l'utilisation de la bicyclette en élaborant des politiques et des lignes directrices. Par exemple, les lignes directrices précisant qu'un certain nombre de supports de bicyclettes soient prévus lors de la conception d'un édifice public sont semblables à celles qui assurent un nombre établi d'emplacements de stationnement aux usagers de l'édifice. Dans le même ordre d'idées, la construction de routes donne l'occasion de répondre aux besoins des cyclistes et des piétons.

POLITIQUES PRESCRIVANT LA PRÉSENCE DE SUPPORTS DE BICYCLETTES selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

POLITIQUES PRESCRIVANT LA PRÉSENCE DE SUPPORTS DE BICYCLETTES selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Planification officielle visant la marche et l'utilisation de la bicyclette

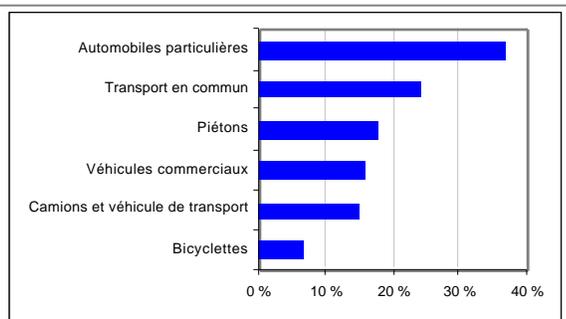
Les petites et les grandes villes — Un plan directeur officiel de transport est un document qui décrit en détail le déplacement des personnes et des marchandises au sein de la communauté. Peu de municipalités (environ 16 %) ont actuellement un plan officiel de transport. Environ les deux tiers de ces plans directeurs indiquent la priorité donnée à différents modes de transport sur les voies publiques municipales. Un cinquième de ces plans accordent la première ou la deuxième priorité aux piétons et moins de 10 % donnent la plus grande ou la deuxième priorité aux cyclistes. Près des deux tiers des plans accordent une grande priorité aux automobiles particulières, un quart, aux transports en commun et 15 % et 16 % des plans donnent respectivement une grande priorité aux véhicules commerciaux, aux camions et aux plus grands véhicules de transport.

Selon les régions — Les municipalités du Québec sont celles qui ont le moins tendance à détenir un plan officiel de transport.

Selon l'envergure des communautés — Les petites municipalités sont moins susceptibles de posséder un plan officiel mais, si elles en ont un, elles tendent plus à préciser dans ce plan la priorité des différents modes de transport. Ainsi, moins de 10 % des municipalités dont la population est inférieure à 10 000 habitants détiennent un plan officiel de transport, mais la majorité précisent les priorités. À l'opposé, près des deux tiers des municipalités dont la population est supérieure à 100 000 habitants ont des plans, mais un peu plus de la moitié précisent les priorités dans ces plans.

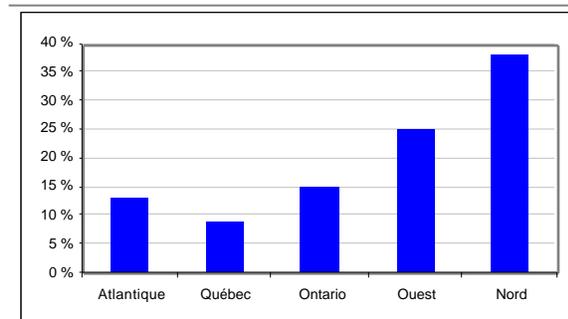
Analyse — En reconnaissant les besoins des modes de transport actifs dans leurs plans officiels, les municipalités soutiennent la création d'environnements propices à la marche et à l'utilisation de la bicyclette. Le fait qu'il y ait plus de chances que les petites municipalités aient des plans précisant les priorités peut être attribuable à l'adoption récente de ces plans. Il se peut que les grandes municipalités aient des plans en place depuis longtemps et que les petites municipalités aient adopté des plans plus récemment, ce qui a donné à ces dernières la possibilité d'examiner les plans qui existaient et d'y introduire les tendances les plus récentes. Il semble cependant que, dans les plans des petites municipalités, on accorde une plus grande importance au déplacement des automobiles particulières, des véhicules commerciaux, des camions et des plus grands véhicules de transport. De plus, les données peuvent refléter le plus grand système administratif dont les grandes villes sont dotées. Dans les villes où les services administratifs sont compartimentés et souvent situés dans des édifices différents, la personne du service des loisirs qui a rempli le questionnaire du sondage ne savait peut-être pas s'il existait un plan et si celui-ci indiquait ou non la priorité donnée aux différents modes de transport.

PRIORITÉ DES MODES DE TRANSPORT
Première ou la deuxième priorité



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

PLAN DE TRANSPORT OFFICIEL
selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP



INSTALLATIONS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES



Installations financées par les municipalités

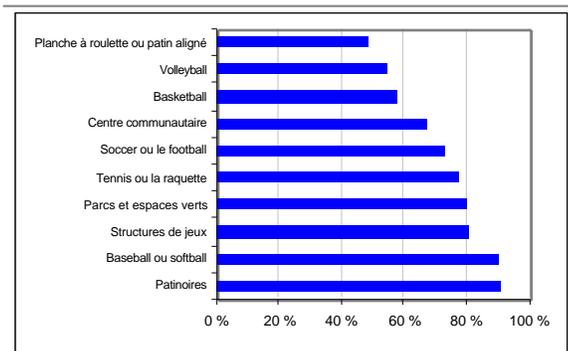
Les petites et les grandes villes — Neuf municipalités sur dix mettent au moins une patinoire et un terrain de baseball ou de softball à la disposition de leurs résidents. Huit sur dix fournissent au moins une structure de jeux pour les enfants et un parc ou un espace vert. Une proportion presque aussi grande de municipalités sont dotées d'au moins un terrain de tennis ou de racquetball. Les terrains de soccer ou de football sont également courants dans tout le pays puisqu'il y en a dans environ les trois quarts des municipalités. Plus de la moitié des municipalités offrent des possibilités d'activités physiques en tenant à la disposition des résidents un centre ou une salle communautaire pouvant servir à la pratique d'activités physiques, un terrain de basket-ball ou de volley-ball, une piscine ou un gymnase. Environ la moitié des municipalités offrent une installation de planche à roulettes ou de patinage sur roues alignées. Plus ou moins un tiers ont au moins une salle de poids et haltères ou d'exercices cardiovasculaires, une installation de jeux aquatiques ou un terrain de golf.

Selon les régions — Dans l'Est, les municipalités tendent plus que dans les autres régions du pays à avoir des patinoires, des terrains de baseball ou de softball et des installations de planche à roulettes ou de patinage sur roues alignées. En comparaison des municipalités des autres régions, celles du Nord sont moins susceptibles d'avoir des parcs et des espaces verts, des terrains de tennis ou de racquetball, ainsi que des pataugeoires, des bassins et d'autres installations de jeux aquatiques, mais elles ont plus tendance à avoir des gymnases et des piscines. Les municipalités de l'Ouest sont plus portées que les autres à avoir des installations de curling.

Selon l'envergure des communautés — Les petites municipalités ont généralement moins tendance que les municipalités plus grandes à fournir des installations à leurs résidents, à deux exceptions près : elles tendent autant que les municipalités plus grandes à mettre à la disposition de leurs résidents les installations les plus courantes (fournies par 80 % ou plus des municipalités); elles sont aussi susceptibles que les municipalités plus grandes de fournir des pistes de curling. Une analyse plus détaillée a révélé que les résidents des grandes communautés ont accès à des installations d'activités physiques plus diverses.

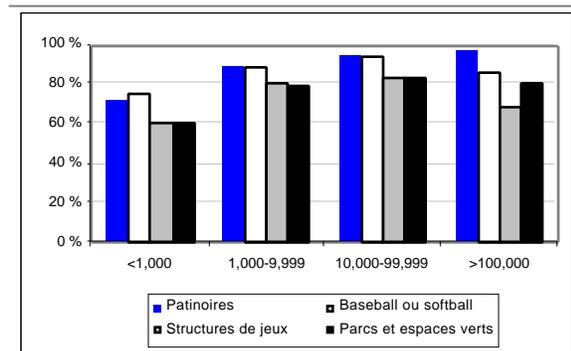
Analyse — Parmi les dix activités physiques pratiquées le plus couramment par les adultes canadiens figurent la marche, la bicyclette, les poids et haltères, la natation, le patinage et le jogging. Les activités les plus répandues chez les enfants et les jeunes comprennent la marche, la bicyclette, la natation, la luge, des activités d'hiver, l'utilisation des balançoires, des glissoires et des balançoires à bascule, le patinage et le patinage sur roues alignées⁵. La majorité des municipalités mettent à la disposition de leurs résidents au moins une installation où ils peuvent faire de l'activité physique. Les installations fournies semblent offrir aux gens des possibilités de se livrer à nombre des activités répandues au Canada. Il serait justifié d'étudier si la capacité actuelle est suffisante pour satisfaire à la demande ou si elle pourrait répondre à une plus grande demande.

INSTALLATIONS COURANTES au Canada



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

INSTALLATIONS COURANTES selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Ententes relatives au partage des installations

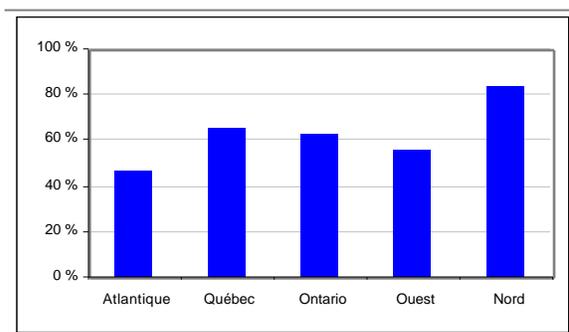
Les petites et les grandes villes — Environ les trois quarts des municipalités ont des ententes avec au moins une commission scolaire locale, en ce qui a trait à l'utilisation partagée des installations scolaires et municipales.

Selon les régions — Dans le Nord, les municipalités sont beaucoup plus susceptibles que dans les autres régions d'avoir des ententes avec les commissions scolaires quant à l'utilisation partagée d'installations : pas moins de 84 % des municipalités du Nord ont de telles ententes, en comparaison de 63 % des municipalités de l'Ontario, de 65 % de celles du Québec, de 56 % de celles de l'Ouest et de 46 % de celles de l'Est.

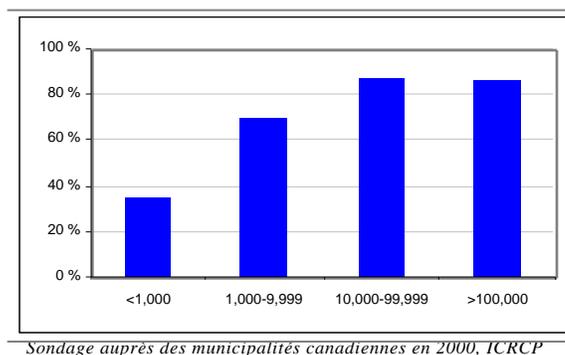
Selon l'envergure des communautés — Plus l'envergure des communautés augmente, plus il y a de chances que celles-ci aient des ententes visant le partage d'installations. Environ un tiers seulement des municipalités les plus petites ont de telles ententes, en comparaison de plus des quatre cinquièmes des municipalités dont la population est supérieure à 10 000 habitants.

Analyse — Les ententes visant le partage des installations scolaires et municipales comportent, entre autres, les avantages suivants : la maximisation de l'utilisation des installations scolaires et de loisirs, la minimisation du coût des investissements, un plus grand nombre d'installations abordables pour les groupes communautaires, la coordination de la prestation des programmes et des services et la maximisation des possibilités pour les enfants et les jeunes⁷. D'autres groupes peuvent aussi bénéficier de ce partage. Bien que les ententes de ce genre semblent être plus courantes dans les grandes communautés, elles sont aussi répandues dans les communautés du Nord, qui sont généralement plus petites que les communautés situées plus au Sud. Des recherches plus poussées pourraient permettre de déterminer si cela provient du leadership qui existe dans les territoires ou bien d'initiatives communautaires. D'autres municipalités pourraient suivre les approches auxquelles les communautés du Nord ont recours pour établir des ententes visant le partage de l'utilisation d'installations. En particulier, les petites communautés de tout le pays, qui ont généralement très peu d'installations d'activités physiques, pourraient tirer parti d'ententes permettant aux résidents d'utiliser les écoles locales.

**ENTENTES VISANT LE PARTAGE
D'INSTALLATIONS**
selon la région



**ENTENTES VISANT LE PARTAGE
D'INSTALLATIONS**
selon l'envergure des communautés



Coordination de l'utilisation des installations municipales

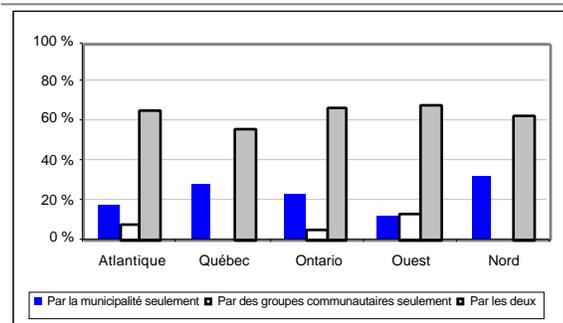
Les petites et les grandes villes — L'utilisation des installations municipales peut être coordonnée par la municipalité elle-même, par des groupes communautaires ou par les deux conjointement. Environ une municipalité sur cinq coordonne elle-même l'utilisation de ses installations, alors que sept municipalités sur dix partagent la coordination de leurs installations avec des groupes communautaires.

Selon les régions — Dans l'Ouest, les municipalités sont moins portées que dans les autres régions à coordonner seules l'utilisation de leurs installations. En outre, dans les municipalités de l'Ouest, la coordination des installations municipales tend plus à être confiée exclusivement à des groupes communautaires.

Selon l'envergure des communautés — Les petites municipalités ont plus tendance que celles qui sont plus grandes à confier exclusivement la coordination de l'utilisation de leurs installations à des groupes communautaires.

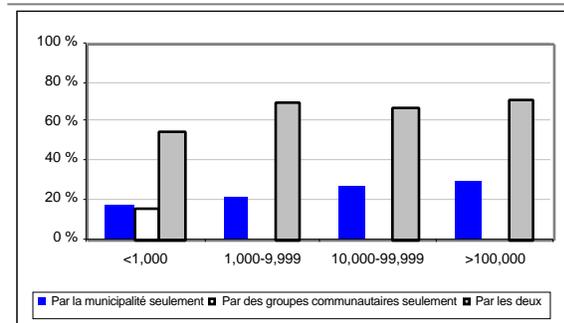
Analyse — Le fait que le personnel municipal soit plus restreint dans les petites communautés que dans les communautés plus grandes peut justifier le pourcentage plus élevé de petites municipalités qui confient exclusivement à des groupes communautaires la coordination de l'utilisation des installations d'activités physiques. Dans un rapport sur les problèmes nouveaux des parcs et des loisirs en Ontario, il est indiqué que l'on sollicitera de plus en plus la communauté pour que, avec les conseils et le soutien du personnel municipal, elle assume la prestation des services des parcs et des loisirs⁸. Ce rapport précise également que les modèles traditionnels de participation des bénévoles ne seront pas adéquats. Dans le contexte de restrictions financières qui prévaut, le personnel municipal aura besoin d'outils afin de gérer les groupes communautaires et les fournisseurs d'autres programmes qui pourront jouer un rôle de plus en plus grand dans la coordination de l'utilisation des installations. Pour certains, cela pourra représenter un changement d'orientation s'ils sont les seuls coordonnateurs directs de l'utilisation d'installations et les fournisseurs des programmes et des services.

COORDINATION DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

COORDINATION DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Réservation des installations municipales pour des séances d'entraînement

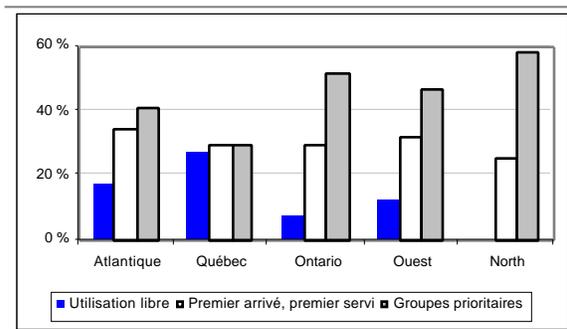
Les petites et les grandes villes — Si les municipalités assument la coordination de l'utilisation des installations, elles donnent généralement la priorité à des groupes spécifiques. La moitié des municipalités ont répondu que c'est la méthode qu'elles appliquent à la réservation de leurs installations. Vingt-sept pour cent des municipalités suivent le principe du «Premier arrivé, premier servi». Dans une municipalité sur dix, il n'y a pas d'horaire établi et l'utilisation des installations est libre.

Selon les régions — Les municipalités de l'Est et du Québec, ont moins tendance que les municipalités des autres régions à donner la priorité à des groupes spécifiques en prenant des réservations. Au Québec, les municipalités tendent beaucoup plus à recourir à un système d'utilisation libre.

Selon l'envergure des communautés — Les municipalités les plus petites sont plus susceptibles que les autres à avoir une politique d'utilisation libre, sans établissement d'horaire, et à suivre le principe du «Premier arrivé, premier servi».

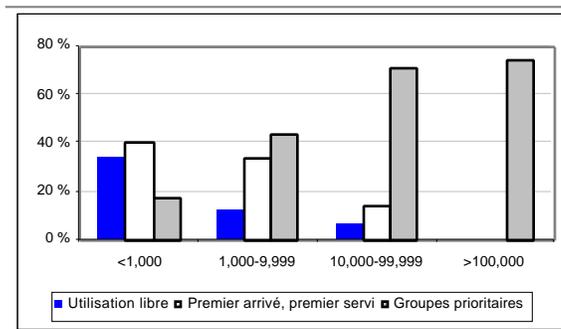
Analyse — Les petites communautés tendent à avoir moins d'installations que les municipalités plus grandes. Par exemple, leurs installations peuvent se limiter à une patinoire extérieure ou à un terrain de soccer. Ces communautés ayant moins d'habitants et un moins grand nombre d'installations à gérer, la répartition de l'utilisation des installations peut exiger des procédures moins officielles de leur part. Dans les grandes communautés, la coordination de l'utilisation d'un plus grand nombre d'installations et la prestation de programmes plus nombreux exigent probablement la mise en oeuvre de procédures officielles de réservation des installations.

RÉSERVATION DES INSTALLATIONS MUNICIPALES selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

RÉSERVATION DES INSTALLATIONS MUNICIPALES selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Priorité d'utilisation des installations municipales

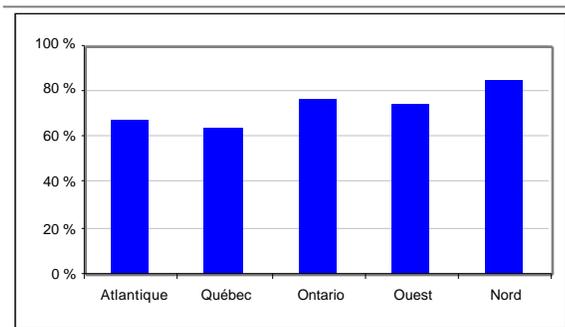
Les petites et les grandes villes — On a demandé, aux municipalités qui donnent la priorité à des groupes spécifiques en prenant des réservations, de décrire leur système de priorité. Dans le cadre de ces réponses non guidées, les municipalités ont fait part d'un grand éventail de méthodes s'appliquant à la priorité d'utilisation des installations. Les types de groupes inclus dans les systèmes de priorité comprennent : les groupes d'âge (par exemple, les enfants et les jeunes ayant la priorité sur les adultes), les groupes communautaires, les résidents locaux, les ligues et les équipes, les programmes municipaux et les clients réguliers. Les enfants et les jeunes sont le groupe auquel les municipalités donnent le plus couramment la première priorité puisque c'est le cas dans plus des trois quarts des municipalités. Cette priorité s'applique à l'utilisation des installations par les petites ligues, aux cours et à l'utilisation libre. Certaines municipalités ont indiqué que leurs résidents ont la priorité sur ceux d'autres municipalités. D'autres ont précisé que les groupes communautaires locaux ont la priorité. Enfin, des municipalités ont mentionné que les programmes municipaux, les usagers qui ont recours aux installations de manière répétée et les clients réguliers sont des groupes prioritaires.

Selon les régions — En comparaison des municipalités des autres régions, celles du Nord, de l'Ouest et de l'Ontario ont indiqué plus fréquemment qu'elles donnent la première priorité aux enfants et aux jeunes. En effet, plus des quatre cinquièmes des municipalités du Nord et les trois quarts des municipalités de l'Ontario et de l'Ouest ont mentionné les enfants comme étant leur première priorité, alors qu'environ les deux tiers des autres municipalités l'ont fait.

Selon l'envergure des communautés — Les petites municipalités ont recours à une plus grande diversité de méthodes d'établissement des priorités. Alors que la majorité des petites municipalités ont mentionné qu'elles donnent la première priorité aux enfants et aux jeunes, environ une sur dix a déclaré que la première priorité revient aux résidents locaux ou aux groupes communautaires. Les municipalités plus grandes ont fréquemment répondu que la première priorité va non seulement aux enfants, mais aussi aux groupes communautaires et aux programmes municipaux.

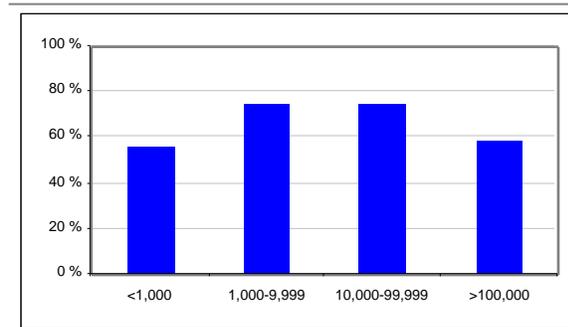
Analyse — La grande priorité d'utilisation que les municipalités donnent aux enfants démontre l'attention qu'elles prêtent aux programmes destinés aux enfants. Toutefois, la majorité des adultes estiment que les heures et les horaires de cours qu'offrent les centres locaux ne conviennent pas à leur emploi du temps⁵. Cela peut refléter l'importance de l'allocation des tranches de temps préférées aux programmes des enfants. Dans d'autres sujets présentés dans le présent rapport, on analyse la fréquence des programmes et des activités des enfants par rapport à ceux d'autres groupes. Il est possible que le volume plus grand d'activités offertes aux enfants par rapport aux autres groupes reflète l'importance prêtée aux enfants, notée dans le présent sujet.

INSTALLATIONS MUNICIPALES DONNANT LA PREMIÈRE PRIORITÉ AUX ENFANTS selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

INSTALLATIONS MUNICIPALES DONNANT LA PREMIÈRE PRIORITÉ AUX ENFANTS selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP



**SOUTIEN DE LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ
PHYSIQUE**



Collaboration avec d'autres groupes

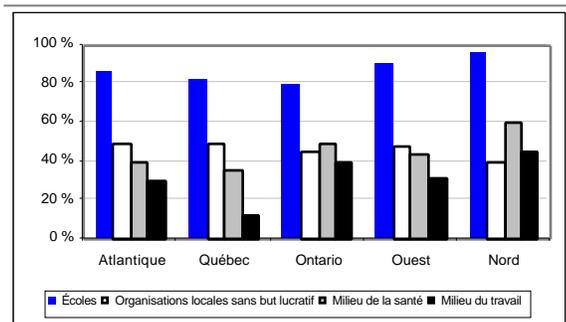
Les petites et les grandes villes — Parmi les deux tiers des municipalités qui collaborent avec d'autres organisations pour encourager les gens à faire plus d'activité physique, la grande majorité (86 %) travaillent avec des écoles, près de la moitié travaillent avec des organisations locales sans but lucratif, telles que le YMCA, 45 % le font avec le milieu de la santé et 29 %, avec le milieu du travail.

Selon les régions — Dans le Nord, les municipalités sont plus portées que dans les autres régions à joindre leurs efforts à ceux des milieux du travail et de la santé. Les municipalités du Québec ont moins tendance que celles des autres régions à travailler avec le milieu du travail.

Selon l'envergure des communautés — Quelle que soit l'envergure des communautés, la proportion des municipalités qui collaborent avec les écoles varie peu. Toutefois, la proportion des municipalités qui travaillent avec des organisations locales sans but lucratif, le milieu de la santé et le milieu du travail afin d'encourager les gens à faire plus d'activité physique augmente avec l'envergure des communautés.

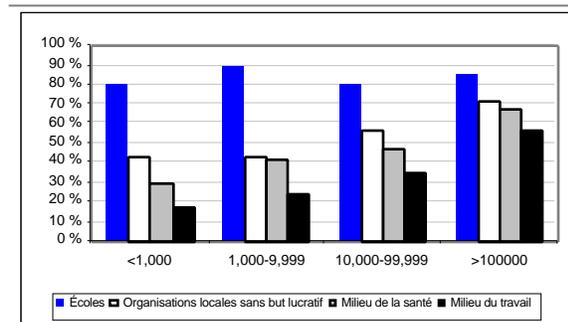
Analyse — La collaboration de plusieurs groupes peut accroître la portée globale des programmes et des services. Elle permet de diffuser des messages communs à un public plus vaste et de présenter un environnement propice aux organisations engagées et à leurs clients. De plus, la collaboration peut maximiser les ressources en élargissant les possibilités au-delà de ce qu'un seul groupe peut offrir. Les groupes qui travaillent ensemble peuvent obtenir une plus grande efficacité en mettant en commun leurs connaissances et leur expérience et en ayant accès à l'expertise particulière de chaque groupe. Enfin, en liant leur promotion, leurs programmes et leurs services, ces groupes peuvent donner accès à des possibilités, et ce, sans discontinuité. Par exemple, un événement local d'activité physique, telle une «marche pour la recherche sur la schizophrénie» planifiée par une organisation locale sans but lucratif, pourrait être mené à bien avec la collaboration de bénévoles recrutés parmi les participants des cours du YM/YWCA local, faire l'objet de promotion, auprès des enfants et des jeunes, par l'entremise des écoles et, auprès des travailleurs, par l'entremise du milieu du travail et être soutenu par la fermeture de rues. Une telle collaboration élargit la portée du programme, crée un environnement propice pour les participants et maximise les ressources en permettant de recourir aux services des bénévoles de deux organisations.

COLLABORATION AVEC D'AUTRES GROUPES
selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

COLLABORATION AVEC D'AUTRES GROUPES
selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Soutien prêté aux Canadiens pour qu'ils fassent de l'activité physique

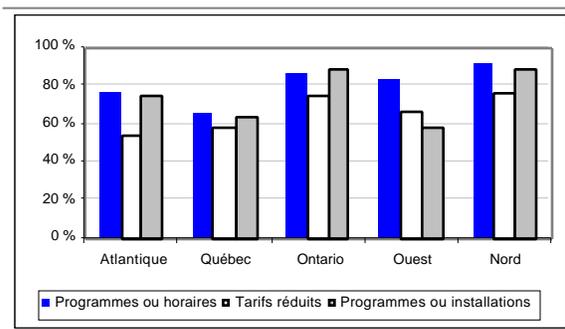
Les petites et les grandes villes — Les municipalités peuvent aider, de bien des façons, les Canadiens à être physiquement actifs. Dans le but d'étudier la fréquence des formes de soutien, on a, dans le cadre du sondage, demandé aux municipalités si elles tiennent à la disposition des résidents toute installation et tout programme d'activité physique qui figuraient sur une liste et si elles ont des programmes, des horaires ou des tarifs réduits ciblant certains groupes. Environ 85 % des municipalités offrent au moins un type de programmes ou d'horaires ciblant des groupes particuliers. En outre, 76 % ont une structure de tarifs réduits à l'intention d'au moins un groupe. Trois pour cent des municipalités ont indiqué qu'elles ne facturent aucun tarif ou uniquement un tarif minimal pour l'utilisation des installations. Les sujets présentés ci-après portent sur les divers programmes et tarifs réduits offerts à des groupes spécifiques, ainsi que sur les types de services et d'installations fournis.

Selon les régions — Au Québec, les municipalités sont plus susceptibles que dans les autres régions de fournir des programmes ou des horaires à des groupes particuliers. Les municipalités de l'Ontario et du Nord sont celles qui tendent le plus à offrir des tarifs réduits à au moins un groupe déterminé. Au Québec et dans le Nord, les municipalités ont plus tendance que dans les autres régions à facturer un tarif minimal ou à ne facturer aucun tarif. Les municipalités de l'Ouest tendent moins que les autres à dispenser tout programme ou service qui était indiqué sur la liste fournie.

Selon l'envergure des communautés — Par rapport aux municipalités plus grandes, les petites municipalités tendent moins à offrir des formes de soutien. Elles sont cependant plus portées à ne facturer aucun tarif ou à facturer un tarif minimal pour l'accès aux installations et aux programmes.

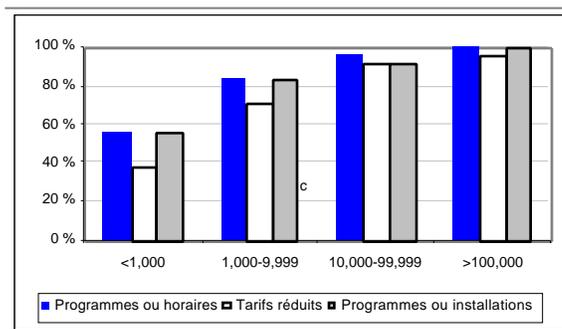
Analyse — Malgré le fait que 85 % des municipalités offrent des programmes et des horaires ciblant des groupes spécifiques, un tiers des Canadiens ont, dans le cadre du Sondage indicateur de l'activité physique en 1999, déclaré qu'il n'y a pas suffisamment de programmes, de services ou d'installations pour soutenir la pratique de l'activité physique au sein et aux alentours de leur communauté locale⁵. De plus, un tiers des Canadiens ont dit que les types de programmes et d'installations offerts ne leur conviennent pas. Les municipalités pourraient procéder à une évaluation des besoins afin de déterminer si leurs programmes et services répondent aux besoins des résidents locaux. Les Canadiens qui vivent dans de petites communautés ne disent pas que, pendant leur temps de loisir, ils sont aussi actifs que ceux qui vivent dans des communautés plus grandes⁵. Cela est peut-être lié à la perception d'un niveau différent de demande physique en dehors du temps de loisir. Ces résultats justifient la réalisation de plus amples recherches, dont l'objet sera d'examiner si un plus petit nombre de formes de soutien entraînent un niveau plus bas d'activité physique chez les gens pendant leur temps de loisir ou si une demande plus faible entraîne l'existence d'un plus petit nombre de formes de soutien.

SOUTIEN PRÊTÉ AUX CANADIENS POUR QU'ILS FASSENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

SOUTIEN PRÊTÉ AUX CANADIENS POUR QU'ILS FASSENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Soutien prêté aux enfants pour qu'ils fassent de l'activité physique

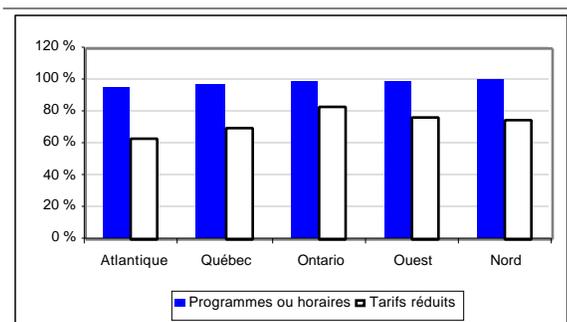
Les petites et les grandes villes — Les municipalités peuvent prêter leur soutien aux enfants de biens des façons afin qu'ils fassent de l'activité physique. Les questions ayant trait à la priorité donnée aux enfants, dans le cadre des horaires d'utilisation des installations, et à la collaboration avec les écoles et d'autres partenaires communautaires sont traitées ailleurs dans le présent rapport. Presque toutes les municipalités qui fournissent un type quelconque de programmes ou d'horaires le font pour les enfants. Près de huit municipalités sur dix qui offrent des tarifs réduits le font pour les enfants. Dans un tiers des municipalités qui offrent des programmes et des horaires aux enfants dans les installations municipales, ces services sont dispensés exclusivement par la municipalité. Dans les deux cinquièmes de ces municipalités, ces services sont fournis conjointement par la municipalité et un autre groupe. Dans le reste des municipalités, soit un quart, de tels programmes sont offerts uniquement par un groupe externe.

Selon les régions — Dans les municipalités de l'Ontario et du Nord, il est moins probable que dans celles des autres régions qu'un groupe externe offre des programmes ou des horaires aux enfants. Dans l'Ouest, les municipalités s'appuient beaucoup plus sur des groupes communautaires. Dans l'Est, les municipalités sont moins portées que dans les autres régions du pays à offrir des tarifs réduits aux enfants.

Selon l'envergure des communautés — Bien que la proportion de municipalités qui offrent des directement des programmes et des horaires aux enfants ne varie pas selon l'envergure des communautés, les programmes sont plus susceptibles d'être dispensés uniquement par des groupes communautaires dans les municipalités de petite envergure. Tandis que les deux cinquièmes seulement des petites municipalités offrent des tarifs réduits aux enfants, les quatre cinquièmes de toutes les autres municipalités le font. Tel qu'indiqué précédemment, un dixième des municipalités très petites ne facturent aucun tarif d'utilisation ou facturent un tarif minimal à tous les groupes.

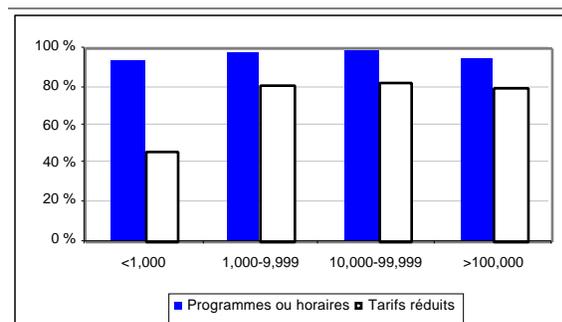
Analyse — D'après les résultats d'un sondage auprès des services municipaux de loisirs, mené par Conseil canadien de développement social et l'Association canadienne des parcs/loisirs⁹ afin d'étudier l'accès des enfants aux programmes, il s'avère que la grande majorité des services de loisirs interrogés facturent des frais d'utilisation pour au moins certains programmes⁹. Plus de 90 % des services facturent des frais d'utilisation pour certains programmes d'activités aquatiques, sportives et artistiques. Ils offrent le plus souvent des tarifs réduits aux enfants dans le cadre des programmes et des services, ce qui correspond à la fréquence des tarifs réduits alloués aux programmes des enfants, qui est indiquée ci-dessus.

SOUTIEN PRÊTÉ AUX ENFANTS POUR QU'ILS FASSENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

SOUTIEN PRÊTÉ AUX ENFANTS POUR QU'ILS FASSENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Soutien prêté aux enfants et aux jeunes à risques pour qu'ils fassent de l'activité physique

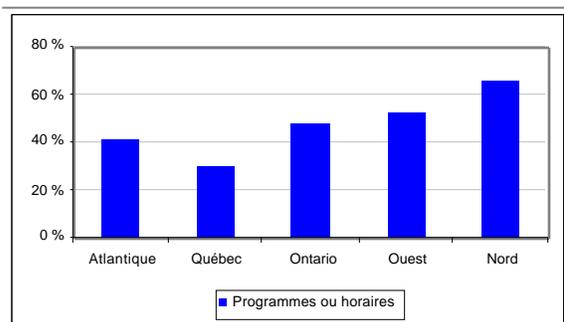
Les petites et les grandes villes — En plus de se concentrer sur les enfants et les jeunes en général, les municipalités peuvent prêter une attention particulière à ceux qui sont identifiés comme étant des enfants et des jeunes «à risques», par l'entremise de programmes dont l'objet est de les tenir hors des rues et à l'abri des ennuis ou de leur donner de meilleures habiletés de leadership et une plus grande estime de soi. La moitié des municipalités offrent, dans leurs installations, des programmes ou des horaires à l'intention des enfants et des jeunes à risques. Dans les deux cinquièmes de ces municipalités, les programmes sont dispensés uniquement par d'autres groupes, dans un tiers, ils sont fournis directement par la municipalité et, dans le reste de ces municipalités, de tels programmes sont offerts conjointement par la municipalité et un autre groupe.

Selon les régions — Les municipalités du Nord tendent beaucoup plus que celles des autres régions à avoir des programmes ou des horaires pour les enfants et les jeunes à risques. Elles sont aussi beaucoup plus portées à assurer seules la prestation de ces services dans leurs propres installations.

Selon l'envergure des communautés — En général, les petites communautés ont moins tendance que les municipalités plus grandes à offrir des programmes ou des horaires aux enfants et aux jeunes à risques. Un quart des municipalités les plus petites fournissent de tels services, en comparaison de 74 % des municipalités les plus grandes.

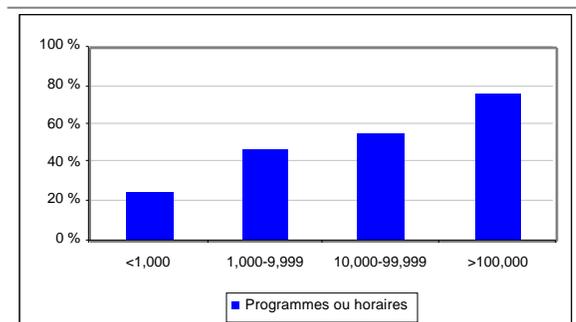
Analyse — Un pourcentage de pauvreté plus élevé, la diversité culturelle et la présence de nouveaux immigrants peuvent, dans les grandes villes, contribuer à l'existence d'un plus grand besoin de programmes à l'intention des enfants et des jeunes à risques. Dans le Nord, les programmes et les horaires destinés aux enfants et aux jeunes à risques semblent aussi faire l'objet d'une attention particulière.

**SOUTIEN PRÊTÉ AUX ENFANTS À RISQUES
POUR QU'ILS FASSENT DE L'ACTIVITÉ
PHYSIQUE**
selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

**SOUTIEN PRÊTÉ AUX ENFANTS À
RISQUES POUR QU'ILS FASSENT DE
L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**
selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Soutien prêté aux personnes à faible revenu pour qu'elles fassent de l'activité physique

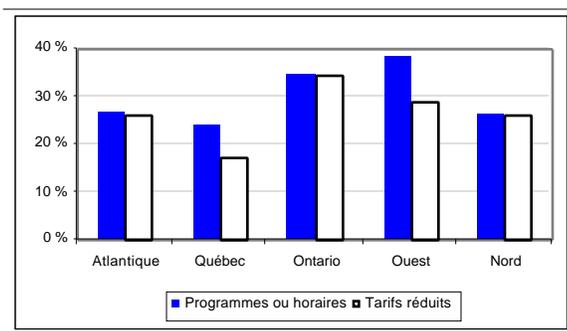
Les petites et les grandes villes — Trente-sept pour cent des municipalités offrent des programmes ou des horaires ciblant les personnes à faible revenu. Un tiers de ces municipalités fournissent seules ces programmes et ces horaires dans leurs installations, un quart le font conjointement avec d'autres groupes et, dans les deux cinquièmes, ces services sont dispensés exclusivement par d'autres groupes. Parmi les municipalités qui ont une structure de tarifs réduits à l'intention de groupes particuliers de la population, un tiers offrent des tarifs réduits aux personnes à faible revenu.

Selon les régions — Par rapport aux municipalités des autres régions, celles du Québec sont celles qui ont le moins tendance à offrir des tarifs réduits aux personnes à faible revenu et les municipalités de l'Ontario sont celles qui tendent le plus à le faire. Dans le Nord, les municipalités sont plus susceptibles que dans les autres régions d'avoir des programmes subventionnés. Les municipalités du Québec sont moins portées que les autres municipalités canadiennes à offrir des programmes ou des horaires ciblant les personnes à faible revenu.

Selon l'envergure des communautés — Alors qu'au moins huit grandes municipalités sur dix offrent des tarifs réduits aux personnes à faible revenu, environ une municipalité très petite sur dix le fait. Il n'est pas surprenant que les petites municipalités soient moins susceptibles d'offrir des tarifs réduits puisqu'une grande proportion d'entre elles ne facture aucun tarif ou facture un tarif minimal. À mesure que la population augmente, une plus grande proportion de municipalités offre des programmes subventionnés et des programmes ou des horaires aux personnes à faible revenu.

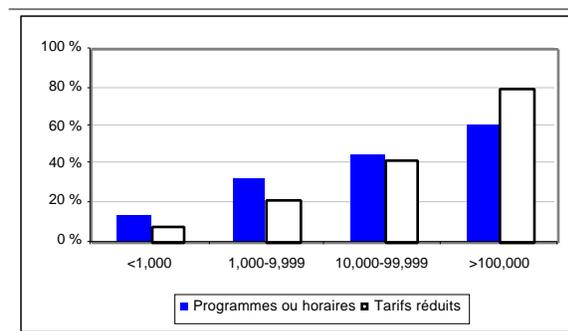
Analyse — Les Canadiens qui ont peu de ressources financières font souvent face à plus d'obstacles que les autres sur le plan de la pratique de l'activité physique¹⁰. De tels facteurs peuvent indiquer la nécessité d'offrir des programmes et des tarifs réduits particuliers à ces personnes. En vertu d'un sondage récent du Conseil canadien de développement social⁹, 85 % des services de loisirs s'efforcent de maintenir ou d'accroître l'accessibilité financière à leurs programmes. La stratégie la plus courante consiste à offrir des subventions aux familles à faible revenu. Dans la plupart des cas, les familles doivent se reconnaître comme étant des familles à faible revenu pour remplir les conditions voulues. La nécessité de faire une demande ou de se reconnaître comme étant une famille à faible revenu peut constituer un obstacle à la participation aux programmes, en imposant des étapes supplémentaires et en forçant les gens à prouver qu'ils ont besoin de subventions ou à s'identifier comme étant des personnes qui ont besoin d'aide. Les municipalités peuvent aider à promouvoir l'activité physique dans les zones où vivent des personnes à faible revenu en offrant gratuitement des programmes ouverts à tous. Il n'est pas nécessaire que ces programmes offrent des activités exigeant beaucoup d'équipement et de personnel. Ils peuvent consister à fournir, dans un parc, les services d'un coordonnateur muni d'un ballon de soccer et d'un sifflet et à faire de la publicité pour annoncer les heures auxquelles cette activité aura lieu.

SOUTIEN PRÊTÉ AUX PERSONNES À FAIBLE REVENU selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

SOUTIEN PRÊTÉ AUX PERSONNES À FAIBLE REVENU selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Soutien prêté aux aînés pour qu'ils fassent de l'activité physique

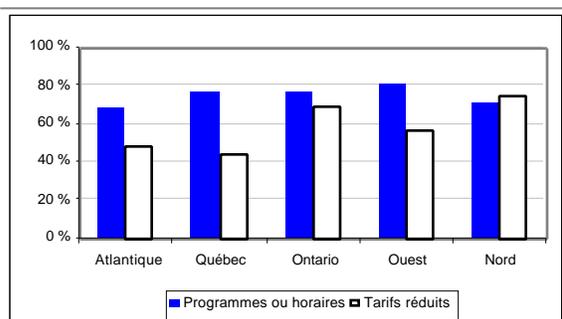
Les petites et les grandes villes — Parmi les municipalités qui offrent un type quelconque de programmes ou d'horaires, les quatre cinquièmes le font pour les aînés. Dans 27 % de ces municipalités, de tels services sont fournis directement par la municipalité, dans un pourcentage semblable, ils sont offerts par la municipalité en collaboration avec d'autres groupes et, dans 46 % des municipalités, ils sont dispensés uniquement par d'autres groupes. Parmi les municipalités qui disposent d'une structure de tarifs réduits, 60 % offrent des tarifs réduits aux aînés.

Selon les régions — Dans les municipalités du Québec, les programmes et les horaires destinés aux aînés sont plus susceptibles que dans les municipalités des autres régions d'être offerts par d'autres groupes; les municipalités de cette région ont aussi moins tendance à fournir directement de tels services. Par rapport aux autres municipalités canadiennes, celles du Nord tendent plus à offrir des tarifs réduits aux aînés et celles du Québec sont moins portées à le faire.

Selon l'envergure des communautés — Les petites municipalités sont moins portées que les municipalités plus grandes à offrir des programmes ou des horaires aux aînés. Dans ces municipalités, ces services sont aussi plus susceptibles d'être dispensés uniquement par d'autres groupes. Dans près des quatre cinquièmes des municipalités très petites, ces programmes sont offerts exclusivement par d'autres groupes, alors que cela se produit dans moins de 20 % des municipalités plus grandes. Dans les municipalités les plus grandes, il y a autant de chances que la municipalité offre seule les programmes ou les horaires destinés aux aînés ou qu'elle le fasse conjointement avec d'autres groupes.

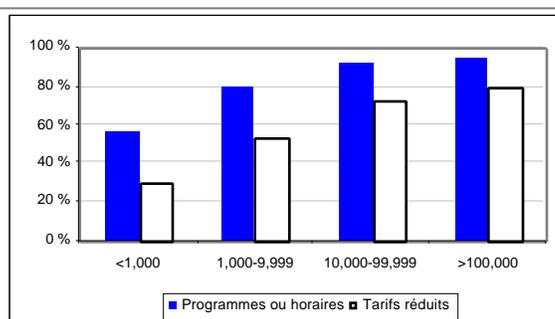
Analyse — Les résultats du Sondage indicateur de l'activité physique en 1999 indiquent que les deux cinquièmes des aînés estiment qu'il n'y a pas assez de programmes, de services ou d'installations dans leur communauté et que les types de programmes et d'installations offerts ne leur conviennent pas⁵. Puisque plus de 80 % des petites et des grandes villes fournissent des services ciblant les aînés, ce groupe cible ne sait peut-être pas que ces services existent ou bien n'a pas l'impression qu'ils sont adéquats. Les municipalités pourraient examiner si elles font valoir efficacement leurs programmes par l'entremise de voies de communication qui rejoignent les aînés et si les programmes qu'elles offrent conviennent à différents profils des aînés. Par exemple, il est possible que les programmes soient adaptés de manière à répondre aux besoins des aînés qui utilisent actuellement les installations, mais que ces programmes ne soient pas considérés adéquats par les aînés qui pensent qu'ils n'ont pas un haut niveau d'habileté ou qui estiment que les programmes offerts sont trop épuisants.

SOUTIEN PRÊTÉ AUX AÎNÉS POUR QU'ILS FASSENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

SOUTIEN PRÊTÉ AUX AÎNÉS POUR QU'ILS FASSENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Soutien prêté aux familles pour qu'elles fassent de l'activité physique

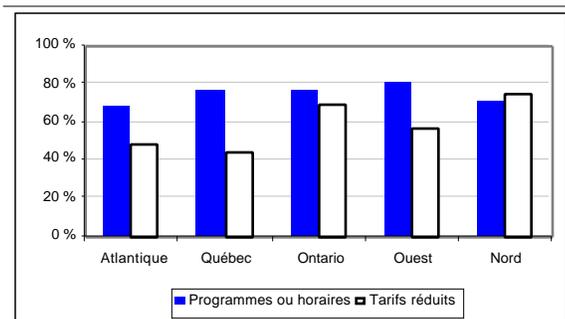
Les petites et les grandes villes — Parmi les municipalités canadiennes qui offrent des tarifs réduits, les deux tiers le font pour les familles. Parmi les municipalités qui fournissent des programmes ou des horaires à des groupes particuliers, les trois quarts en offrent aux familles. Dans les deux cinquièmes de ces municipalités, ces services sont dispensés directement par la municipalité, dans 34 % de ces municipalités, ils sont offerts par la municipalité en collaboration avec d'autres groupes et, dans 23 % des municipalités, ils sont fournis uniquement par d'autres groupes. Un peu moins d'un tiers des municipalités mettent des vestiaires à la disposition des familles et un peu plus de la moitié fournissent des programmes axés sur les familles.

Selon les régions — Alors que la proportion de municipalités qui offrent des programmes ou des horaires aux familles varie peu selon la région, les prestataires de ces services varient. Dans l'Ouest au Québec, les municipalités tendent moins que dans les autres régions à s'occuper exclusivement de ces programmes et comptent plutôt sur d'autres organisations pour qu'elles offrent aux familles des programmes et des horaires. Dans le Nord, il se produit l'inverse. Au Québec, les municipalités sont moins susceptibles que dans les autres régions de fournir aux familles des vestiaires et des programmes qui leur sont destinés. Enfin, par rapport aux autres municipalités canadiennes, celles du Nord sont plus portées à offrir des tarifs réduits aux familles, alors que celles de l'Ouest sont celles qui ont le plus tendance à le faire.

Selon l'envergure des communautés — Les municipalités très petites tendent moins que les municipalités plus grandes à offrir des programmes et des horaires ciblant les familles. Si ces municipalités dispensent de tels services, ceux-ci sont plus susceptibles d'être dispensés exclusivement par d'autres groupes dans des installations municipales. Les grandes communautés tendent plus à offrir aux familles des tarifs réduits, des vestiaires, ainsi que des programmes qui leur sont destinés.

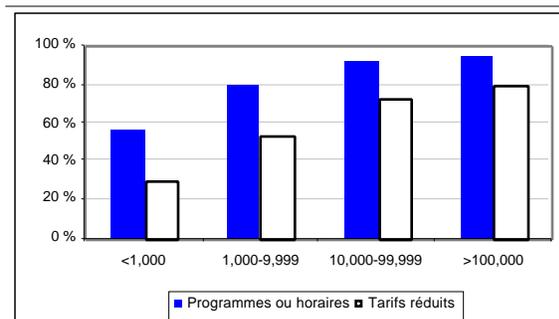
Analyse — Un des facteurs cités que les adultes citent couramment comme étant un obstacle à la pratique de l'activité physique est le manque de temps¹⁰. Les programmeurs municipaux de loisirs peuvent aider les familles à surmonter cet obstacle en leur offrant des possibilités où les membres de la famille peuvent faire de l'activité physique ensemble. Que des tarifs réduits soient offerts à des membres supplémentaires de la famille ou aux familles tout entières, ces deux types de réduction aident plus d'un membre d'une famille à faire de l'activité physique. Les programmes et les installations qui soutiennent les familles permettent à celles-ci de faire de la pratique de l'activité physique une expérience familiale commune; pendant cette expérience, les parents et les enfants peuvent passer du temps ensemble à faire de l'activité physique et les parents peuvent jouer le rôle de modèles de comportement en matière d'activité physique.

SOUTIEN PRÊTÉ AUX FAMILLES POUR QU'ELLES FASSENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

SOUTIEN PRÊTÉ AUX FAMILLES POUR QU'ELLES FASSENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Soutien prêté aux personnes qui ont un handicap pour qu'elles fassent de l'activité physique

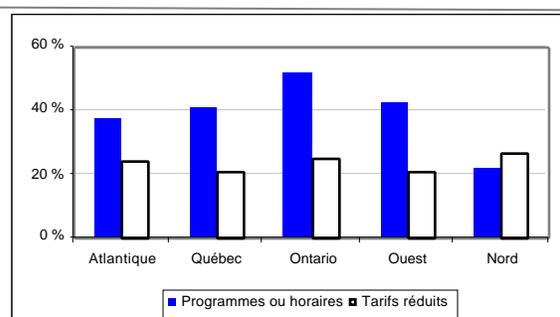
Les petites et les grandes villes — Parmi les municipalités qui offrent des tarifs réduits, les deux tiers le font pour les personnes qui ont un handicap. Parmi les municipalités qui fournissent des programmes ou des horaires ciblant des groupes spécifiques, la moitié en offrent aux personnes qui ont un handicap. Dans un cinquième de ces municipalités, ces services sont dispensés uniquement par la municipalité et dans un quart de ces municipalités, ils sont offerts par la municipalité et un autre groupe. Dans la moitié des municipalités qui dispensent ce type de programmes, un autre groupe en assume seul la prestation.

Selon les régions — Il n'y a pas de différences régionales au niveau de la tendance à offrir des tarifs réduits aux personnes qui ont un handicap. En Ontario, les municipalités tendent plus que celles des autres régions à offrir des programmes et des horaires aux personnes qui ont un handicap.

Selon l'envergure des communautés — Les communautés de grande envergure ont plus tendance que les communautés plus petites à offrir des tarifs réduits aux personnes qui ont un handicap. Une tendance similaire apparaît en ce qui a trait à la prestation de programme et d'horaires à l'intention de ces personnes.

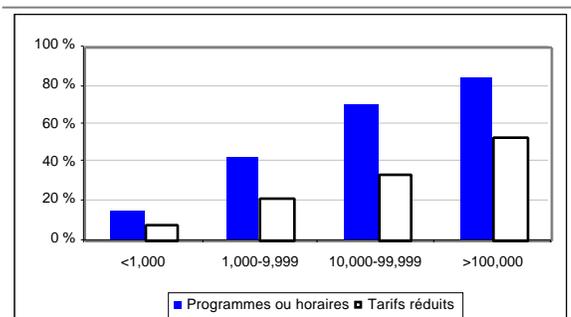
Analyse — Au cours d'une étude récente¹¹, portant sur les services de loisirs englobant les personnes qui ont un handicap, des chercheurs ont identifié les aménagements utilisés et les obstacles rencontrés dans le cadre de la prestation de services aux personnes qui ont un handicap aux États-Unis. Les programmes englobant les personnes qui ont un handicap sont la possibilité de participation la plus courante offerte à ces personnes. Avec cette possibilité, les personnes qui ont un handicap peuvent participer à n'importe quel programme de leur choix. Les besoins en formation identifiés le plus souvent dans le sondage de cette étude sont la prise de conscience des handicaps et la sensibilité envers les personnes qui ont un handicap. De fait, si le personnel a suivi une formation appropriée et si les installations sont munies de l'équipement adapté nécessaire, les personnes qui ont un handicap peuvent participer aux programmes offerts, sans avoir besoin de programmes distincts les ciblant en tant que groupe. Dans les petites municipalités, il est possible que la population ne soit pas d'envergure suffisante pour nécessiter un programme à l'intention des personnes qui ont un handicap spécifique. Toutefois, les municipalités pourraient avoir à faire bien attention de ne pas assumer que le manque de demande d'un certain service signifie qu'il n'y a pas de demande.

SOUTIEN PRÊTÉ AUX PERSONNES AYANT UN HANDICAP POUR QU'ELLES FASSENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

SOUTIEN PRÊTÉ AUX PERSONNES AYANT UN HANDICAP POUR QU'ELLES FASSENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Programmes et horaires soutenant la pratique de l'activité physique parmi d'autres groupes cibles

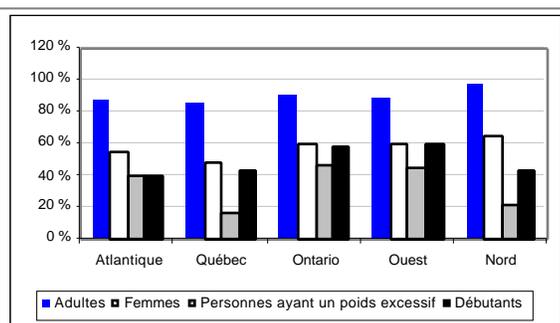
Les petites et les grandes villes — Les autres groupes de la population, au sujet desquels on a demandé aux municipalités si elles leur fournissent des programmes et des horaires, comprennent les adultes, les femmes, les personnes qui ont un poids excessif et les débutants. Presque toutes les municipalités qui offrent des programmes ou des horaires en ont qui ciblent les adultes (92 %). Ces services municipaux tendent autant à être dispensés directement par la municipalité, par d'autres groupes uniquement ou par la municipalité et un autre groupe. Près des deux tiers de ces municipalités offrent des programmes ou des horaires aux femmes et environ deux sur cinq le font à l'intention des personnes qui ont un poids excessif. D'autres groupes dispensent généralement les services destinés aux femmes et aux personnes qui ont un poids excessif, qui sont offerts dans les installations municipales. Enfin, parmi les municipalités qui fournissent des programmes ou des horaires aux débutants, six sur dix en offrent aux débutants et elles ont le plus tendance à le faire directement. Par ailleurs, la moitié des municipalités qui fournissent des installations et des programmes de soutien ont indiqué qu'elles offrent des ateliers destinés aux débutants.

Selon les régions — Par rapport aux municipalités des autres régions, celles du Nord tendent plus à offrir des programmes aux adultes et celles de l'Ouest sont moins portées à offrir des programmes aux femmes. Les municipalités du Québec et du Nord sont moins susceptibles d'avoir des programmes à l'intention des personnes qui ont un poids excessif. Celles de l'Ouest et du Nord ont plus tendance à offrir des ateliers destinés aux débutants.

Selon l'envergure des communautés — Les petites communautés sont moins portées à offrir des ateliers aux débutants et des programmes de soutien à n'importe lequel des groupes de la population susmentionnés. Lorsque de tels programmes existent dans les petites communautés, d'autres groupes tendent le plus à les dispenser.

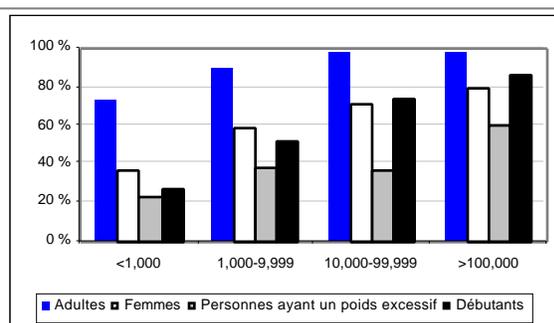
Analyse — D'après les résultats du Sondage indicateur de l'activité physique en 1999, les femmes tendent plus que les hommes à être d'accord avec le fait que, dans leur communauté et aux alentours, il y a assez de programmes, de services ou d'installations pour qu'ils répondent à leurs besoins⁵. Ce résultat peut refléter la concentration, dans nombre de municipalités, des programmes offerts aux femmes, mais il suggère aussi que les programmes dispensés aux adultes en général ne répondent peut-être pas aux besoins des hommes. Les programmes à l'intention des débutants peuvent comporter des activités telles que des programmes d'initiation des adultes à la natation ou des cours d'exercices aérobies. Il est important que les municipalités offrent ce type de programmes pour rejoindre les personnes qui sont physiquement inactives à l'heure actuelle dont, en particulier, celles qui croient ne pas avoir les habiletés ou le conditionnement physique requis pour se joindre à des programmes réguliers.

PROGRAMMES ET HORAIRES SOUTENANT L'ACTIVITÉ PHYSIQUE selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

PROGRAMMES ET HORAIRES SOUTENANT L'ACTIVITÉ PHYSIQUE selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Programmes soutenant la pratique de l'activité physique

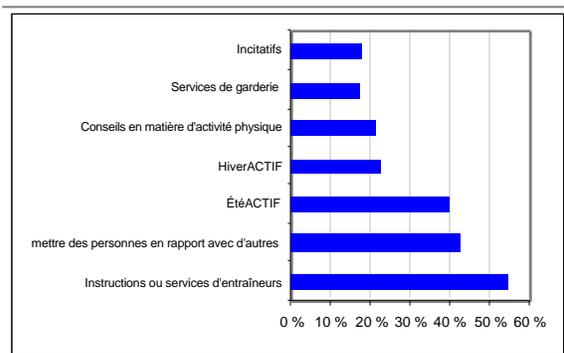
Les petites et les grandes villes — Les municipalités fournissent des programmes et des services qui soutiennent la pratique de l'activité physique. Parmi toutes les municipalités qui mettent des services ou des installations à la disposition des résidents, 55 % offrent des instructions ou les services d'entraîneurs, 43 % mettent des personnes en rapport avec d'autres pour qu'elles fassent de l'activité physique, 21 % offrent des conseils en matière d'activité physique, 18 % offrent des incitatifs et des prix récompensant la participation, 17 % fournissent des services de garderie aux participants des programmes d'activités physiques, 40 % offrent étéACTIF et 23 % offrent hiverACTIF.

Selon les régions — En ce qui a trait aux instructions et aux services d'entraîneurs, il existe de grandes différences entre les régions, allant de 95 % dans les municipalités du Nord à 28 % dans celles du Québec. Les municipalités du Nord tendent plus également que celles des autres régions à mettre des personnes en rapport avec d'autres pour qu'elles fassent de l'activité physique. Pour ce qui est du programme étéACTIF, les différences de pourcentages de prestation vont de 16 % dans les municipalités du Québec à 60 % de celles de l'Est en offrent la prestation. La prestation d'hiverACTIF est beaucoup plus répandue dans les municipalités du Nord, où 45 % l'offrent, par opposition à un pourcentage de municipalités allant de 11 % à 13 % dans les autres régions.

Selon l'envergure des communautés — Les grandes communautés tendent plus que les communautés plus petites à offrir chacun de ces programmes et services.

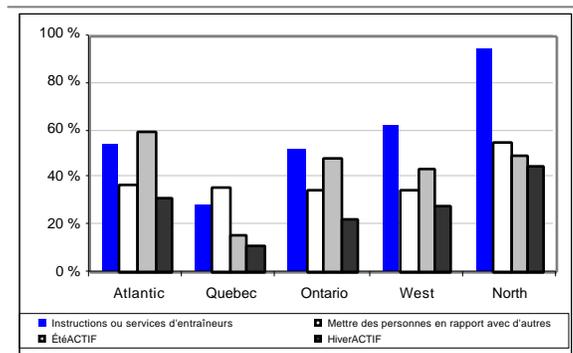
Analyse — Le manque de services de garderie, le manque de partenaire et le manque de soutien sont des facteurs personnels que les Canadiens ont identifiés comme étant des problèmes importants à résoudre pour maintenir un mode de vie actif¹⁰. D'après les résultats du Sondage indicateur de l'activité physique en 1999, environ quatre Canadiens sur dix jugent qu'il est trop difficile de trouver d'autres personnes avec lesquelles ils peuvent faire de l'activité physique et trois sur dix sont d'avis qu'il est trop difficile de trouver le bon type d'instructions ou de services d'entraîneurs. Peu de Canadiens conviennent que les incitatifs favorisent la participation aux programmes et 28 % sont tout à fait d'accord avec le fait que la prestation de services qui mettent des personnes en rapport avec d'autres personnes pour faire de l'activité physique les aiderait à être physiquement plus actifs⁵. Il semble qu'un plus grand nombre de municipalités pourraient offrir ce genre de services pour répondre à ces besoins et encourager leurs résidents à faire plus d'activité physique. Il a été démontré que les incitatifs, dont l'utilisation n'est pas très répandue dans les municipalités, s'avèrent efficaces pour encourager les comportements ciblés. Les municipalités pourraient explorer l'effet de leur utilisation en tant que technique destinée à accroître la participation des résidents.

PROGRAMMES SOUTENANT L'ACTIVITÉ PHYSIQUE au Canada



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

PROGRAMMES SOUTENANT L'ACTIVITÉ PHYSIQUE selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

Aménagements soutenant la pratique de l'activité physique

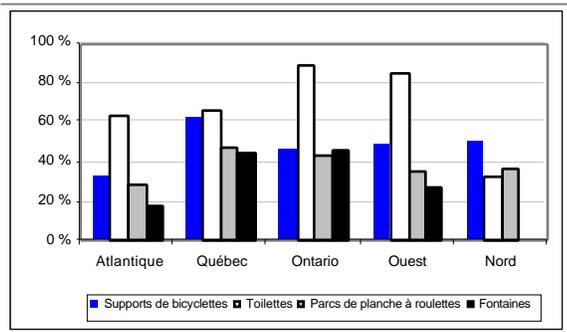
Les petites et les grandes villes — Dans le cadre du sondage, on a demandé aux municipalités si elles fournissent certains aménagements à leurs résidents pour soutenir la pratique de l'activité physique. Environ trois municipalités sur cinq ont répondu qu'elles ont des supports de bicyclettes près des édifices municipaux. (On n'a pas fait de recherches pour savoir s'il y a des supports de bicyclettes uniquement près des installations de loisirs ou s'il y en a aussi près des édifices municipaux de bureaux.) De plus, quatre municipalités sur cinq fournissent des toilettes dans les parcs, la moitié ont des parcs de planche à roulettes ou des parcs aménagés et, dans environ deux municipalités sur cinq, il y a des fontaines dans les espaces verts.

Selon les régions — Par rapport aux municipalités des autres régions, celles de l'Ontario tendent le plus à fournir des toilettes dans les parcs (90 %) et celles du Nord sont les moins susceptibles de le faire (32 %). Les municipalités des régions de l'Est et de l'Ouest ont un peu moins tendance que l'ensemble des municipalités canadiennes à fournir des fontaines dans les parcs; les municipalités du Nord n'en fournissent pas. Les municipalités de l'Est sont moins susceptibles que les autres municipalités d'être dotées de supports de bicyclettes près des édifices municipaux et de parcs de planche à roulettes ou de parcs aménagés.

Selon l'envergure des communautés — Plus l'envergure des communautés augmente, plus il y a de chances que ces installations soient disponibles.

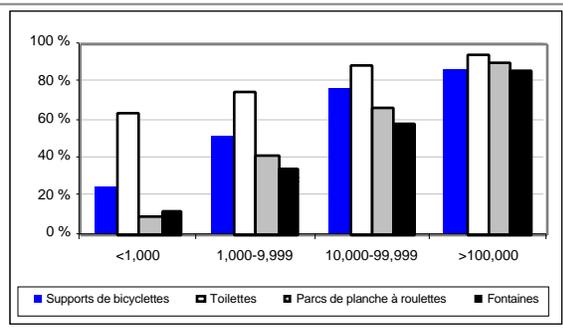
Analyse — Les gens sont plus portés à être physiquement actifs s'ils savent qu'il y a des aménagements qui soutiennent la pratique de l'activité physique. Un parent tend plus à emmener son enfant jouer au parc s'il y a des toilettes sur les lieux. La présence de supports de bicyclettes près des édifices municipaux permet aux gens d'opter pour un mode de transport actif et démontre que la municipalité encourage et appuie ce mode de transport. La planche à roulettes et la bicyclette sont des activités répandues chez les enfants et les jeunes⁵. En fournissant un espace qui permet de pratiquer ces activités sans danger, les municipalités encouragent les personnes, qui aiment ces activités et qui savent comment les pratiquer, à s'y adonner et elles donnent un exemple à suivre à d'autres personnes qui n'en ont pas encore fait l'essai.

AMÉNAGEMENTS SOUTENANT L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
selon la région



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP

AMÉNAGEMENTS SOUTENANT L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
selon l'envergure des communautés



Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000, ICRCP



POUR FAIRE UNE DIFFÉRENCE



Créer les environnements municipaux de support pour l'activité physique

Les services municipaux de loisirs jouent un rôle important dans la vie d'un grand nombre de Canadiens. Les gens soutiennent l'existence des installations et des programmes d'activités physiques fournis, qu'ils les utilisent ou non. Une étude, portant sur la valeur et les avantages des loisirs que percevaient les Canadiens, a été réalisée en 1997¹². En vertu de cette étude, la majorité des résidents (80 %) considéraient que les services de loisirs valaient autant ou plus que les redevances moyennes qu'ils payaient sous forme de taxes. De plus, on a demandé aux répondants quel effet aurait, sur eux et sur les membres de leur famille, l'absence de parcs et de services locaux de loisirs. Sept répondants sur dix (69 %) ont jugé que cela limiterait les activités possibles des enfants, que les gens auraient moins de possibilités d'améliorer leur condition physique et leur état de santé et que la vie de tous les résidents et de leur communauté serait plus ennuyeuse.

Les services de loisirs sont offerts à l'échelle locale et font partie du mandat des municipalités. En outre, les possibilités d'activités physiques représentent une grande proportion de ces services. Par conséquent, les municipalités jouent un rôle complet en soutenant et en promouvant la pratique de l'activité physique au sein de leur communauté et en contribuant à la réalisation de l'objectif commun du palier fédéral et du palier provincial ou territorial, qui consiste à réduire les niveaux d'inactivité physique. Les ministères provinciaux ou territoriaux appuient les agents municipaux en leur fournissant des ressources et de l'appui.

Rejoindre les résidents

Les municipalités sont souvent la première ligne de contact des Canadiens. Elles jouent donc un rôle important en leur fournissant des informations sur l'activité physique. Une grande proportion des municipalités assume ce rôle en donnant à leurs résidents un type quelconque d'informations dans ce domaine. À l'heure actuelle, les municipalités tendent à communiquer des informations sur les installations disponibles et sur les programmes et les services offerts. Elles ne font généralement pas la promotion d'un mode de vie actif en tant que tel et elles ne fournissent pas, à leurs résidents, d'informations générales sur les façons d'être physiquement actifs. Toutefois, certaines municipalités utilisent des lignes directrices sur l'activité physique dans leurs programmes. Les municipalités pourraient jouer un plus grand rôle en sensibilisant la population aux bienfaits de l'activité physique et aux manières de procéder pour commencer à en faire. Mais, trouver des ressources adéquates ou des fonds suffisants pour de telles réalisations au niveau municipal peut constituer un défi. Les résultats du Sondage auprès des municipalités canadiennes indiquent que l'on peut améliorer la manière dont les informations sur l'activité physique sont diffusées et utilisées par les municipalités. En particulier :

- ✓ les municipalités font part de la difficulté d'obtenir des informations qui conviennent à leurs besoins; quelle que soit leur envergure, nombre de municipalités jugent qu'il est au moins difficile d'obtenir des ressources pour informer leurs résidents dans le domaine de l'activité physique; de plus, elles estiment que les ressources actuelles sont relativement peu aptes à répondre aux besoins locaux; ce manque de ressources adéquates peut entraver les efforts qui sont faits localement pour communiquer des informations aux résidents sur les façons de faire plus d'activité physique;
- ✓ les municipalités accèdent aux sources appropriées pour trouver des informations, mais elles estiment que les informations qu'elles obtiennent ne sont pas toujours applicables aux efforts qu'elles déploient dans le cadre de leurs programmes; ceci est particulièrement le cas dans les petites communautés;
- ✓ en plus de bénéficier d'une plus grande promotion et d'être plus facilement accessibles, les sources canadiennes (provinciales, territoriales et nationales) pourraient être adaptées aux besoins des programmeurs municipaux des loisirs et cibler ces besoins; ParticipACTION est la source d'informations sur l'activité physique que les municipalités ont mentionnée le plus couramment, mais cette organisation n'existe plus; il faut maintenant combler cette lacune et faire une vaste

publicité de sources de substitution, par l'entremise des voies de communication utilisées actuellement;

- ✓ le *Guide d'activité physique canadien pour une vie active saine* pourrait être l'objet d'une promotion plus vaste, en tant que source d'informations pour les programmes; si l'on peut ainsi accroître l'utilisation de ce guide au sein des municipalités de toute envergure, c'est dans les petites municipalités que cela présente le plus de possibilités;
- ✓ d'autres ressources adéquates, qui sont destinées à renseigner les gens sur la pratique de l'activité physique pourraient bénéficier d'une meilleure promotion auprès des programmeurs des services municipaux de loisirs, par l'entremise des voies de communication utilisées actuellement; cette forme de soutien peut inclure l'élaboration de ressources convenant à la prestation en milieu municipal, si de telles ressources n'existent pas déjà;
- ✓ les fournisseurs d'informations pourraient étudier des moyens de transmettre des informations sur l'activité physique aux petites municipalités, en utilisant des sources auxquelles ces municipalités ont recours actuellement; la diffusion d'informations par l'entremise de l'Internet ne semble pas être une voie de communication appropriée pour rejoindre les petites municipalités;
- ✓ les municipalités pourraient examiner si elles font efficacement la promotion de leurs programmes, par l'entremise de voies de communication rejoignant les principaux groupes cibles;
- ✓ la formation de partenariats avec les représentants de la santé publique, aux fins de diffusion d'informations sur l'activité physique, peut aider les municipalités à assumer ce nouveau rôle.

Surmonter les obstacles et desservir des groupes spécifiques de la population

Parmi les obstacles à la pratique de l'activité physique qui sont couramment cités figurent les frais, le manque de commodité des emplacements et des horaires et le manque de programmes appropriés⁵. Les programmeurs municipaux de loisirs peuvent contribuer, de différentes façons, à obvier à ces obstacles :

- ✓ si la réduction globale des tarifs peut contribuer à réduire l'obstacle que les frais constituent généralement pour les Canadiens, c'est une stratégie dont l'application s'avérerait particulièrement prometteuse parmi les personnes à faible revenu; afin de réduire les stigmates possibles, les frais pourraient être réduits dans les zones où vivent une grande proportion de personnes à faible revenu; une autre solution qui pourrait aider à éliminer cet obstacle consisterait à implanter une stratégie autorisant la négociation des tarifs¹³ ou une politique de paiement selon les moyens des gens.

Les familles sont confrontées à des obstacles particuliers, car les membres d'une famille doivent coordonner leurs activités en fonction de l'emploi du temps de chacun, des contraintes de transport et des services de garderie. Armstrong et Johnson¹⁴ ont déclaré que la planification de tout loisir familial doit être basée sur la *flexibilité* afin que les contraintes de temps et les variations des emplois du temps des membres de la famille soient surmontées. On peut rendre les activités de loisirs accessibles en les offrant à proximité des lieux où les familles vivent ou travaillent afin de faire face aux contraintes de temps et de transport. De plus, en veillant à ce que les lieux de loisirs soient des *lieux sûrs*, on aide non seulement à prévenir les blessures, mais aussi à protéger les participants contre d'autres personnes qui pourraient les harceler ou les menacer. La *variété* est aussi un élément important face aux différentes habitudes culturelles et formes de constitution des familles. De plus, les services municipaux de loisirs pourraient faire ce qui suit:

- ✓ envisager d'offrir des activités auxquelles les enfants et les adultes participent afin que les membres de la famille fassent de l'activité physique ensemble; ils peuvent, par exemple, établir des heures d'utilisation libre de la piscine ou de la patinoire à l'intention des familles ou bien donner des cours qu'un parent et un enfant peuvent suivre ensemble, tels que des cours de patinage sur roues alignées, pour favoriser la participation de plusieurs membres de la famille; les membres de la famille peuvent ensuite exercer ensemble leurs nouvelles habiletés sur une piste de la localité ou dans la cour d'une école à un moment qui convient à leurs emplois du temps individuels;
- ✓ fournir des vestiaires aux familles afin que les enfants puissent être surveillés par un parent du sexe opposé pendant qu'ils se préparent en vue d'une activité;
- ✓ faire face au manque de temps, que les parents citent souvent comme étant un obstacle, en fournissant des salles d'exercices d'où les parents peuvent voir les enfants suivre leur cours;
- ✓ surmonter l'obstacle des frais, que les familles mentionnent souvent, en offrant des tarifs réduits aux familles.

Les municipalités fournissent plus de programmes et de services aux enfants qu'à tout autre groupe de résidents. La promotion de l'activité physique et l'enseignement d'habiletés aux enfants fournissent à ces derniers un cadre favorisant la pratique de l'activité physique pendant toute leur existence. Hultsman¹⁵ a indiqué que les professionnels du secteur des loisirs peuvent faire beaucoup pour donner aux jeunes plus de chances de commencer et de continuer à faire de l'activité physique. Elle fait référence aux Centres for Disease Control qui suggèrent que ces professionnels fassent ce qui suit :

- ✓ offrir une combinaison de sports d'équipe compétitifs et non compétitifs, d'activités de condition physique qui se pratiquent toute la vie et d'activités de loisirs;
- ✓ veiller à ce que les entraîneurs soient compétents;
- ✓ accroître la disponibilité des parcs, des piscines publiques, des pistes cyclables et de randonnée et des autres lieux servant à la pratique d'activités physiques;
- ✓ s'assurer que les installations satisfont ou dépassent les normes de sécurité.

Même si les enfants sont la cible de la majeure partie des services de loisirs, plusieurs études indiquent qu'il existe une lacune au niveau des services dispensés aux enfants provenant de familles à faible revenu. Dans une étude effectuée en Ontario, Offord³⁴ a trouvé des preuves attestant que, dans les pourcentages de participation et le rendement des activités de développement des habiletés offertes en milieu des loisirs ou en milieu non scolaire, il manque les enfants des familles à faible revenu. Dans son analyse de cette lacune, il a mentionné ce qui suit :

«La prestation des programmes de loisirs destinés aux enfants et aux jeunes Ontariens est assurée en grande partie par les services municipaux de loisirs. Ces programmes sont offerts selon le principe de «Premier arrivé, premier servi». Le paiement d'un tarif est presque toujours exigé et le seul groupe de la population qui présente un intérêt est les enfants qui participent aux programmes. Les services ne considèrent pas que leur responsabilité s'étend à la population tout entière.»

Par ailleurs, Hanvey¹⁶ déclare que les enfants pauvres ne bénéficient pas de certains genres d'activités de loisirs. Elle a découvert que, indépendamment du type d'activités, les enfants des familles les plus nécessiteuses participent moins que les enfants des familles les plus fortunées. Il semble également que, malgré les tarifs réduits et les programmes et les horaires ciblant les enfants, il existe encore des obstacles qui empêchent les enfants des familles à faible revenu de faire de l'activité physique. Pour

répondre aux besoins particuliers de ces enfants, les programmeurs municipaux des loisirs pourraient faire ce qui suit :

- ✓ examiner si le processus d'inscription crée des obstacles que les personnes à faible revenu jugent difficiles;
- ✓ accroître le nombre de tarifs subventionnés disponibles;
- ✓ fournir des programmes n'exigeant pas le paiement de tarifs ou des programmes engageant peu de frais, en particulier dans les quartiers où un plus grand besoin a été identifié;
- ✓ recenser les autres obstacles potentiels locaux qui, en plus des frais, limitent la participation des enfants des familles à faible revenu (par exemple, la marginalisation).

D'autres groupes de la population qui présentent un intérêt sont les personnes inactives, les personnes qui ont un handicap, les personnes qui ont un poids excessif, les aînés et les adultes débutants. Pour s'assurer de desservir ces groupes, les municipalités pourraient :

- ✓ s'assurer, dans la mesure du possible, que les programmes englobent des personnes qui ont un handicap; en faisant suivre au personnel une formation qui leur indique comment offrir des services englobant les personnes qui ont un handicap et comment répondre aux besoins de ces personnes; l'Alliance de vie active pour les Canadiens/Canadiennes ayant un handicap fournit des ressources dans ce domaine;
- ✓ envisager de concevoir des moyens de mesurer le rendement des services de loisirs afin de savoir si ces services rejoignent les parties de la population qui sont mal desservies et leur offrent des possibilités; parmi les parties de la population qui sont mal desservies figurent les personnes physiquement inactives et les personnes à faible revenu;
- ✓ procéder à une évaluation des besoins afin de déterminer quels programmes, installations et services répondraient aux besoins des personnes actuellement inactives physiquement, des personnes à faible revenu, des aînés et des adultes débutants qui vivent dans la communauté; des programmes et des services, convenant à différents profils des résidents, pourraient ensuite être conçus afin de satisfaire à ces besoins et de combler les lacunes actuelles;
- ✓ offrir un choix de programmes afin de desservir un vaste éventail de centre d'intérêts au sein de la population.

Fournir des programmes

La majorité des municipalités fournissent des programmes qui soutiennent la pratique de l'activité physique. Toutefois, nombre de Canadiens n'ont pas l'impression que les programmes disponibles répondent à leurs besoins⁵. Afin que les programmes correspondent aux divers besoins des résidents, les municipalités pourraient faire ce qui suit :

- ✓ chercher à savoir pourquoi certains membres de la communauté jugent que les programmes ou services actuellement offerts ne sont pas pour eux; les solutions peuvent consister simplement à assouplir des règlements qui leur donnent l'impression d'être exclus, en permettant, par exemple, le port de shorts au lieu d'insister sur le port d'une tenue ou de maillots de bain plus uniformes;
- ✓ offrir un vaste choix de possibilités d'activités physiques afin qu'un plus grande nombre de résidents en trouvent quelques-unes qui correspondent à leurs goûts, à leurs capacités et à leurs modes de vie;

- ✓ organiser des programmes porte ouverte, comme un programme de volley-ball le lundi soir, auxquels les gens peuvent participer quand leur emploi du temps le leur permet, sans avoir à s'engager à y prendre part toutes les semaines à long terme;
- ✓ maximiser les ressources, partager les connaissances, accroître la portée globale et desservir efficacement les participants en travaillant avec d'autres groupes, tels que les écoles, le milieu du travail et les organisations sans but lucratif;

Une étude réalisée en Ontario⁸ confirme l'importance du secteur public municipal dans la gestion des services publics de loisirs. Bien que les municipalités n'assument pas nécessairement la prestation directe de ces services, cette étude recommande que les besoins en revenus et les priorités traditionnelles des programmes n'imposent pas la définition des affaires fondamentales d'un service. Par contre, son engagement en matière d'équité, d'accès, de coordination, de planification et son obligation de rendre des comptes définiront plus nettement le mandat et le rôle d'un service. SMC Management⁴ indique que, à mesure que les services municipaux de loisirs deviendront des facilitateurs, des coordinateurs et des responsables de groupes de travail, la responsabilité de la prestation directe des programmes reviendra à des organisations sans but lucratif dirigées par des bénévoles. Là où les municipalités comptent sur des bénévoles et des groupes communautaires pour assurer la prestation des programmes d'activités physiques, les provinces peuvent jouer un rôle de soutien en fournissant des outils et des ressources. Les gouvernements provinciaux et territoriaux pourraient :

- ✓ allouer des fonds aux petites communautés afin de les aider à fournir des programmes ou à engager un coordonnateur ou un directeur du service des loisirs;
- ✓ élaborer des ressources ou des programmes mettant en jeu l'utilisation de ressources minimales afin que les petites municipalités puissent offrir un plus grand choix de services de loisirs;
- ✓ donner des outils ou une formation aux personnes des municipalités afin qu'elles sachent comment travailler avec d'autres organisations qui fournissent les programmes;
- ✓ donner une formation et de l'appui aux bénévoles et aux organismes sans but lucratif qui sont engagés dans la prestation des programmes d'activités physiques afin que les programmes offerts soient des programmes cohérents et de qualité.

Soutenir la pratique de l'activité physique

Les campagnes qui ciblent uniquement les changements de comportement individuels en faveur de la pratique de l'activité physique risquent d'avoir un effet limité, à moins que l'environnement soit propice à l'activité physique. Il faut intégrer des formes de soutien dans l'environnement pour appuyer et renforcer les comportements bénéfiques pour la santé. En réalité, ces formes de soutien devraient idéalement être en place avant la tenue d'une telle campagne; elles sont indispensables à son succès. Un environnement physique qui est propice à la pratique de l'activité physique comprend un aménagement paysager de la communauté, qui donne et qui soutient des possibilités d'activités physiques. Par ailleurs, en reconnaissant officiellement la nécessité des modes de transport actifs dans le cadre de la planification municipale, on crée un environnement propice à la marche et à l'utilisation de la bicyclette. Les planificateurs municipaux pourraient envisager ce qui suit afin que, dans les quartiers, les résidents aient plus de formes de soutien et de possibilités d'activités physiques :

- ✓ peu de petites et de grandes villes fournissent des voies cyclables dans les rues; l'aménagement de voies cyclables favorisera la santé des résidents en leur donnant plus de possibilités de faire de la bicyclette sans danger, et favorisera donc la pratique de l'activité physique; les voies cyclables amélioreront également la qualité de l'air, car elles réduiront l'utilisation des automobiles; enfin, de

telles voies peuvent apporter une solution partielle à l'engorgement de la circulation qui se produit souvent dans des grandes villes;

- ✓ les piétons ont généralement accès à des accotements ou à des trottoirs dans les rues et sur les routes des municipalités, mais ce n'est pas quelque chose d'universel; la présence de trottoirs contribue grandement à la sécurité des piétons et encourage les gens à marcher pour aller au travail, pour faire des courses ou simplement en guise de loisir;
- ✓ l'inclusion d'un plus grand nombre d'aménagements pour les cyclistes (voies séparées de la circulation, voies consacrées adjacentes à la circulation et accotements goudronnés) donneront aux cyclistes une plus grande sensation de sécurité et un environnement plus invitant;
- ✓ bien que la majorité des municipalités aient mentionné la l'existence de pistes à usages multiples, ces pistes ne sont généralement pas très longues et ne constituent probablement pas un réseau reliant de nombreux quartiers; en rallongeant les pistes existantes et en créant un réseau de pistes, les municipalités peuvent donner accès à ces pistes à un plus grand nombre de résidents; cela permet aux gens de se rendre, à pied ou à bicyclette, d'une partie de la communauté à une autre dans un environnement plaisant;
- ✓ peu de petites et de grandes villes ont des politiques qui stipulent l'inclusion de supports de bicyclettes près des édifices publics ou qui prescrivent celle d'itinéraires sûrs pour les piétons et les cyclistes lors de la construction ou de l'entretien des voies publiques; peu également donnent une priorité aux piétons et aux cyclistes dans leur plan de transport; les municipalités peuvent faire preuve de leadership dans la création de milieux propices à la marche et à l'utilisation de la bicyclette, en élaborant de telles politiques et en exigeant qu'elles soient respectées;
- ✓ une grande partie des fonds alloués aux voies cyclables sur les routes et aux pistes en dehors des routes sont des fonds de source municipale; les provinces et les territoires pourraient contribuer à accroître la pratique de la marche et de la bicyclette en créant un mécanisme de financement qui s'applique spécifiquement à la création et à l'entretien de ces voies et de ces pistes;
- ✓ le nombre de sources d'éclairage des rues et le nombre d'actes criminels commis dans les rues ne sont généralement pas considérés comme des facteurs dissuadant les gens de se déplacer à pied ou à bicyclette; toutefois, les municipalités pourraient identifier et régler ces problèmes dans les parties des villes où cela n'est peut-être pas le cas, afin que leurs résidents se sentent plus en sécurité dans tous les quartiers;
- ✓ les municipalités pourraient envisager d'inclure des porte-bicyclettes et des porte-skis dans les véhicules de transport en commun pour encourager davantage les gens à parcourir une partie des trajets en utilisant des modes de transport actifs; de plus, la disponibilité des transports en commun en tant que moyen de déplacement viable encourage les gens à les utiliser et, ce faisant, à marcher pour se rendre aux arrêts d'autobus ou en revenir;
- ✓ les services de loisirs pourraient promouvoir l'utilisation de la bicyclette et la marche comme étant des modes de transport actifs et des moyens d'intégrer la pratique de l'activité physique dans leur emploi du temps occupé; la promotion des sentiers et d'autres itinéraires sûrs, et celle des avantages de leur utilisation, pourrait donner aux gens qui ne vont pas dans les installations d'activités physiques une solution pour faire de l'activité physique;
- ✓ les services de loisirs pourraient organiser des groupes de marche ou des clubs de cyclistes pour les résidents locaux; cela donnerait une plus grande visibilité à ce genre d'activités physiques et ajouterait un aspect social à leur pratique; en plus d'offrir aux gens la possibilité d'intégrer la marche ou la bicyclette dans leurs activités, cette expérience structurée pourrait permettre aux services de loisirs de développer les habiletés, d'offrir des moyens de renforcement et d'enseigner des stratégies de changement de comportement;

- ✓ quand les budgets sont serrés, les municipalités ont tendance à se concentrer sur l'entretien des routes et des égouts et à protéger les résidents contre les actes criminels; ces activités sont également essentielles à la promotion d'activités occasionnelles, tels la marche pour se rendre au travail ou à l'école, les jeux en plein air, etc.; les prestataires de loisirs peuvent former des partenariats avec les responsables de ces domaines qui ont une influence sur les habitudes d'activité physique des résidents.

Fournir des installations et des aménagements

La construction d'installations d'activités physiques est une dépense d'investissement pour les gouvernements municipaux; elle s'inscrit dans leur système budgétaire et leur planification à long terme. La majorité des municipalités semblent fournir à leurs résidents certaines installations, allant d'une patinoire extérieure ou un terrain de sport à un complexe récréatif multisport. Il existe des moyens d'effectuer des changements à court terme et de planifier à plus long terme afin de donner aux résidents de meilleures possibilités de faire de l'activité physique. Ces moyens consistent, entre autres, à faire ce qui suit :

- ✓ fournir des aménagements, tels que des toilettes et des fontaines dans les parcs, pour rendre les lieux plus invitants et plus confortables;
- ✓ fournir de l'éclairage et entretenir les espaces en plein air (par exemple, les pistes de loisirs, les terrains de soccer, les terrains de baseball, les structures de jeux, les parcs de planche à roulettes, ainsi que les cours des écoles qui sont mises à la disposition de la population en dehors des heures de classe) afin de donner aux gens des lieux où ils peuvent faire de l'activité physique quand ils le veulent au lieu d'avoir à se plier aux horaires des installations;
- ✓ établir, entre les municipalités et les écoles locales, des ententes officielles visant l'accès à leurs installations respectives; fournir un plus grand nombre d'installations communautaires à un coût minimal; les intervenants du secteur des loisirs pourraient obtenir des exemples d'ententes et une liste des coûts et des avantages qu'elles suscitent auprès de municipalités qui ont déjà de telles ententes en vigueur et soumettre ces possibilités à la direction de leur service municipal et des commissions scolaires.

Assembler les différents éléments

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif national qu'est la réduction de l'inactivité physique, les municipalités doivent promouvoir la pratique de l'activité physique auprès de tous les résidents, y compris ceux qu'ils ne rejoignent pas par l'entremise des services de loisirs qu'elles offrent actuellement. Les prestataires des services de loisirs peuvent y parvenir en voyant plus loin que les horaires des cours et l'utilisation des installations. Pour desservir tous les résidents en leur offrant des possibilités d'activités physiques, les municipalités devraient adopter une approche plus vaste. Cette approche consisterait à faire ce qui suit :

- ✓ travailler en collaboration avec les services de la voirie afin de planifier des aménagements pour les cyclistes et les piétons;
- ✓ faire appel aux services des travaux publics afin que les parcs, les pistes et les autres espaces ouverts répondent aux besoins des résidents en matière d'activité physique;
- ✓ consulter les partenaires communautaires afin de s'assurer que l'environnement de la municipalité est sûr, commode et invite les gens à faire de l'activité physique;

- ✓ examiner si les sentiers, les pistes et les rues qui se prêtent à la marche et à l'utilisation de la bicyclette forment un réseau permettant aux gens d'accéder aux lieux de travail, aux domiciles, aux édifices commerciaux et aux lieux de loisirs;
- ✓ travailler en collaboration avec les services de santé afin de s'assurer que les messages sont cohérents et rejoignent un vaste public;
- ✓ faire appel aux écoles et aux commissions scolaires locales pour faire en sorte que les itinéraires entre les domiciles et les écoles soient sûrs, pour partager les installations et promouvoir les possibilités d'activités physiques;
- ✓ accéder aux informations que diffusent les ministères et provinciaux et fédéraux et des organismes sans but lucratif, tels que *Vert l'action*, afin de déterminer quels types de changements se révèlent efficaces pour soutenir la pratique de l'activité physique au sein de la population;

Dans le cadre d'une telle approche, les prestataires municipaux de loisirs et leurs collègues d'autres services auront de nouveaux rôles à jouer. Ces nouveaux rôles requerront une formation, de l'appui et peut-être des incitatifs pour passer à un nouvel objectif dans le domaine des possibilités d'activités physiques offertes. Les provinces et les territoires auront l'occasion de jouer un rôle en prêtant leur soutien. De plus, les ministères provinciaux et territoriaux des gouvernements municipaux pourront aussi jouer un rôle en donnant des exemples des façons d'inclure les possibilités d'activités physiques offertes et des normes dans les stratégies municipales de planification. Les professionnels municipaux des loisirs et les planificateurs pourraient travailler ensemble afin d'intégrer, dans leurs stratégies, de nouvelles normes et lignes directrices visant l'activité physique. La gestion efficace des installations et la prestation de programmes et de cours d'activités physiques jouent un rôle important dans la communauté. Toutefois, une approche plus globale de la promotion de l'activité physique fournira un plus grand ensemble de services de soutien de l'activité physique. Le tout contribuera grandement à la réalisation des objectifs nationaux, provinciaux et territoriaux en matière de réduction de l'inactivité physique.



ANNEXES



Annexe A — Tableaux

Accès aux informations sur l'activité physique et distribution de ces informations

Informations fournies sur l'activité physique.....	65
Disponibilité des informations sur l'activité physique.....	67
Utilité des informations sur l'activité physique.....	68
Sources d'informations sur l'activité physique.....	69
Utilisations, dans le cadre des programmes des municipalités, des lignes directrices sur l'activité physique.....	72

Soutien de la marche et de l'utilisation de la bicyclette

Lieux pour les piétons et les cyclistes—Pistes cyclables sur les routes.....	74
Lieux pour les piétons et les cyclistes—Pistes et sentiers en dehors des routes, où les véhicules motorisés ne sont pas autorisés.....	75
Lieux pour les piétons et les cyclistes—Pistes et sentiers en dehors des routes, où les véhicules motorisés sont autorisés.....	76
Soutien de la marche à pied dans le système routier municipal: Voies rapides.....	77
Soutien de la marche à pied dans le système routier municipal: Autoroutes.....	78
Soutien de la marche à pied dans le système routier municipal: Artères principales.....	79
Soutien de la marche à pied dans le système routier municipal: Artères secondaires.....	80
Soutien de la marche à pied dans le système routier municipal: Rues résidentielles.....	81
Soutien de la marche à pied dans le système routier municipal: Routes rurales.....	82
Soutien de l'utilisation de la bicyclette dans le système routier municipal: Voies rapides.....	83
Soutien de l'utilisation de la bicyclette dans le système routier municipal: Autoroutes.....	84
Soutien de l'utilisation de la bicyclette dans le système routier municipal: Artères principales.....	85
Soutien de l'utilisation de la bicyclette dans le système routier municipal: Artères secondaires.....	86
Soutien de l'utilisation de la bicyclette dans le système routier municipal: Rues résidentielles.....	87
Soutien de l'utilisation de la bicyclette dans le système routier municipal: Routes rurales.....	88
Sources de financement des pistes cyclables sur les routes.....	89
Sources de financement des pistes et des sentiers en dehors des routes, où les véhicules motorisés ne sont pas autorisés.....	90
Sources de financement des pistes et des sentiers en dehors des routes, où les véhicules motorisés sont autorisés.....	91
Financement des réparations et de l'entretien des sentiers et des parcs.....	92
Pistes et sentiers en dehors des routes.....	93
Obstacles à l'utilisation de la bicyclette et à la marche à pied dans les rues et sur les routes municipales.....	94
Transport public favorable à la marche à pied et à l'utilisation de la bicyclette.....	95
Politiques municipales de soutien.....	96
Planification officielle visant l'utilisation de la bicyclette et la marche à pied.....	97

Installations d'activités physiques

Installations financées par les municipalités— Patinoires.....	98
Installations financées par les municipalités— Terrains de planche à roulette ou de patinage sur roues alignées.....	99
Installations financées par les municipalités— Terrains de tennis ou de racquet-ball.....	100
Installations financées par les municipalités— Terrains de baseball ou de softball.....	101
Installations financées par les municipalités— Terrains de soccer ou de football.....	102
Installations financées par les municipalités— Piscines.....	103
Installations financées par les municipalités— Structures de jeux.....	104
Installations financées par les municipalités— Pataugeoires, bassins et autres installations de jeux aquatiques.....	105
Installations financées par les municipalités— Salles de poids et haltères et gymnases.....	106

Installations financées par les municipalités— Terrains de volley-ball.....	107
Installations financées par les municipalités— Terrains de basket-ball.....	108
Installations financées par les municipalités— Terrains de golf et centres communautaires...	109
Installations financées par les municipalités— Pistes de curling.....	110
Installations financées par les municipalités— Parcs et espaces vert.....	111
Ententes visant l'utilisation partagée des installations.....	112
Coordination de l'utilisation des installations municipales.....	113
Méthodes appliquées aux réservations des installations.....	114
Priorité d'utilisation des installations municipales.....	115
Soutien de la pratique de l'activité physique	
Municipalités travaillant avec d'autres groupes.....	117
Municipalités appuyant les Canadiens pour qu'ils soient physiquement actifs.....	118
Municipalités appuyant les enfants pour qu'ils soient physiquement actifs.....	119
Municipalités appuyant les enfants et les jeunes à risque pour qu'ils soient physiquement actifs.....	120
Municipalités appuyant les personnes à faire revenu pour qu'elle soient physiquement actives.....	121
Municipalités appuyant les personnes âgées pour qu'elles soient physiquement actives.....	122
Municipalités appuyant les familles pour qu'elle soient physiquement actives.....	123
Municipalités appuyant les personnes qui ont un handicap pour qu'elle soient physiquement actives.....	124
Municipalités appuyant les adultes pour qu'ils soient physiquement actifs.....	125
Municipalités appuyant les femmes pour qu'elles soient physiquement actives.....	126
Municipalités appuyant les personnes qui ont un poids excessif pour qu'elles soient physiquement actives.....	127
Municipalités appuyant les débutant pour qu'ils soient physiquement actifs.....	128
Programmes favorisant la pratique d'activités physiques.....	129
Aménagements favorisant la pratique d'activités physiques.....	130

Informations fournies sur l'activité physique

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités fournissant des informations	Municipalités fournissant des informations sur		
		Les installations, programmes et services locaux de sports et d'activités physiques	Les lieux où les gens peuvent faire de l'activité physique dans la communauté	Les raisons pour lesquelles une personne devrait devenir physiquement active
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)				
	87 %	95 %	92 %	50 %
RÉGION ¹				
Est	78	91	86	63
Terre-Neuve	65	85	75	54
Île-du-Prince-Édouard	82	93	79	43
Nouvelle-Écosse	100	95	100	92
Nouveau-Brunswick	82	95	90	57
Québec	70	93	89	20
Ontario	81	91	89	53
Ouest	82	94	89	60
Manitoba	88	100	95	68
Saskatchewan	73	89	81	56
Alberta	87	97	91	57
Colombie-Britannique	93	98	96	70
Nord	96	96	96	75
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	60	87	80	34
1 000 - 9 999	84	94	89	45
10 000-99 999	96	98	98	56
100 000	97	97	100	88

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Informations fournies sur l'activité physique (suite)

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités fournissant des informations sur les façons dont			
	Une personne peut devenir physiquement plus active dans sa vie quotidienne	Une personne peut améliorer ses habiletés sportives ou d'activités physiques	Une personne, qui est déjà physiquement active, peut maintenir son niveau actuel d'activité physique	Une personne, qui était physiquement active et qui a cessé de l'être, peut retrouver son niveau antérieur d'activité physique
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	50 %	44 %	41 %	34 %
RÉGION ¹				
Est	61	54	53	41
Terre-Neuve	51	46	42	36
Île-du-Prince-Édouard	50	50	57	43
Nouvelle-Écosse	86	73	73	54
Nouveau-Brunswick	57	50	48	36
Québec	17	15	13	11
Ontario	59	44	46	38
Ouest	61	57	50	41
Manitoba	73	65	62	51
Saskatchewan	54	48	39	32
Alberta	59	54	44	34
Colombie-Britannique	74	80	74	65
Nord	79	67	71	63
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	33	29	26	20
1 000 - 9 999	45	39	35	29
10 000-99 999	57	49	50	41
100 000	85	82	85	79

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Disponibilité des informations sur l'activité physique

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Selon les municipalités, les informations			
	Ne sont pas du tout faciles ou pas très faciles à obtenir	Ne sont ni faciles ni difficiles à obtenir	Sont faciles à obtenir	Sont très faciles à obtenir
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	14 %	36 %	33 %	10 %
RÉGION ¹				
Est	20	35	24	15
Terre-Neuve	26	27	20	16
Île-du-Prince-Édouard	<20	47	24	<20
Nouvelle-Écosse	<20	35	41	24
Nouveau-Brunswick	24	43	20	<10
Québec	25	41	20	5
Ontario	14	33	34	12
Ouest	15	31	31	13
Manitoba	10	21	33	26
Saskatchewan	16	38	27	11
Alberta	17	25	36	8
Colombie-Britannique	14	29	31	17
Nord	20	<20	44	24
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	29	34	14	9
1 000 - 9 999	19	38	28	7
10 000-99 999	24	34	43	16
100 000	<20	20	43	34

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Utilité des informations sur l'activité physique

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Mesure dans laquelle, selon les municipalités, les informations satisfont à leur besoin d'informer la population locale sur l'activité physique			
	Aucunement ou pas très bien	Ni bien ni mal	Raisonnement bien	Très bien
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	16 %	38 %	30 %	8 %
RÉGION ¹				
Est	20	35	22	12
Terre-Neuve	26	25	21	14
Île-du-Prince-Édouard	<20	47	24	<20
Nouvelle-Écosse	<20	32	38	22
Nouveau-Brunswick	22	51	14	<10
Québec	23	38	20	6
Ontario	18	37	28	8
Ouest	15	38	27	8
Manitoba	<10	33	33	17
Saskatchewan	18	43	20	8
Alberta	15	34	33	5
Colombie-Britannique	14	34	33	<10
Nord	24	36	28	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	27	35	12	7
1 000 - 9 999	19	42	24	5
10 000-99 999	10	33	43	13
100 000	<20	<20	49	26

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Sources d'informations sur l'activité physique

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités accédant à des sources d'informations	Municipalités obtenant des informations auprès				
		Gouvernement de leur province ou territoire	Gouvernement d'une autre province ou d'un autre territoire	Santé ou Condition physique Canada	Autre ministère du gouvernement fédéral	Particip-ACTION
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)						
	89 %	79 %	12 %	59 %	11 %	69 %
RÉGION ¹						
Est	85	87	17	63	16	61
Terre-Neuve	80	81	7	58	15	59
Île-du-Prince-Édouard	82	86	21	50	<20	36
Nouvelle-Écosse	100	100	30	73	<20	68
Nouveau-Brunswick	82	86	21	67	19	69
Québec	81	69	<5	39	<5	64
Ontario	85	79	9	65	8	74
Ouest	84	78	15	66	13	59
Manitoba	86	94	19	86	17	53
Saskatchewan	83	72	14	58	10	60
Alberta	85	84	12	67	15	59
Colombie-Britannique	84	67	18	71	12	63
Nord	96	92	46	71	38	58
POPULATION DE LA LOCALITÉ						
<1 000	74	69	6	48	7	52
1 000 - 9 999	85	79	10	54	10	66
10 000-99 999	98	81	14	67	12	74
100 000	97	88	24	88	<20	82

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Sources d'informations sur l'activité physique (suite)

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités obtenant des informations par l'entremise						
	Bureau de santé ou du CLSC local	Coalition pour la santé du coeur	Organisations sans but lucratif de leur province ou territoire	Autres organisations canadiennes sans but lucratif	Compagnies du secteur privé	Magazines et de moyens de communication de masse canadiens	Magazines et de moyens de communication de masse internationaux
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	50 %	22 %	48 %	10 %	14 %	37 %	11 %
RÉGION ¹							
Est	23	29	39	11	<10	28	<10
Terre-Neuve	32	34	26	11	<5	21	<5
Île-du-Prince-Édouard	<20	<20	29	<20	<20	36	<20
Nouvelle-Écosse	35	54	68	<20	<20	32	<20
Nouveau-Brunswick	<10	<5	40	<10	10	36	10
Québec	53	11	42	<5	12	27	<5
Ontario	71	37	35	8	13	35	12
Ouest	44	15	51	14	15	40	13
Manitoba	50	14	56	<10	<10	42	<10
Saskatchewan	44	16	47	14	11	23	7
Alberta	44	5	53	12	16	44	18
Colombie-Britannique	43	31	55	20	27	73	29
Nord	46	<20	46	25	<20	42	21
POPULATION DE LA LOCALITÉ							
<1 000	46	14	32	5	8	22	<5
1 000 - 9 999	47	16	45	8	13	33	8
10 000-99 999	56	30	51	11	15	43	12
100 000	59	50	74	29	24	62	35

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Sources d'informations sur l'activité physique (suite)

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités obtenant des informations dans				
	Des articles professionnels canadiens	Des articles professionnels internationaux	Des sites Web de leur province ou territoire	D'autres sites Web canadiens	Des sites Web de l'extérieur du Canada
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	27 %	6 %	39 %	27 %	16 %
RÉGION ¹					
Est	20	<10	37	30	14
Terre-Neuve	10	<5	22	21	8
Île-du-Prince-Édouard	<20	<20	36	21	21
Nouvelle-Écosse	46	<20	54	35	<20
Nouveau-Brunswick	19	<10	48	45	24
Québec	11	<5	18	9	<5
Ontario	33	9	46	28	17
Ouest	25	6	40	31	19
Manitoba	47	<10	50	42	19
Saskatchewan	13	<5	32	23	9
Alberta	22	<5	40	29	23
Colombie-Britannique	49	16	55	49	37
Nord	25	<20	42	38	21
POPULATION DE LA LOCALITÉ					
<1 000	6	<5	18	10	<5
1 000 - 9 999	21	<5	33	21	13
10 000-99 999	33	6	47	35	17
100 000	79	32	71	74	59

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Utilisation, dans le cadre des programmes des municipalités, des lignes directrices sur l'activité physique

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités utilisant				
	Au moins un type de lignes directrices	Guide d'activité physique canadien	Le Physitest normalisé	Les lignes directrices provinciales ou territoriales	Les lignes directrices de ParticipACTION
<i>PETITES ET GRANDES VILLES</i> (population > 999)	60 %	43 %	16 %	21 %	71 %
<i>RÉGION</i> ¹					
Est	60	51	11	26	60
Terre-Neuve	48	39	11	23	50
Île-du-Prince-Édouard	47	<20	25	<20	50
Nouvelle-Écosse	92	74	<20	32	65
Nouveau-Brunswick	63	53	<10	28	72
Québec	39	19	9	16	81
Ontario	55	53	25	20	78
Ouest	49	45	17	20	63
Manitoba	62	65	12	50	54
Saskatchewan	38	31	7	15	59
Alberta	50	46	22	15	67
Colombie-Britannique	66	53	32	13	71
Nord	80	60	<20	65	60
<i>POPULATION DE LA LOCALITÉ</i>					
<1 000	28	27	8	20	68
1 000 - 9 999	54	38	11	19	70
10 000-99 999	73	45	20	24	75
100 000	86	80	47	30	70

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Utilisation, dans le cadre des programmes des municipalités, des lignes directrices sur l'activité physique (suite)

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités utilisant				
	Les lignes directrices de la Fondation des maladies du coeur	Les lignes directrices de Santé Canada ou de Condition physique Canada	Le Guide alimentaire canadien	Les lignes directrices du U.S Surgeon General	Les lignes directrices du American Collégial of Sports Medicine
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	42 %	34 %	53 %	4 %	4 %
RÉGION ¹					
Est	44	38	63	<10	<10
Terre-Neuve	59	45	73	7	<5
Île-du-Prince-Édouard	25	25	38	<20	<20
Nouvelle-Écosse	47	32	65	<20	<20
Nouveau-Brunswick	25	38	53	<10	<10
Québec	26	18	33	<5	<5
Ontario	46	38	58	7	5
Ouest	54	40	64	6	4
Manitoba	46	31	62	<10	<10
Saskatchewan	52	38	64	<5	<5
Alberta	39	37	69	6	7
Colombie-Britannique	84	55	58	11	<10
Nord	25	55	80	<20	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ					
<1 000	38	29	55	<5	<5
1 000 - 9 999	39	27	50	<5	<5
10 000-99 999	46	38	54	<5	<5
100 000	53	77	73	27	<20

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Lieux pour les piétons et les cyclistes— Pistes cyclables sur les routes

2000 Survey of Canadian Municipalities

	Municipalités ayant des pistes cyclables sur les routes	Longueur totale des pistes cyclables				Municipalités entretenant ces pistes pendant l'hiver
		< 5 km ²	5-10 km	10-20 km	> 20 km	
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)						
	35 %	27 %	16 %	18 %	11 %	27 %
RÉGION ¹						
Est	11	33	24	14	<10	24
Terre-Neuve	<5	50	25	<5	<5	<5
Île-du-Prince-Édouard	<20	67	<20	33	<20	67
Nouvelle-Écosse	<20	33	67	<20	<20	<20
Nouveau-Brunswick	22	18	18	18	<10	27
Québec	38	26	16	19	10	16
Ontario	15	21	7	17	14	45
Ouest	11	33	10	13	13	54
Manitoba	10	75	<10	25	<10	50
Saskatchewan	<5	43	<5	<5	<5	14
Alberta	7	38	13	13	13	25
Colombie-Britannique	34	20	15	15	20	80
Nord	<20	<20	33	<20	33	67
POPULATION DE LA LOCALITÉ						
<1 000	9	23	10	15	8	15
1 000 - 9 999	20	34	19	11	8	22
10 000–99 999	49	23	14	24	15	28
100 000	60	<20	<20	<20	<20	52

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Les catégories exactes sont les suivantes: ≤ 5, 5,1 à 10, 10,1 à 20 et > 20.

Lieux pour les piétons et les cyclistes — Pistes et sentiers en dehors des routes, où les véhicules motorisés ne sont pas autorisés

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Ayant des pistes et des sentiers en dehors des routes, où les véhicules motorisés ne sont pas autorisés	Longueur minimale des pistes et des sentiers où les véhicules motorisés ne sont pas autorisés				Entretien de ces pistes et sentiers pendant l'hiver
		< 5 km ²	5-10 km	10-20 km	> 20 km	
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	75 %	34 %	18 %	12 %	11 %	43 %
RÉGION ¹						
Est	78	39	16	<10	<10	26
Terre-Neuve	67	33	20	7	5	13
Île-du-Prince-Édouard	76	38	<20	<20	<20	54
Nouvelle-Écosse	89	45	21	<20	<20	30
Nouveau-Brunswick	90	43	<10	<10	<10	33
Québec	55	38	15	14	7	48
Ontario	72	26	18	13	13	39
Ouest	60	42	16	9	11	46
Manitoba	62	54	<10	<10	<10	34
Saskatchewan	39	48	17	6	5	41
Alberta	71	41	18	9	14	50
Colombie-Britannique	93	30	15	13	17	43
Nord	60	<20	27	<20	<20	33
POPULATION DE LA LOCALITÉ						
<1 000	41	44	11	8	<5	37
1 000 - 9 999	68	42	18	9	7	41
10 000-99 999	91	25	20	18	13	42
100 000	97	<20	<20	<20	38	68

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Les catégories exactes sont les suivantes: ≤ 5, 5,1 à 10, 10,1 à 20 et > 20.

Lieux pour les piétons et les cyclistes — Pistes et sentiers en dehors des routes, où les véhicules motorisés sont autorisés

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Ayant des pistes et des sentiers en dehors des routes, où les véhicules motorisés sont autorisés	Longueur totale des pistes et des sentiers où les véhicules motorisés sont autorisés				Entretien ces pistes et sentiers pendant l'hiver
		< 5 km ²	5-10 km	10-20 km	> 20 km	
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	33 %	11 %	10 %	14 %	24 %	66 %
RÉGION ¹						
Est	43	13	16	11	18	51
Terre-Neuve	41	11	22	5	19	32
Île-du-Prince-Édouard	35	<20	<20	<20	<20	83
Nouvelle-Écosse	32	<20	<20	25	42	67
Nouveau-Brunswick	59	17	10	13	<10	60
Québec	37	11	8	16	19	74
Ontario	36	7	13	8	21	72
Ouest	18	9	13	6	25	63
Manitoba	38	<10	<10	13	31	75
Saskatchewan	19	20	13	<5	23	73
Alberta	10	<5	27	18	18	55
Colombie-Britannique	17	<10	10	<10	30	20
Nord	68	<20	<20	<20	29	41
POPULATION DE LA LOCALITÉ						
<1 000	32	9	13	8	14	67
1 000 - 9 999	36	12	10	13	24	69
10 000-99 999	29	7	11	20	28	54
100 000	<20	<20	<20	<20	<20	60

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Les catégories exactes sont les suivantes: ≤ 5, 5,1 à 10, 10,1 à 20 et > 20.

Soutien de la marche à pied dans le système routier municipal — Voies rapides³

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant répondu qu'elles ont une voie rapide	Certaines voies rapides ² :				
		N'autorisent pas l'accès aux piétons	N'ont pas d'aménage- ments pour les piétons	Ont des accote- ments des deux côtés	Ont des trottoirs d'un seul côté	Ont des trottoirs des deux côtés
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	53 %	61 %	26 %	31 %	2 %	1 %
RÉGION ¹						
Est	39	31	38	62	<10	<10
Terre-Neuve	24	14	36	59	9	5
Île-du-Prince-Édouard	41	<20	29	29	29	<20
Nouvelle-Écosse	59	41	55	68	<20	<20
Nouveau-Brunswick	51	46	27	69	<10	<10
Québec	51	73	25	15	<5	<5
Ontario	48	65	26	22	<5	<5
Ouest	34	22	28	57	<5	<5
Manitoba	48	20	25	70	<10	<10
Saskatchewan	26	10	34	41	5	5
Alberta	37	25	13	70	<5	<5
Colombie-Britannique	41	42	46	50	<10	<10
Nord	28	<20	43	57	<20	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ						
<1 000	26	30	33	36	<5	<5
1 000 - 9 999	45	51	26	34	<5	<5
10 000-99 999	72	73	26	26	<5	<5
100 000	77	85	33	33	<20	<20

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Des réponses multiples signifient que, dans une municipalité, certaines routes de cette catégorie fournissent un type de soutien tandis que d'autres emplacements en fournissent un autre.

³ Les autoroutes ont été définies comme étant des routes où la vitesse est au moins 100 km/h.

Soutien de la marche à pied dans le système routier municipal — Autoroutes³

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant répondu qu'elles ont une autoroute	Certaines autoroutes ²				
		N'autorisent pas l'accès aux piétons	N'ont pas d'aménage- ments pour les piétons	Ont des accotements des deux côtés	Ont des trottoirs d'un seul côté	Ont des trottoirs des deux côtés
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)						
	26 %	14 %	33 %	57 %	11 %	4 %
RÉGION¹						
Est	58	<10	31	65	12	<10
Terre-Neuve	41	5	30	70	<5	5
Île-du-Prince-Édouard	65	<20	27	45	36	<20
Nouvelle-Écosse	70	<20	50	62	<20	<20
Nouveau-Brunswick	76	<10	21	69	26	<10
Québec	70	14	42	48	11	<5
Ontario	76	16	30	62	7	<5
Ouest	65	8	28	68	10	<5
Manitoba	79	<10	33	85	<10	<10
Saskatchewan	55	6	28	65	8	5
Alberta	70	9	24	64	11	<5
Colombie-Britannique	74	<10	33	67	16	<10
Nord	56	<10	43	50	<20	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ						
<1 000	53	6	39	60	10	<5
1 000 - 9 999	71	9	35	62	9	<5
10 000-99 999	87	24	29	48	11	7
100 000	80	<20	43	57	25	<20

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Des réponses multiples signifient que, dans une municipalité, certaines routes de cette catégorie fournissent un type de soutien tandis que d'autres emplacements en fournissent un autre.

³ Les grandes routes ont été définies comme étant des routes où la vitesse est au moins 70 km/h.

Soutien de la marche à pied dans le système routier municipal — Artères principales³

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant répondu qu'elles ont une artère principale	Certaines artères principales ²				
		N'autorisent pas l'accès aux piétons	N'ont pas d'aménage- ments pour les piétons	Ont des accotements des deux côtés	Ont des trottoirs d'un seul côté	Ont des trottoirs des deux côtés
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)						
	51 %	15 %	19 %	28 %	22 %	31 %
RÉGION¹						
Est	26	20	24	47	<10	<10
Terre-Neuve	16	7	20	40	<5	13
Île-du-Prince-Édouard	24	<20	50	50	<20	<20
Nouvelle-Écosse	30	<20	27	27	<20	<20
Nouveau-Brunswick	41	33	19	62	<10	<10
Québec	50	14	26	19	18	31
Ontario	50	23	16	22	27	20
Ouest	31	11	17	36	26	34
Manitoba	36	27	27	47	<10	27
Saskatchewan	19	16	23	32	10	16
Alberta	33	11	11	23	31	43
Colombie-Britannique	59	<10	12	47	44	44
Nord	<20	<20	50	50	25	25
POPULATION DE LA LOCALITÉ						
<1 000	21	16	33	21	9	11
1 000 - 9 999	40	17	24	31	17	19
10 000-99 999	77	12	14	22	27	42
100 000	89	<20	<20	35	42	61

1 Inclut les municipalités de toutes les envergures.

2 Des réponses multiples signifient que, dans une municipalité, certaines routes de cette catégorie fournissent un type de soutien tandis que d'autres emplacements en fournissent un autre.

3 Les artères principales ont été définies comme ayant quatre voies.

Soutien de la marche à pied dans le système routier municipal — Artères secondaires³

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant répondu qu'elles ont une artère secondaire	Certaines artères secondaires ² :			
		N'ont pas d'aménage- ments pour les piétons	Ont des accotements des deux côtés	Ont des trottoirs d'un seul côté	Ont des trottoirs des deux côtés
<i>PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)</i>	62 %	16 %	23 %	32 %	39 %
<i>RÉGION¹</i>					
Est	32	11	46	29	17
Terre-Neuve	16	13	60	7	27
Île-du-Prince-Édouard	41	29	57	29	<20
Nouvelle-Écosse	49	<20	33	28	28
Nouveau-Brunswick	45	<10	43	43	<10
Québec	59	25	21	27	32
Ontario	57	19	20	37	32
Ouest	49	16	23	31	47
Manitoba	57	13	29	21	38
Saskatchewan	36	26	28	17	41
Alberta	54	7	9	31	62
Colombie-Britannique	67	15	33	56	41
Nord	24	33	<20	33	33
<i>POPULATION DE LA LOCALITÉ</i>					
<1 000	32	33	28	25	19
1 000 - 9 999	53	21	27	23	32
10 000-99 999	81	11	16	45	48
100 000	89	<20	<20	48	61

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Des réponses multiples signifient que, dans une municipalité, certaines routes de cette catégorie fournissent un type de soutien tandis que d'autres emplacements en fournissent un autre.

³ Les artères secondaires ont été définies comme ayant soit deux voies, soit quatre voies dont deux servent au stationnement en dehors des heures de pointe.

Soutien de la marche à pied dans le système routier municipal — Rues résidentielles

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant répondu qu'elles ont une rue résidentielle	Certaines rues résidentielles ² :			
		N'ont pas d'aménage- ments pour les piétons	Ont des accotements des deux côtés	Ont des trottoirs d'un seul côté	Ont des trottoirs des deux côtés
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)					
	90 %	22 %	26 %	49 %	33 %
RÉGION ¹					
Est	86	22	42	44	10
Terre-Neuve	81	26	61	18	5
Île-du-Prince-Édouard	76	23	23	69	<20
Nouvelle-Écosse	89	21	27	64	27
Nouveau-Brunswick	96	18	29	65	<10
Québec	84	33	29	35	22
Ontario	84	19	27	58	40
Ouest	91	14	24	49	43
Manitoba	90	18	21	61	29
Saskatchewan	90	18	26	44	40
Alberta	91	7	11	48	62
Colombie-Britannique	93	15	46	56	28
Nord	72	56	33	33	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ					
<1 000	78	28	36	33	21
1 000 - 9 999	89	24	30	47	27
10 000-99 999	94	19	20	54	44
100 000	86	<20	<20	63	60

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Des réponses multiples signifient que, dans une municipalité, certaines routes de cette catégorie fournissent un type de soutien tandis que d'autres emplacements en fournissent un autre.

Soutien de la marche à pied dans le système routier municipal — Routes rurales

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant répondu qu'elles ont une route rurale	Certaines routes rurales ² :		
		N'ont pas d'aménagements pour les piétons	Ont des accotements des deux côtés	Ont des trottoirs d'un seul côté
<i>PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)</i>	76 %	48 %	49 %	7 %
<i>RÉGION ¹</i>				
Est	77	36	66	<10
Terre-Neuve	75	29	69	6
Île-du-Prince-Édouard	82	43	50	<20
Nouvelle-Écosse	73	41	78	<20
Nouveau-Brunswick	82	40	60	10
Québec	79	49	45	9
Ontario	82	37	66	<5
Ouest	61	63	35	<5
Manitoba	71	63	37	<10
Saskatchewan	59	57	40	<5
Alberta	54	74	19	<5
Colombie-Britannique	74	58	47	12
Nord	72	67	28	<20
<i>POPULATION DE LA LOCALITÉ</i>				
<1 000	71	49	49	6
1 000 - 9 999	78	49	47	7
10 000-99 999	74	46	55	4
100 000	66	57	57	<20

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Des réponses multiples signifient que, dans une municipalité, certaines routes de cette catégorie fournissent un type de soutien tandis que d'autres emplacements en fournissent un autre.

Soutien de l'utilisation de la bicyclette dans le système routier municipal — Voies rapides³

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Certaines voies rapides ² :		
	N'autorisent pas l'accès aux cyclistes	N'ont pas d'aménagements pour les cyclistes	Ont des accotements goudronnés
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	55 %	35 %	18 %
RÉGION ¹			
Est	18	53	29
Terre-Neuve	5	45	18
Île-du-Prince-Édouard	0	71	29
Nouvelle-Écosse	23	73	<20
Nouveau-Brunswick	31	38	50
Québec	67	31	5
Ontario	62	40	6
Ouest	15	39	50
Manitoba	20	55	25
Saskatchewan	5	46	41
Alberta	15	28	68
Colombie-Britannique	29	33	54
Nord	<20	71	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ			
<1 000	21	50	20
1 000 - 9 999	43	37	21
10 000-99 999	69	31	11
100 000	81	30	22

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Des réponses multiples signifient que, dans une municipalité, certaines routes de cette catégorie fournissent un type de soutien tandis que d'autres emplacements en fournissent un autre.

³ Les autoroutes ont été définies comme étant des routes où la vitesse est au moins 100 km/h.

Soutien de l'utilisation de la bicyclette dans le système routier municipal — Autoroutes³

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Certaines autoroutes ² :		
	N'ont pas d'aménagements pour les cyclistes	Ont des accotements goudronnés	Ont des pistes cyclables
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	50 %	25 %	8 %
RÉGION ¹			
Est	50	20	<10
Terre-Neuve	46	14	<5
Île-du-Prince-Édouard	64	<20	<20
Nouvelle-Écosse	73	<20	<20
Nouveau-Brunswick	33	38	10
Québec	51	10	13
Ontario	66	13	<5
Ouest	42	51	<5
Manitoba	76	12	<10
Saskatchewan	38	53	<5
Alberta	28	60	<5
Colombie-Britannique	49	60	<10
Nord	57	29	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ			
<1 000	55	20	5
1 000 - 9 999	50	24	6
10 000-99 999	49	24	11
100 000	50	46	<20

1 Inclut les municipalités de toutes les envergures.

2 Des réponses multiples signifient que, dans une municipalité, certaines routes de cette catégorie fournissent un type de soutien tandis que d'autres emplacements en fournissent un autre.

3 Les grandes routes ont été définies comme étant des routes où la vitesse est au moins 70 km/h.

Soutien de l'utilisation de la bicyclette dans le système routier municipal — Artères principales³

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Certaines artères principales ² :					
	N'autorisent pas l'accès aux cyclistes	N'ont pas d'aménagements pour les cyclistes	Ont des accotements goudronnés	Ont des pistes cyclables	Ont des voies plus larges en bordure	Ont des panneaux de signalisation spéciaux
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	11 %	49 %	23 %	9 %	11 %	6 %
RÉGION¹						
Est	10	55	24	10	<10	<10
Terre-Neuve	<5	67	13	<5	7	<5
Île-du-Prince-Édouard	<20	75	25	25	<20	<20
Nouvelle-Écosse	<20	73	<20	<20	<20	<20
Nouveau-Brunswick	19	33	33	14	10	<10
Québec	13	45	18	9	13	8
Ontario	14	62	15	10	5	5
Ouest	<5	47	35	7	<10	6
Manitoba	<10	60	<10	<10	<10	<10
Saskatchewan	<5	48	32	6	6	<5
Alberta	6	46	34	<5	9	9
Colombie-Britannique	<10	41	53	15	18	<10
Nord	<20	100	25	<20	25	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ						
<1 000	10	56	15	5	7	6
1 000 - 9 999	11	51	21	6	7	<5
10 000-99 999	12	47	24	11	16	7
100 000	<20	42	42	26	19	26

1 Inclut les municipalités de toutes les envergures.

2 Des réponses multiples signifient que, dans une municipalité, certaines routes de cette catégorie fournissent un type de soutien tandis que d'autres emplacements en fournissent un autre.

3 Les artères principales ont été définies comme ayant quatre voies.

Soutien de l'utilisation de la bicyclette dans le système routier municipal — Artères secondaires³

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Certaines artères secondaires ² :				
	N'ont pas d'aménagements pour les cyclistes	Ont des accotements goudronnés	Ont des pistes cyclables	Ont des voies plus larges en bordure	Ont des panneaux de signalisation spéciaux
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	47 %	29 %	11 %	12 %	8 %
RÉGION¹					
Est	46	27	<10	14	<10
Terre-Neuve	53	20	<5	7	<5
Île-du-Prince-Édouard	57	29	<20	<20	<20
Nouvelle-Écosse	39	28	<20	<20	<20
Nouveau-Brunswick	43	30	<10	26	<10
Québec	44	29	11	12	10
Ontario	62	19	9	5	5
Ouest	52	21	8	12	6
Manitoba	54	17	<10	17	<10
Saskatchewan	50	26	5	7	<5
Alberta	54	17	5	7	<5
Colombie-Britannique	51	23	18	26	13
Nord	67	33	<20	<20	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ					
<1 000	60	11	5	8	5
1 000 - 9 999	50	25	6	9	5
10 000-99 999	42	36	14	14	11
100 000	35	39	39	32	29

1 Inclut les municipalités de toutes les envergures.

2 Des réponses multiples signifient que, dans une municipalité, certaines routes de cette catégorie fournissent un type de soutien tandis que d'autres emplacements en fournissent un autre.

3 Les artères secondaires ont été définies comme ayant soit deux voies, soit quatre voies dont deux servent au stationnement en dehors des heures de pointe.

Soutien de l'utilisation de la bicyclette dans le système routier municipal — Rues résidentielles

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Certaines rues résidentielles ² :			
	N'ont pas d'aménagements pour les cyclistes	Ont des accotements goudronnés	Ont des pistes cyclables	Ont des voies plus larges en bordure
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	55 %	22 %	6 %	8 %
RÉGION ¹				
Est	52	10	<10	<10
Terre-Neuve	54	7	<5	<5
Île-du-Prince-Édouard	31	<20	<20	23
Nouvelle-Écosse	67	<20	<20	<20
Nouveau-Brunswick	45	14	<10	<10
Québec	54	27	6	9
Ontario	60	11	7	7
Ouest	57	15	6	6
Manitoba	71	<10	<10	<10
Saskatchewan	53	13	6	7
Alberta	57	18	<5	<5
Colombie-Britannique	59	22	<10	<10
Nord	72	22	<20	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	58	11	5	5
1 000 - 9 999	56	19	<5	7
10 000-99 999	54	30	9	10
100 000	47	27	<20	<20

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Des réponses multiples signifient que, dans une municipalité, certaines routes de cette catégorie fournissent un type de soutien tandis que d'autres emplacements en fournissent un autre.

Soutien de l'utilisation de la bicyclette dans le système routier municipal — Routes rurales

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Certaines routes rurales ² :	
	N'ont pas d'aménagements pour les cyclistes	Ont des accotements goudronnés
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	68 %	8 %
RÉGION ¹		
Est	52	<10
Terre-Neuve	49	<5
Île-du-Prince-Édouard	43	<20
Nouvelle-Écosse	70	<20
Nouveau-Brunswick	50	<10
Québec	63	11
Ontario	72	<5
Ouest	75	8
Manitoba	80	<10
Saskatchewan	71	7
Alberta	79	7
Colombie-Britannique	74	14
Nord	83	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ		
<1 000	63	8
1 000 - 9 999	68	8
10 000-99 999	71	7
100 000	52	26

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Des réponses multiples signifient que, dans une municipalité, certaines routes de ce type fournissent une sorte de soutien, tandis que d'autres emplacements fournissent une autre sorte de soutien.

Sources de financement des pistes cyclables sur les routes

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Sources municipales	Sources provinciales ou territoriales	Organisations sans but lucratif	Partenaires communautaires
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	82 %	27 %	21 %	16 %
RÉGION ¹				
Est	52	48	33	19
Terre-Neuve	25	25	<10	<10
Île-du-Prince-Édouard	67	67	33	<20
Nouvelle-Écosse	67	33	67	67
Nouveau-Brunswick	55	55	36	18
Québec	80	27	21	16
Ontario	79	10	17	17
Ouest	79	26	21	26
Manitoba	50	25	25	<10
Saskatchewan	43	<5	14	29
Alberta	75	25	13	13
Colombie-Britannique	100	35	25	35
Nord	67	67	100	33
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	53	25	30	30
1 000 - 9 999	74	37	28	16
10 000-99 999	88	22	17	15
100 000	90	<20	<20	<20

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Sources de financement des pistes et des sentiers en dehors des routes, où les véhicules motorisés ne sont pas autorisés

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Sources municipales	Sources provinciales ou territoriales	Organisations sans but lucratif	Partenaires communautaires
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	74 %	24 %	27 %	25 %
RÉGION ¹				
Est	67	39	28	21
Terre-Neuve	61	28	11	23
Île-du-Prince-Édouard	38	62	54	<20
Nouvelle-Écosse	85	42	39	33
Nouveau-Brunswick	72	43	35	13
Québec	78	17	31	15
Ontario	68	13	28	31
Ouest	66	26	21	30
Manitoba	62	23	19	35
Saskatchewan	60	6	25	32
Alberta	68	36	12	21
Colombie-Britannique	72	37	31	39
Nord	53	53	47	40
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	59	22	28	20
1 000 - 9 999	68	22	26	21
10 000-99 999	86	28	30	31
100 000	82	24	26	29

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Sources de financement des pistes et des sentiers en dehors des routes, où les véhicules motorisés sont autorisés

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Sources municipales	Sources provinciales ou territoriales	Organi- sations sans but lucratif	Partenaires communau- taires	Bénévoles et clubs locaux
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	38 %	22 %	45 %	32 %	7 %
RÉGION ¹					
Est	31	32	32	28	<10
Terre-Neuve	27	19	16	22	11
Île-du-Prince-Édouard	17	67	50	<20	<20
Nouvelle-Écosse	58	42	58	75	<20
Nouveau-Brunswick	27	37	37	20	10
Québec	34	16	57	19	7
Ontario	28	20	41	39	13
Ouest	34	18	22	36	6
Manitoba	38	19	31	50	13
Saskatchewan	23	<5	17	23	7
Alberta	45	45	18	<55	<5
Colombie-Britannique	50	30	30	30	<10
Nord	47	29	24	24	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ					
<1 000	22	17	38	18	11
1 000 - 9 999	33	22	47	28	8
10 000-99 999	57	25	39	49	<5
100 000	40	20	60	20	<20

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Financement des réparations et de l'entretien des sentiers et des parcs

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Il est difficile de trouver suffisamment de fonds pour payer les frais liés aux réparations et à l'entretien des sentiers et des parcs	
	Très peu ou pas du tout	Dans une grande ou très grande mesure
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	8 %	45 %
RÉGION ¹		
Est	<10	59
Terre-Neuve	<5	63
Île-du-Prince-Édouard	<20	35
Nouvelle-Écosse	<20	43
Nouveau-Brunswick	<10	65
Québec	8	51
Ontario	7	41
Ouest	<5	44
Manitoba	<10	43
Saskatchewan	<5	46
Alberta	5	41
Colombie-Britannique	10	41
Nord	<20	36
POPULATION DE LA LOCALITÉ		
<1 000	<5	54
1 000 - 9 999	4	50
10 000-99 999	18	38
100 000	<20	<20

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Pistes et sentiers en dehors des routes

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités étant d'accord avec le fait que les pistes et les sentiers sont agencés de manière à former un réseau		
	D'accord dans une grande ou une très grande mesure	Pas du tout d'accord ou très peu d'accord	Sans objet
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	29 %	20 %	20 %
RÉGION ¹			
Est	23	20	23
Terre-Neuve	15	19	33
Île-du-Prince-Édouard	35	<20	29
Nouvelle-Écosse	<20	41	<20
Nouveau-Brunswick	35	14	16
Québec	28	15	32
Ontario	24	24	24
Ouest	17	20	37
Manitoba	14	36	31
Saskatchewan	8	20	52
Alberta	31	13	29
Colombie-Britannique	21	19	12
Nord	28	24	36
POPULATION DE LA LOCALITÉ			
<1 000	13	16	51
1 000 - 9 999	24	20	27
10 000-99 999	39	19	<5
100 000	63	<20	<20

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Obstacles à l'utilisation de la bicyclette et à la marche à pied dans les rues et sur les routes municipales

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Le nombre d'actes criminels commis dans les rues dissuade les gens de se déplacer à bicyclette ou à pied		L'éclairage des trottoirs et des rues dissuade les gens de se déplacer à pied ou à bicyclette quand il fait noir	
	Très peu ou pas du tout	Dans une grande ou très grande mesure	Très peu ou pas du tout	Dans une grande ou très grande mesure
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	68 %	4 %	40 %	16 %
RÉGION ¹				
Est	75	<10	38	16
Terre-Neuve	81	<5	43	10
Île-du-Prince-Édouard	59	<20	35	<20
Nouvelle-Écosse	73	<20	30	27
Nouveau-Brunswick	71	<10	37	18
Québec	53	6	32	27
Ontario	72	<5	39	11
Ouest	70	<5	39	11
Manitoba	74	<10	40	<10
Saskatchewan	71	<5	44	9
Alberta	71	<5	38	11
Colombie-Britannique	64	<10	26	17
Nord	80	<20	52	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	59	4	31	20
1 000 - 9 999	66	5	39	16
10 000-99 999	74	2	43	20
100 000	71	<20	40	<20

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Transport public favorable à la marche à pied et à l'utilisation de la bicyclette

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant un réseau de transport public	Fournissant des porte-skis, des porte-vélos, etc. dans les autobus et les autres véhicules de transport public
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	27 %	16 %
RÉGION ¹		
Est	<10	<10
Terre-Neuve	7	<5
Île-du-Prince-Édouard	<20	<20
Nouvelle-Écosse	<20	<20
Nouveau-Brunswick	10	<10
Québec	20	6
Ontario	28	4
Ouest	17	34
Manitoba	12	20
Saskatchewan	9	<5
Alberta	9	30
Colombie-Britannique	55	53
Nord	20	20
POPULATION DE LA LOCALITÉ		
<1 000	<5	<5
1 000 - 9 999	11	10
10 000-99 999	61	13
100 000	97	34

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Politiques municipales de soutien

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Prescrivent la présence de supports de bicyclettes dans les édifices publics	Exigent des itinéraires sûrs pour les piétons et les cyclistes en cas de		
		Modernisation des communautés existantes	Développement de nouvelles zones	Reconstruction des routes
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	15 %	14 %	20 %	18 %
RÉGION ¹				
Est	<10	<10	11	<10
Terre-Neuve	<5	10	12	13
Île-du-Prince-Édouard	<20	<20	<20	<20
Nouvelle-Écosse	<20	<20	<20	<20
Nouveau-Brunswick	<10	12	12	<10
Québec	17	10	12	11
Ontario	9	12	17	17
Ouest	8	12	18	15
Manitoba	10	<10	10	<10
Saskatchewan	<5	7	9	8
Alberta	7	12	26	21
Colombie-Britannique	21	33	36	31
Nord	<20	<20	<20	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	<5	<5	<5	<5
1 000 - 9 999	10	7	12	10
10 000-99 999	27	29	35	32
100 000	37	51	63	57

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Planification officielle visant l'utilisation de la bicyclette et la marche à pied

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Ayant un plan officiel	Plans précisant les priorités	Plans donnant la première ou la deuxième priorité					
			Piétons	Cyclistes	Transport public	Camions et aux transports	Véhicules commerciaux	Voitures personnelles
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	16 %	64 %	18 %	7 %	24 %	15 %	16 %	37 %
RÉGION ¹								
Est	13	64	14	<10	14	<10	14	43
Terre-Neuve	<5	50	25	<5	<5	<5	25	50
Île-du-Prince-Édouard	<20	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20
Nouveau-Brunswick	18	78	11	<10	22	11	11	44
Québec	9	87	20	11	33	20	13	49
Ontario	15	38	7	<5	10	10	21	24
Ouest	25	61	24	10	22	16	18	37
Manitoba	<10	100	50	<10	50	50	50	100
Saskatchewan	<5	43	14	<5	<5	<5	14	29
Alberta	21	57	30	9	17	22	22	43
Colombie-Britannique	33	68	16	16	32	11	11	26
Nord	38	100	20	<20	20	40	40	40
POPULATION DE LA LOCALITÉ								
<1 000	<5	90	20	<5	<5	30	30	70
1 000 - 9 999	8	69	24	<5	13	18	16	38
10 000-99 999	33	65	16	10	28	13	16	40
100 000	60	52	<20	<20	33	<20	<20	24

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Installations financées par les municipalités — Patinoires

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant au moins une installation de ce type...			Nombre moyen d'installations de ce type ²
	À l'intérieur	En plein air	À l'intérieur et en plein air	
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	68 %	56 %	91 %	4
RÉGION ¹				
Est	46	26	65	2
Terre-Neuve	25	15	41	1
Île-du-Prince-Édouard	59	<20	71	1
Nouvelle-Écosse	70	<20	81	2
Nouveau-Brunswick	61	53	94	2
Québec	32	74	85	4
Ontario	75	47	89	4
Ouest	79	37	88	3
Manitoba	93	40	95	3
Saskatchewan	80	31	88	2
Alberta	76	54	92	4
Colombie-Britannique	71	17	78	3
Nord	72	44	92	3
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	31	42	71	1
1 000 - 9 999	60	54	90	2
10 000-99 999	87	64	94	7
100 000	94	57	97	27

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Dans les municipalités qui ont au moins une installation de ce type.

Installations financées par les municipalités — Terrains de planche à roulettes ou de patinage sur roues alignées

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant au moins une installation de ce type...			Nombre moyen d'installations de ce type ²
	À l'intérieur	En plein air	À l'intérieur et en plein air	
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	10 %	41 %	49 %	1
RÉGION ¹				
Est	<10	17	20	1
Terre-Neuve	<5	10	12	1
Île-du-Prince-Édouard	<20	<20	<20	0
Nouvelle-Écosse	<20	30	32	1
Nouveau-Brunswick	<10	27	33	1
Québec	6	31	36	1
Ontario	12	36	47	1
Ouest	8	29	35	1
Manitoba	14	17	29	1
Saskatchewan	9	13	20	1
Alberta	4	45	49	1
Colombie-Britannique	10	52	57	2
Nord	<20	28	36	1
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	<5	9	11	1
1 000 - 9 999	9	32	40	1
10 000-99 999	12	58	67	1
100 000	26	74	89	2

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Dans les municipalités qui ont au moins une installation de ce type.

Installations financées par les municipalités — Terrains de tennis ou de racquet-ball

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant au moins une installation de ce type...			Nombre moyen d'installations de ce type ²
	À l'intérieur	En plein air	À l'intérieur et en plein air	
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	15 %	73 %	78 %	7
RÉGION ¹				
Est	<10	48	55	3
Terre-Neuve	7	27	33	4
Île-du-Prince-Édouard	<20	18	35	1
Nouvelle-Écosse	<20	70	81	3
Nouveau-Brunswick	<10	78	80	4
Québec	8	57	60	5
Ontario	16	67	74	10
Ouest	14	57	62	6
Manitoba	14	55	67	5
Saskatchewan	8	39	43	2
Alberta	16	68	73	7
Colombie-Britannique	28	86	93	12
Nord	<20	28	40	2
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	<5	28	32	1
1 000 - 9 999	12	67	72	2
10 000-99 999	21	89	96	10
100 000	40	80	91	59

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Dans les municipalités qui ont au moins une installation de ce type.

Installations financées par les municipalités — Terrains de baseball ou de softball

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant au moins une installation de ce type	Nombre moyen d'installations de ce type²
<i>PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)</i>	90 %	11
<i>RÉGION ¹</i>		
Est	73	4
Terre-Neuve	62	2
Île-du-Prince-Édouard	71	2
Nouvelle-Écosse	84	7
Nouveau-Brunswick	88	4
Québec	83	3
Ontario	88	13
Ouest	90	15
Manitoba	86	6
Saskatchewan	87	8
Alberta	93	28
Colombie-Britannique	95	14
Nord	92	2
<i>POPULATION DE LA LOCALITÉ</i>		
<1 000	75	1
1 000 - 9 999	89	3
10 000-99 999	95	12
100 000	86	92

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Dans les municipalités qui ont au moins une installation de ce type.

Installations financées par les municipalités — Terrains de soccer ou de football

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant au moins une installation de ce type...			Nombre moyen d'installations de ce type ²
	À l'intérieur	En plein air	À l'intérieur et en plein air	
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	5 %	70 %	73 %	11
RÉGION ¹				
Est	<10	49	54	3
Terre-Neuve	<5	30	32	2
Île-du-Prince-Édouard	24	41	59	2
Nouvelle-Écosse	<20	78	81	6
Nouveau-Brunswick	<10	65	71	2
Québec	<5	46	48	5
Ontario	5	66	68	12
Ouest	<5	62	63	15
Manitoba	<10	69	69	17
Saskatchewan	<5	48	49	4
Alberta	5	73	74	27
Colombie-Britannique	<10	72	76	12
Nord	<20	40	52	1
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	<5	25	26	1
1 000 - 9 999	<5	63	66	2
10 000-99 999	8	89	92	10
100 000	<20	94	97	103

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Dans les municipalités qui ont au moins une installation de ce type.

Installations financées par les municipalités — Piscines

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant au moins une installation de ce type...			Nombre moyen d'installations de ce type ²
	À l'intérieur	En plein air	À l'intérieur et en plein air	
<i>PETITES ET GRANDES VILLES</i> (population > 999)	32 %	37 %	56 %	3
<i>RÉGION</i> ¹				
Est	15	23	33	2
Terre-Neuve	9	10	18	1
Île-du-Prince-Édouard	<20	<20	<20	1
Nouvelle-Écosse	30	51	62	2
Nouveau-Brunswick	18	33	43	2
Québec	18	24	33	3
Ontario	30	29	46	4
Ouest	24	32	50	2
Manitoba	12	48	57	2
Saskatchewan	11	28	36	1
Alberta	30	30	53	2
Colombie-Britannique	55	38	78	2
Nord	48	<20	52	1
<i>POPULATION DE LA LOCALITÉ</i>				
<1 000	<5	8	11	1
1 000 - 9 999	17	30	46	1
10 000-99 999	64	50	80	3
100 000	91	86	94	14

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Dans les municipalités qui ont au moins une installation de ce type.

Installations financées par les municipalités — Structures de jeux

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant au moins une installation de ce type...			Nombre moyen d'installations de ce type ²
	À l'intérieur	En plein air	À l'intérieur et en plein air	
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	6 %	77 %	81 %	12
RÉGION ¹				
Est	<10	67	70	6
Terre-Neuve	<5	56	59	4
Île-du-Prince-Édouard	<20	47	53	2
Nouvelle-Écosse	<20	81	81	9
Nouveau-Brunswick	<10	84	86	6
Québec	<5	65	69	5
Ontario	6	75	79	18
Ouest	5	75	78	10
Manitoba	<10	74	74	15
Saskatchewan	<5	68	71	5
Alberta	6	81	85	12
Colombie-Britannique	<10	84	86	13
Nord	<20	68	80	4
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	<5	57	60	2
1 000 - 9 999	5	78	81	4
10 000-99 999	7	78	83	18
100 000	<20	66	69	128

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Dans les municipalités qui ont au moins une installation de ce type.

Installations financées par les municipalités — Pataugeoires, bassins et autres installations de jeux aquatiques

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant au moins une installation de ce type...			Nombre moyen d'installations de ce type ²
	À l'intérieur	En plein air	À l'intérieur et en plein air	
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	7 %	33 %	36 %	4
RÉGION ¹				
Est	<10	15	18	2
Terre-Neuve	<5	11	12	1
Île-du-Prince-Édouard	<20	<20	<20	0
Nouvelle-Écosse	<20	24	30	1
Nouveau-Brunswick	<10	22	25	3
Québec	<5	22	22	5
Ontario	8	27	32	6
Ouest	7	29	33	3
Manitoba	<10	40	40	7
Saskatchewan	<5	22	24	3
Alberta	8	26	33	3
Colombie-Britannique	16	45	53	2
Nord	<20	<20	<20	1
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	<5	7	7	1
1 000 - 9 999	<5	23	25	2
10 000-99 999	12	53	58	3
100 000	37	74	91	20

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Dans les municipalités qui ont au moins une installation de ce type.

Installations financées par les municipalités — Salles de poids et haltères et gymnases

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Salles de poids et haltères et salles d'exercices cardiovasculaires		Gymnases ²	
	Au moins une	Nombre moyen ³	Au moins un	Nombre moyen ³
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	35 %	2	55 %	4
RÉGION ¹				
Est	20	1	49	2
Terre-Neuve	8	1	38	2
Île-du-Prince-Édouard	<20	1	35	1
Nouvelle-Écosse	32	2	70	2
Nouveau-Brunswick	33	1	57	3
Québec	18	2	45	3
Ontario	31	1	32	4
Ouest	33	2	49	4
Manitoba	31	2	48	2
Saskatchewan	21	1	44	1
Alberta	39	2	50	8
Colombie-Britannique	57	2	62	3
Nord	52	1	72	3
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	9	1	28	1
1 000 - 9 999	28	1	51	2
10 000-99 999	47	2	62	5
100 000	74	4	83	14

1 Inclut les municipalités de toutes les envergures.

2 De nombreux répondants ont indiqué que les gymnases servent à la pratique du volley-ball et du basket-ball. Par conséquent, le nombre de ces installations peut avoir été doublé, car ces installations ont été comptées en tant que gymnases et en tant que terrains de basket-ball ou de volley-ball.

3 Dans les municipalités qui ont au moins une installation de ce type.

Installations financées par les municipalités — Terrains de volley-ball²

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant au moins une installation de ce type...			Nombre moyen d'installations de ce type ³
	À l'intérieur	En plein air	À l'intérieur et en plein air	
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	34 %	32 %	54 %	3
RÉGION¹				
Est	27	13	37	2
Terre-Neuve	20	10	30	2
Île-du-Prince-Édouard	24	<20	29	1
Nouvelle-Écosse	38	<20	49	2
Nouveau-Brunswick	33	18	45	2
Québec	27	40	54	3
Ontario	16	21	32	3
Ouest	38	18	49	2
Manitoba	36	24	48	2
Saskatchewan	39	13	48	1
Alberta	35	21	50	3
Colombie-Britannique	40	21	50	3
Nord	40	<20	44	2
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	19	16	33	1
1 000 - 9 999	35	28	52	2
10 000-99 999	32	44	61	5
100 000	31	34	60	5

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² De nombreux répondants ont indiqué que les gymnases servent à la pratique du volley-ball et du basket-ball. Par conséquent, le nombre de ces installations peut avoir été doublé, car ces installations ont été comptées en tant que gymnases et en tant que terrains de basket-ball ou de volley-ball.

³ Dans les municipalités qui ont au moins une installation de ce type.

Installations financées par les municipalités — Terrains de basket-ball²

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant au moins une installation de ce type...			Nombre moyen d'installations de ce type ³
	À l'intérieur	En plein air	À l'intérieur et en plein air	
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	35 %	38 %	58 %	4
RÉGION¹				
Est	29	24	44	3
Terre-Neuve	21	25	43	2
Île-du-Prince-Édouard	<20	<20	24	1
Nouvelle-Écosse	49	24	54	3
Nouveau-Brunswick	31	29	47	3
Québec	27	35	50	3
Ontario	18	33	43	5
Ouest	37	24	49	3
Manitoba	36	21	45	2
Saskatchewan	38	21	46	2
Alberta	31	32	52	4
Colombie-Britannique	47	22	53	3
Nord	40	36	60	2
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	18	16	30	1
1 000 - 9 999	35	33	54	2
10 000-99 999	36	52	67	6
100 000	34	51	69	14

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² De nombreux répondants ont indiqué que les gymnases servent à la pratique du volley-ball et du basket-ball. Par conséquent, le nombre de ces installations peut avoir été doublé, car ces installations ont été comptées en tant que gymnases et en tant que terrains de basket-ball ou de volley-ball.

³ Dans les municipalités qui ont au moins une installation de ce type.

Installations financées par les municipalités — Terrains de golf et centres communautaires

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Terrains de golf		Centres et salles communautaires servant à la pratique d'activités physiques	
	Au moins un	Nombre moyen ²	Au moins un ou une	Nombre moyen ²
PETITES ET GRANDES VILLES <i>(population > 999)</i>	31 %	1	67 %	4
RÉGION ¹				
Est	17	1	53	3
Terre-Neuve	7	1	47	1
Île-du-Prince-Édouard	<20	1	41	1
Nouvelle-Écosse	27	1	68	6
Nouveau-Brunswick	29	1	57	1
Québec	17	1	52	3
Ontario	20	1	75	4
Ouest	41	1	69	2
Manitoba	50	1	76	4
Saskatchewan	40	1	63	1
Alberta	49	1	68	3
Colombie-Britannique	24	2	79	2
Nord	48	1	60	1
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	14	1	50	1
1 000 - 9 999	29	1	66	2
10 000-99 999	33	2	67	4
100 000	66	2	94	28

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Dans les municipalités qui ont au moins une installation de ce type.

Installations financées par les municipalités — Pistes de curling

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant au moins une installation de ce type...			Nombre moyen d'installations de ce type ²
	À l'intérieur	En plein air	À l'intérieur et en plein air	
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	30 %	5 %	35 %	1
RÉGION ¹				
Est	17	<10	21	1
Terre-Neuve	13	<5	14	1
Île-du-Prince-Édouard	<20	<20	<20	1
Nouvelle-Écosse	22	<20	32	1
Nouveau-Brunswick	22	<10	27	1
Québec	7	<5	9	1
Ontario	23	6	29	1
Ouest	58	6	64	1
Manitoba	69	10	79	1
Saskatchewan	61	<5	64	1
Alberta	55	7	63	1
Colombie-Britannique	47	<10	55	1
Nord	48	<20	56	1
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	21	<5	23	1
1 000 - 9 999	32	<5	36	1
10 000-99 999	27	8	35	1
100 000	20	<20	23	2

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Dans les municipalités qui ont au moins une installation de ce type.

Installations financées par les municipalités — Parcs et espaces verts

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités ayant au moins une installation de ce type	Nombre moyen d'installations de ce type²
<i>PETITES ET GRANDES VILLES</i> (population > 999)	80 %	20
<i>RÉGION ¹</i>		
Est	67	10
Terre-Neuve	63	12
Île-du-Prince-Édouard	59	3
Nouvelle-Écosse	76	8
Nouveau-Brunswick	73	8
Québec	71	8
Ontario	77	36
Ouest	78	14
Manitoba	81	4
Saskatchewan	71	6
Alberta	83	20
Colombie-Britannique	84	30
Nord	52	11
<i>POPULATION DE LA LOCALITÉ</i>		
<1 000	60	<5
1 000 - 9 999	79	6
10 000-99 999	83	29
100 000	80	200

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Dans les municipalités qui ont au moins une installation de ce type.

Ententes visant l'utilisation partagée des installations

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

Municipalités ayant des ententes avec des commissions scolaires locales au sujet de l'utilisation partagée d'installations	
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	74 %
RÉGION ¹	
Est	46
Terre-Neuve	32
Île-du-Prince-Édouard	41
Nouvelle-Écosse	62
Nouveau-Brunswick	61
Québec	65
Ontario	63
Ouest	56
Manitoba	64
Saskatchewan	41
Alberta	68
Colombie-Britannique	69
Nord	84
POPULATION DE LA LOCALITÉ	
<1 000	34
1 000 - 9 999	69
10 000-99 999	87
100 000	86

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Coordination de l'utilisation des installations municipales

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Utilisation des installations coordonnée		
	Exclusivement par la communauté	Exclusivement par des groupes communautaires	Par les deux
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	23 %	2 %	68 %
RÉGION ¹			
Est	17	<10	66
Terre-Neuve	15	9	65
Île-du-Prince-Édouard	24	41	35
Nouvelle-Écosse	<20	<20	78
Nouveau-Brunswick	20	<10	71
Québec	28	<5	56
Ontario	23	5	68
Ouest	11	14	69
Manitoba	<10	21	67
Saskatchewan	8	23	64
Alberta	13	7	77
Colombie-Britannique	22	<10	71
Nord	32	<20	64
POPULATION DE LA LOCALITÉ			
<1 000	17	16	55
1 000 - 9 999	21	<5	69
10 000-99 999	26	<5	67
100 000	29	<20	71

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Méthodes appliquées aux réservations des installations

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités appliquant les méthodes suivantes aux réservations d'installations		
	En général, liberté d'utilisation (aucun horaire prévu)	Premier arrivé, premier servi	Priorité donnée à des groupes spécifiques
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	10 %	27 %	51 %
RÉGION ¹			
Est	17	35	41
Terre-Neuve	28	35	28
Île-du-Prince-Édouard	27	33	40
Nouvelle-Écosse	<20	42	45
Nouveau-Brunswick	<10	30	57
Québec	27	30	30
Ontario	7	30	52
Ouest	12	32	47
Manitoba	<10	29	62
Saskatchewan	16	37	32
Alberta	10	31	54
Colombie-Britannique	<10	24	60
Nord	<20	25	58
POPULATION DE LA LOCALITÉ			
<1 000	33	40	17
1 000 - 9 999	12	33	43
10 000-99 999	6	14	71
100 000	<20	<20	70

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Priorité d'utilisation des installations municipales

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités donnant la première priorité aux ²		
	Enfants et aux jeunes	Groupes communautaires	Programmes municipaux
<i>PETITES ET GRANDES VILLES</i> (population > 999)	73 %	8 %	5 %
<i>RÉGION</i> ¹			
Est	67	12	<10
Terre-Neuve	60	20	<5
Île-du-Prince-Édouard	67	<20	<20
Nouvelle-Écosse	45	<20	<20
Nouveau-Brunswick	86	<10	<10
Québec	63	11	10
Ontario	76	<5	<5
Ouest	74	6	<5
Manitoba	82	<10	<10
Saskatchewan	59	8	5
Alberta	83	<5	<5
Colombie-Britannique	70	17	<10
Nord	85	<20	<20
<i>POPULATION DE LA LOCALITÉ</i>			
<1 000	56	11	7
1 000 - 9 999	74	6	<5
10 000-99 999	74	10	6
100 000	58	<20	<20

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Réponses non guidées.

Priorité d'utilisation des installations municipales (suite)

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités donnant la deuxième priorité aux²	
	Enfants et aux jeunes	Adultes
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	9 %	16 %
RÉGION ¹		
Est	<10	<10
Terre-Neuve	<5	10
Île-du-Prince-Édouard	33	<20
Nouvelle-Écosse	<20	<20
Nouveau-Brunswick	<10	<10
Québec	7	11
Ontario	12	11
Ouest	8	22
Manitoba	<10	27
Saskatchewan	5	11
Alberta	9	22
Colombie-Britannique	13	30
Nord	<20	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ		
<1 000	5	<5
1 000 - 9 999	9	14
10 000-99 999	8	17
100 000	23	<20

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Réponses non guidées.

Municipalités travaillant avec d'autres groupes

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités travaillant en collaboration avec les établissements, les organisations ou les milieux suivants pour encourager les gens à faire plus d'activité physique			
	Écoles	Organisations locales sans but lucratif	Milieu de la santé	Milieu du travail
PETITES ET GRANDES VILLES <i>(population > 999)</i>	86 %	49 %	45 %	29 %
RÉGION ¹				
Est	86	50	39	30
Terre-Neuve	89	37	37	29
Île-du-Prince-Édouard	78	56	<20	11
Nouvelle-Écosse	88	63	56	41
Nouveau-Brunswick	85	48	33	27
Québec	81	50	35	13
Ontario	79	44	50	39
Ouest	89	47	43	31
Manitoba	100	52	61	35
Saskatchewan	88	43	42	14
Alberta	86	48	42	33
Colombie-Britannique	88	47	35	51
Nord	95	40	60	45
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	79	42	29	17
1 000 - 9 999	89	43	41	24
10 000-99 999	79	56	47	35
100 000	84	72	67	56

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Pourcentage de ces municipalités qui travaillent avec d'autres groupes.

Municipalités appuyant les Canadiens pour qu'ils soient physiquement actifs

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Offrant des programmes ou des horaires d'activité physique à au moins un groupe	Offrant une structure de tarifs réduits	Offrant au moins un programme ou une installation d'activité physique
<i>PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)</i>	87 %	76 %	85 %
<i>RÉGION ¹</i>			
Est	77	54	74
Terre-Neuve	67	34	60
Île-du-Prince-Édouard	88	41	71
Nouvelle-Écosse	95	81	97
Nouveau-Brunswick	76	75	84
Québec	65	57	64
Ontario	85	75	88
Ouest	83	66	59
Manitoba	88	64	93
Saskatchewan	74	54	68
Alberta	91	74	93
Colombie-Britannique	90	88	97
Nord	92	76	88
<i>POPULATION DE LA LOCALITÉ</i>			
<1 000	55	38	56
1 000 - 9 999	83	70	83
10 000-99 999	96	91	92
100 000	100	97	100

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Municipalités appuyant les enfants pour qu'ils soient physiquement actifs

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Offrant des programmes ou des horaires aux enfants ²	Programmes mis en application dans des installations municipales			Offrant une structure de tarifs réduits pour les enfants ³
		Municipalité seulement	D'autres groupes seulement	Les deux	
<i>PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)</i>	97 %	33 %	24 %	42 %	81 %
<i>RÉGION ¹</i>					
Est	95	46	28	26	63
Terre-Neuve	93	42	39	19	71
Île-du-Prince-Édouard	80	33	33	33	57
Nouvelle-Écosse	100	57	<20	29	57
Nouveau-Brunswick	97	45	24	32	63
Québec	96	33	33	34	70
Ontario	97	35	23	43	83
Ouest	97	28	40	32	77
Manitoba	100	30	32	38	74
Saskatchewan	96	29	50	20	66
Alberta	98	20	40	40	82
Colombie-Britannique	96	38	22	40	86
Nord	100	52	<20	30	74
<i>POPULATION DE LA LOCALITÉ</i>					
<1 000	93	36	55	8	47
1 000 - 9 999	97	34	28	38	81
10 000-99 999	99	31	18	51	82
100 000	94	30	<20	61	79

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Pourcentage de municipalités offrant des programmes ou des horaires.

³ Pourcentage de municipalités offrant une structure de tarifs réduits.

Municipalités appuyant les enfants et les jeunes à risques pour qu'ils soient physiquement actifs

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Offrant des programmes ou des horaires aux enfants et aux jeunes à risques ²	Programmes mis en application dans des installations municipales		
		Municipalité seulement	D'autres groupes seulement	Les deux
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	49 %	32 %	43 %	26 %
RÉGION ¹				
Est	41	37	45	18
Terre-Neuve	31	26	58	16
Île-du-Prince-Édouard	20	33	33	33
Nouvelle-Écosse	54	37	37	26
Nouveau-Brunswick	54	48	43	10
Québec	30	24	56	20
Ontario	48	38	33	28
Ouest	52	30	45	25
Manitoba	68	28	44	28
Saskatchewan	37	34	36	30
Alberta	59	30	56	14
Colombie-Britannique	63	24	39	36
Nord	65	53	27	20
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	25	33	56	11
1 000 - 9 999	46	30	50	21
10 000-99 999	54	35	35	30
100 000	74	35	<20	46

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Pourcentage de municipalités offrant des programmes ou des horaires.

Municipalités appuyant les personnes à faible revenu pour qu'elles soient physiquement actives

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Offrant des programmes ou des horaires aux personnes à faible revenu ²	Programmes mis en application dans des installations municipales			Offrant une structure de tarifs réduits aux personnes à faible revenu ³	Subventionnant des programmes ⁴
		Municipalité seulement	D'autres groupes seulement	Les deux		
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	37 %	32 %	42 %	27 %	30 %	54 %
RÉGION ¹						
Est	27	48	35	18	26	41
Terre-Neuve	26	44	44	13	23	19
Île-du-Prince-Édouard	<20	-	-	-	<20	25
Nouvelle-Écosse	34	42	25	33	43	69
Nouveau-Brunswick	31	58	33	<10	18	49
Québec	24	19	58	23	17	41
Ontario	34	33	41	26	34	53
Ouest	38	33	38	29	29	46
Manitoba	57	33	48	19	26	44
Saskatchewan	26	32	35	32	21	48
Alberta	41	30	40	30	16	38
Colombie-Britannique	48	40	28	32	65	61
Nord	26	83	<20	<20	26	59
POPULATION DE LA LOCALITÉ						
<1 000	13	38	50	12	9	23
1 000 - 9 999	32	30	49	21	21	45
10 000-99 999	45	32	34	34	41	67
100 000	60	43	<20	38	79	89

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Pourcentage de municipalités offrant des programmes ou des horaires.

³ Pourcentage de municipalités offrant une structure de tarifs réduits.

⁴ Pourcentage de municipalités offrant un programme ou une installation pour appuyer la pratique de l'activité physique.

Municipalités appuyant les personnes âgées pour qu'elles soient physiquement actives

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Offrant des programmes ou des horaires aux personnes âgées ²	Programmes mis en application dans des installations municipales			Offrant une structure de tarifs réduits aux personnes âgées ³
		Municipalité seulement	D'autres groupes seulement	Les deux	
<i>PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)</i>	83 %	27 %	46 %	27 %	60 %
<i>RÉGION ¹</i>					
Est	68	40	43	17	48
Terre-Neuve	52	38	50	13	52
Île-du-Prince-Édouard	47	43	29	29	57
Nouvelle-Écosse	86	47	33	20	40
Nouveau-Brunswick	85	36	48	15	50
Québec	76	15	64	21	44
Ontario	77	32	34	35	69
Ouest	80	27	53	21	56
Manitoba	84	26	55	19	41
Saskatchewan	73	21	65	14	47
Alberta	85	24	55	21	61
Colombie-Britannique	85	43	23	34	73
Nord	70	44	38	<20	74
<i>POPULATION DE LA LOCALITÉ</i>					
<1 000	56	20	77	<5	30
1 000 - 9 999	79	23	56	21	53
10 000-99 999	92	33	32	35	72
100 000	94	39	<20	52	79

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Pourcentage de municipalités offrant des programmes ou des horaires.

³ Pourcentage de municipalités offrant une structure de tarifs réduits.

Municipalités appuyant les familles pour qu'elles soient physiquement actives

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Offrant des programmes ou des horaires aux familles ²	Programmes mis en application dans des installations municipales			Offrant		
		Municipalité seulement	D'autres groupes seulement	Les deux	Structure de tarifs réduits aux familles ³	Vestiaires pour les familles	Programmes axés sur les familles
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	74 %	43 %	23 %	34 %	67 %	29 %	53 %
RÉGION ¹							
Est	63	46	31	23	55	24	49
Terre-Neuve	51	45	39	16	52	22	35
Île-du-Prince-Édouard	60	44	44	<20	43	25	58
Nouvelle-Écosse	74	38	23	38	63	31	83
Nouveau-Brunswick	72	54	25	21	53	21	35
Québec	63	39	33	28	60	16	31
Ontario	70	45	21	34	58	31	50
Ouest	73	36	37	27	70	28	55
Manitoba	81	37	27	37	67	28	72
Saskatchewan	64	26	54	20	66	19	41
Alberta	77	31	37	32	72	27	55
Colombie-Britannique	79	61	15	24	73	46	68
Nord	74	53	<20	35	42	32	68
POPULATION DE LA LOCALITÉ							
<1 000	52	30	63	7	40	10	23
1 000 - 9 999	68	41	27	31	65	22	44
10 000-99 999	85	44	19	36	73	36	68
100 000	86	50	<20	43	59	83	100

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Pourcentage de municipalités offrant des programmes ou des horaires.

³ Pourcentage de municipalités offrant une structure de tarifs réduits.

Municipalités appuyant les personnes qui ont un handicap pour qu'elles soient physiquement actives

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Offrant des programmes ou des horaires aux personnes qui ont un handicap ²	Programmes mis en application dans des installations municipales			Offrant une structure de tarifs réduits aux personnes qui ont un handicap ³
		Municipalité seulement	D'autres groupes seulement	Les deux	
<i>PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)</i>	51 %	20 %	55 %	24 %	26 %
<i>RÉGION ¹</i>					
Est	37	23	59	18	24
Terre-Neuve	25	13	53	33	35
Île-du-Prince-Édouard	<20	<20	100	<20	<20
Nouvelle-Écosse	43	33	40	27	23
Nouveau-Brunswick	62	25	71	<10	18
Québec	41	17	65	18	21
Ontario	51	26	43	31	25
Ouest	42	20	57	24	21
Manitoba	35	31	54	15	11
Saskatchewan	35	20	56	24	14
Alberta	41	15	68	18	18
Colombie-Britannique	63	21	45	33	41
Nord	22	20	40	40	26
<i>POPULATION DE LA LOCALITÉ</i>					
<1 000	15	24	68	8	7
1 000 - 9 999	42	16	68	16	21
10 000-99 999	69	24	43	33	34
100 000	83	31	31	38	53

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Pourcentage de municipalités offrant des programmes ou des horaires.

³ Pourcentage de municipalités offrant une structure de tarifs réduits.

Municipalités appuyant les adultes pour qu'ils soient physiquement actifs

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Offrant des programmes ou des horaires aux adultes ²	Programmes mis en application dans des installations municipales		
		Municipalité seulement	D'autres groupes seulement	Les deux
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	92 %	29 %	31 %	40 %
RÉGION ¹				
Est	86	32	43	25
Terre-Neuve	80	24	59	16
Île-du-Prince-Édouard	67	30	40	30
Nouvelle-Écosse	94	39	30	30
Nouveau-Brunswick	95	35	35	30
Québec	84	24	41	36
Ontario	89	32	30	38
Ouest	88	28	40	31
Manitoba	97	33	28	39
Saskatchewan	83	22	59	18
Alberta	88	26	36	38
Colombie-Britannique	92	42	19	40
Nord	96	59	<20	27
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	72	28	64	8
1 000 - 9 999	89	27	37	35
10 000-99 999	97	32	21	48
100 000	97	35	<20	53

1 Inclut les municipalités de toutes les envergures.

2 Pourcentage de municipalités offrant des programmes ou des horaires.

Municipalités appuyant les femmes pour qu'elles soient physiquement actives

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Offrant des programmes ou des horaires aux femmes ²	Programmes mis en application dans des installations municipales		
		Municipalité seulement	D'autres groupes seulement	Les deux
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	63 %	29 %	43 %	28 %
RÉGION ¹				
Est	55	31	55	13
Terre-Neuve	49	23	63	13
Île-du-Prince-Édouard	40	<20	67	<20
Nouvelle-Écosse	74	42	42	<20
Nouveau-Brunswick	54	33	57	10
Québec	49	19	61	20
Ontario	60	30	34	35
Ouest	60	29	44	27
Manitoba	70	27	50	23
Saskatchewan	47	22	58	20
Alberta	67	26	46	28
Colombie-Britannique	69	44	14	42
Nord	65	47	47	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	37	20	76	<5
1 000 - 9 999	58	24	52	24
10 000-99 999	71	35	33	32
100 000	80	43	<20	46

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Pourcentage de municipalités offrant des programmes ou des horaires.

Municipalités appuyant les personnes qui ont un poids excessif pour qu'elles soient physiquement actives

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Offrant des programmes ou des horaires aux personnes qui ont un poids excessif ²	Programmes mis en application dans des installations municipales		
		Municipalité seulement	D'autres groupes seulement	Les deux
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	38 %	17 %	67 %	16 %
RÉGION ¹				
Est	39	19	74	<10
Terre-Neuve	39	17	75	8
Île-du-Prince-Édouard	33	<20	100	<20
Nouvelle-Écosse	34	33	58	<20
Nouveau-Brunswick	44	18	76	<10
Québec	16	9	80	11
Ontario	46	23	59	18
Ouest	45	12	70	18
Manitoba	46	18	71	12
Saskatchewan	38	16	71	13
Alberta	47	7	80	13
Colombie-Britannique	58	13	<10	37
Nord	22	20	80	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	22	9	84	7
1 000 - 9 999	38	11	77	12
10 000-99 999	37	24	53	23
100 000	60	43	29	29

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Pourcentage de municipalités offrant des programmes ou des horaires.

Municipalités appuyant les débutants pour qu'ils soient physiquement actifs

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Offrant des programmes ou des horaires aux débutants ²	Programmes mis en application dans des installations municipales			Offrant des ateliers pour les débutants ³
		Municipalité seulement	D'autres groupes seulement	Les deux	
<i>PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)</i>	58 %	41 %	25 %	34 %	47 %
<i>RÉGION ¹</i>					
Est	40	38	37	25	37
Terre-Neuve	25	33	40	27	20
Île-du-Prince-Édouard	27	50	50	<20	25
Nouvelle-Écosse	63	41	27	32	72
Nouveau-Brunswick	49	37	42	21	30
Québec	43	36	31	32	31
Ontario	57	44	20	36	41
Ouest	60	41	32	27	47
Manitoba	76	39	36	25	64
Saskatchewan	47	39	45	16	39
Alberta	62	38	32	30	43
Colombie-Britannique	71	51	11	38	55
Nord	43	50	40	<20	45
<i>POPULATION DE LA LOCALITÉ</i>					
<1 000	27	37	59	<5	16
1 000 - 9 999	51	41	30	28	39
10 000-99 999	73	38	21	41	63
100 000	86	47	<20	43	80

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

² Pourcentage de municipalités offrant des programmes ou des horaires.

³ Pourcentage de municipalités offrant un programme ou une installation pour appuyer la pratique de l'activité physique.

Programmes favorisant la pratique d'activités physiques

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités offrant					Été actif	Hiver actif
	Des séances d'instructions ou d'entraînement	Des services de garderie aux participants des programmes d'activités physiques	Aux personnes de les mettre en rapport avec d'autres personnes pour la pratique d'activités physiques	Consultations en matière d'activité physique	Des incitatifs ou des récompenses encourageant la participation		
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	55 %	17 %	43 %	21 %	18 %	40 %	23 %
RÉGION ¹							
Est	54	<10	37	14	13	60	31
Terre-Neuve	37	13	19	13	11	65	46
Île-du-Prince-Édouard	42	<20	25	<20	<20	58	25
Nouvelle-Écosse	89	<20	72	<20	<20	67	<20
Nouveau-Brunswick	51	<10	33	16	<10	49	23
Québec	28	8	36	17	16	16	11
Ontario	51	22	35	23	16	49	23
Ouest	62	18	35	13	14	44	28
Manitoba	79	<10	46	21	<10	64	67
Saskatchewan	63	11	27	6	14	34	20
Alberta	51	19	36	9	12	46	20
Colombie-Britannique	66	38	39	30	25	45	32
Nord	95	<20	55	<20	<20	50	45
POPULATION DE LA LOCALITÉ							
<1 000	30	<5	17	5	7	33	22
1 000 - 9 999	48	9	36	13	15	37	20
10 000-99 999	67	29	55	29	21	43	26
100 000	86	71	77	71	40	60	43

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Aménagements favorisant la pratique d'activités physiques

Sondage auprès des municipalités canadiennes en 2000

	Municipalités offrant			
	Des supports de bicyclettes dans les édifices municipaux	Des toilettes dans les parcs	Des parcs pour les planches à roulettes ou parcs aménagés	Des fontaines dans les espaces verts
PETITES ET GRANDES VILLES (population > 999)	59 %	79 %	51 %	43 %
RÉGION ¹				
Est	32	64	28	18
Terre-Neuve	26	50	19	9
Île-du-Prince-Édouard	<20	67	<20	<20
Nouvelle-Écosse	31	81	28	22
Nouveau-Brunswick	49	67	49	28
Québec	62	67	47	45
Ontario	46	90	44	46
Ouest	49	84	35	27
Manitoba	38	87	26	38
Saskatchewan	39	73	21	19
Alberta	46	86	46	13
Colombie-Britannique	79	98	50	59
Nord	50	32	36	<20
POPULATION DE LA LOCALITÉ				
<1 000	25	64	10	13
1 000 - 9 999	51	75	41	34
10 000-99 999	77	88	66	57
100 000	86	94	89	86

¹ Inclut les municipalités de toutes les envergures.

Annexe B — Échantillon et méthodes du sondage

Méthodes du sondage

On a mené le Sondage auprès des municipalités canadiennes à la fin de l'automne 2000 et en hiver 2001. Le sondage était un questionnaire à remplir soi-même que l'on a envoyé par la poste à toutes les municipalités canadiennes. Après cet envoi par la poste, on a fait parvenir par télécopieur, à tous les destinataires, un message leur rappelant de remplir le questionnaire s'ils ne l'avaient pas encore fait ou les remerciant de leur réponse rapide s'ils l'avaient déjà rempli. Après un certain temps, on a adressé un autre envoi par la poste aux municipalités dont on n'avait pas reçu le questionnaire. Cet envoi leur proposait de renvoyer, par télécopieur, un mini-sondage indiquant que la municipalité n'avait pas rempli le questionnaire car elle n'avait pas de service de loisirs. On a vérifié si les sondages qui avaient été renvoyés étaient complets et on a codé les questions ouvertes. On a saisi, dans une base de données électroniques, les données des questionnaires ainsi préparés, en faisant une double entrée aux fins d'exactitude.

Échantillon

On a envoyé le questionnaire à toutes les municipalités du Canada, en se basant sur une liste d'adresses que l'on avait obtenue auprès de la Fédération canadienne des municipalités. Cette liste contenait l'adresse postale de la municipalité, ainsi que le nom et le titre des administrateurs de la municipalité et leur domaine de responsabilité. Dans la mesure du possible, on a adressé le questionnaire au responsable du service des loisirs. Dans le cas des grandes municipalités, on a envoyé un deuxième questionnaire à la personne à la tête de l'administration municipale. Dans le cas des petites municipalités, pour laquelle la liste fournissait le nom d'une seule personne à titre de personne-ressource, on a envoyé le questionnaire à cette personne qui était en général le commis de la municipalité. Dans les rares cas où une municipalité a renvoyé plus d'un questionnaire, on a saisi dans la base de données électroniques les réponses du questionnaire que l'on a jugé le plus complet.

Structures des municipalités au Canada et conventions de déclaration des données utilisées

La période pendant laquelle le sondage a été mené était une période de restructuration et de regroupement des municipalités dans plusieurs provinces. Un certain nombre de municipalités nous ont informés qu'elles cesseraient d'exister au 31 décembre 2000. Tout naturellement, pendant cette période d'incertitude en matière d'emploi et de transfert des dossiers, un sondage était une faible priorité. Les décisions, consistant à déterminer s'il revenait à la nouvelle municipalité ou à l'ancienne de remplir le questionnaire et si la déclaration des données devait comprendre uniquement des données de l'ancienne municipalités ou peut-être toutes celles de la nouvelle, peuvent avoir été des problèmes supplémentaires auxquels les destinataires du questionnaire ont été confrontés.

Un certain nombre de problèmes se sont posés dans le cadre de l'analyse et de la présentation des données.

- ✓ Les provinces ont différentes manières d'attribuer les responsabilités municipales. Par exemple, en Saskatchewan, les municipalités n'assument pas la responsabilité des loisirs. Des fonds destinés aux loisirs sont alloués à chaque village du canton. De manière semblable, les districts régionaux ou les municipalités régionales constituent un palier gouvernemental supérieur qui comprend les grandes et les petites villes situées dans leur zone de juridiction. Moins de dix pour cent des municipalités recensées comme étant des gouvernements de palier supérieur ont répondu au sondage. Afin d'éviter le comptage double des installations disponibles et des populations desservies, on a éliminé ces municipalités du cadre de l'analyse. Les recherches ont indiqué que les types de municipalités suivants devraient être considérés comme étant un palier supérieur :

en Alberta : le canton, le district municipal et la municipalité régionale;
en Colombie-Britannique : le district régional, le district de la région de la capitale et le district;
au Manitoba : le gouvernement local et la municipalité rurale;
en Ontario : la municipalité régionale, le comté et la municipalité de district;
au Québec : la communauté urbaine et la MRC;
en Saskatchewan : la municipalité rurale et la municipalité régionale.

- ✓ La population de près de la moitié des municipalités canadiennes est inférieure à 1 000 habitants. Un pourcentage très faible de la population du Canada vit dans ces communautés très petites. Les données canadiennes globales sont présentées dans une section intitulée «Les petites et les grandes villes», qui ne comprend pas ces municipalités très petites. Toutefois, les données des municipalités très petites sont incluses dans les analyses des données qui se rapportent aux régions, aux provinces et à l'envergure des communautés et dans les données provinciales figurant dans les tableaux.

Pourcentage de réponse

Le pourcentage global de réponse obtenu dans le cadre du Sondage indicateur de l'activité physique en 2000 était de 39 %. Les tableaux suivants indiquent de manière détaillée la répartition des pourcentages de réponse selon la province et l'envergure de la communauté. Ces chiffres comprennent toutes les municipalités, dont celles de palier supérieur. L'envoi d'origine était basé sur la liste des municipalités qui existaient en 2000, mais un certain nombre de ces municipalités se sont regroupées le 1^{er} janvier 2001. Vu que nous ne disposions pas d'une liste à jour du nombre restant de municipalités lors de l'impression du présent rapport, tous les pourcentages de réponse sont basés sur l'échantillon original.

Cent quatre-vingt-une municipalités (11 % de tous les répondants) ont indiqué qu'elles n'avaient pas de service des loisirs ou qu'elles n'étaient pas responsables du service des loisirs. Parmi celles-ci, 157 étaient des municipalités de palier supérieur, 109 étaient des municipalités très petites, dont la population est inférieure à 1 000 habitants, et 42 étaient de petites villes ou de grandes villes. Toutefois, certains de ces répondants ont fourni des informations sur les aménagements des voies publiques et d'autres informations qui ne sont pas directement liées à celles d'un service des loisirs.

POURCENTAGES DE RÉPONSE AU SONDAGE SELON LA PROVINCE

Juridiction	Nombre de municipalités en 2000	Retour à l'envoyeur ou adresse erronée	Nombre de mini-sondages renvoyés*	Nombre de questionnaires reçus**	Pourcentage de réponse***
CANADA	4,066	35	101	1,454	39%
Atlantique	486	1	16	203	45%
Terre-Neuve	268	0	9	98	40%
Île-du-Prince-Edouard	60	0	4	17	35%
Nouvelle-Écosse	55	0	3	37	73%
Nouveau-Brunswick	103	1	0	51	50%
Québec	1,436	4	31	512	38%
Ontario	580	13	8	209	38%
Ouest	1,514	15	45	512	37%
Manitoba	195	1	0	87	45%
Saskatchewan	802	4	39	203	30%
Alberta	339	9	3	124	38%
Colombie-Britannique	178	1	3	98	57%
Nord	50	2	1	25	54%
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut****	41	1	1	19	50%
Yukon	9	1	0	6	75%

* Les informations recueillies par l'entremise de ces mini-sondages, indiquant que la municipalité n'est pas responsable des loisirs ou qu'elle n'a pas de service des loisirs, sont rapportées dans cette section seulement.

** Les proportions indiquées dans le présent rapport sont fondées sur le nombre de questionnaires remplis que l'on a reçus.

*** Selon le nombre de municipalités qui ont renvoyé des informations (c.-à-d. qui ont rempli les questionnaires reçus et les mini-sondages).

**** Il y avait une divergence entre la liste d'envoi et les réponses reçues, en ce qui a trait au territoire dont les répondants faisaient partie.

La population de près de la moitié des municipalités canadiennes et d'un tiers des municipalités qui ont répondu au sondage est inférieure à 1 000 habitants. Ce groupe de municipalités comprend de petits villages et des cantons, ainsi que des villages d'été et de villégiature.



BIBLIOGRAPHIE



Bibliographie

- ¹ Comité fédéral-provincial-territorial de la condition physique et des loisirs. (1997). Communiqué de presse. Ottawa, Ont.: Santé Canada.
- ² U.S. Department of Health and Human Services, Public Health Service, Centers for Disease Control and Prevention, National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion, Division of Nutrition and Physical Activity. (1999). *Promoting physical activity: A guide for community action*. Champaign, IL: Human Kinetics.
- ³ Leisure Information Network (no date). Community Recreation, Bulletin 2 Municipal Recreation, Ontario Ministry of Tourism and Recreation (LIN Database Document).
- ⁴ SMC Management Services Inc. & Grassroots Enterprises (1998) Developing a Recreation Framework for Children and Youth, Prepared for the Ministry of Citizenship, Culture and Recreation (available on the LIN Database).
- ⁵ Craig, C.L., Cameron, C., Russell, S.J., & Beaulieu, A. (2001). *Créer un système propice des sports et des loisirs pour accroître l'activité physique*. Ottawa, Ont. : Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie.
- ⁶ Santé Canada et Société canadienne de physiologie de l'exercice. (1998). *Guide d'activité physique canadien pour une vie active saine* (N^o de catalogue H39-429/1998-1F). Voir aussi www.guideap.com.
- ⁷ Halton Board of Education and the Municipalities of Burlington, Halton Hills, Milton and Oakville. (1997). *Shared use of schools and community facilities: A user's guide* [On-line]. Available: <http://www.lin.ca/lin/resource/html/sharuse1.htm>
- ⁸ IER Planning, Research and Management Services. (1997). *Emerging issues in municipal recreation in Ontario: Discussion paper* [On-line]. Available: <http://www.lin.ca/lin/resource/html/emerge.htm>
- ⁹ Hanvey, Louise (2001). L'accès aux programmes récréatifs au Canada. *Perception*, Volume 24, Numéro 4, Conseil canadien de développement social (Ottawa).
- ¹⁰ Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie. (1996). Les obstacles à l'activité physique. *Progrès en prévention*, Bulletin n^o 4.
- ¹¹ Devine, M.A., & Kotowski, L. (1999). Inclusive leisure services: Results of a national survey of park and recreation departments, *Journal of Park and Recreation Administration*, 17 (4), 56-72.
- ¹² Harper et al, 1997 quoted in SMC Management Services Inc. & Grassroots Enterprises (1998) Developing a Recreation Framework for Children and Youth, Prepared for the Ministry of Citizenship, Culture and Recreation (available on the LIN Database).
- ¹³ Emmett, J.L., McCarville, R.E. & Havitz, Mark E. (1996). Pricing and the Subsidization of Economically Disadvantaged Participants: A Case Study. *Journal of Park and Recreation Administration*, 14 (1), 63-80.
- ¹⁴ Armstrong, Pat and Johnson, Laura C. (1991) Families at Play: Future Outlooks for Recreation, A Family Related Perspective. For the Ontario Ministry of Tourism and Recreation.
- ¹⁵ Hultsman, Wendy Z. (February, 1999) Parks and Recreation and the Surgeon General's Report: Promoting Physical Activity Through Parks and Recreation – A Focus on Youth and Adolescence JOPERD 66 Vol. 70 No 2.
- ¹⁶ Offord, David R., Hanna, Eileen M., and Hoult, Lorraine A. (no date). Recreation and the Development of Children and Youth Discussion. (on the LIN Database).